



**PRÉFET  
DES CÔTES-  
D'ARMOR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**2021**

**RAPPORT D'ACTIVITÉ  
DES SERVICES DE L'ÉTAT**

**CÔTES-D'ARMOR**



## LE MOT DU PREFET

Comme en 2020, la crise du COVID 19 a marqué l'année 2021. Les mesures mises en place ont permis de maintenir les services publics ouverts.

A travers le déploiement, dès le mois de janvier, d'une campagne de vaccination inédite, les services de l'État, appuyés par la mobilisation des collectivités territoriales, des professionnels de santé, des sapeurs pompiers et des associations de sécurité civile et de solidarité, ont une nouvelle fois fait la preuve de leur réactivité et leur capacité d'adaptation au service de la population.

Ainsi, au plus fort des vagues successives de l'épidémie, les Costarmoricains ont pu bénéficier, en plus de l'offre proposée par la médecine de ville, de neuf centres de vaccination, situés au plus près de leurs besoins. Ces centres, dont l'offre a été complétée par un grand nombre d'opérations « aller vers », notamment en milieu rural, ont permis de réaliser plus d'un million de vaccinations contre la COVID 19 au cours de l'année 2021.

Le soutien au monde économique durant la crise a été important. Le plan France Relance, déployé à l'automne 2020, a été largement mis en œuvre, et a permis le financement de très nombreux projets, publics et privés, au service de l'écologie, de la compétitivité et de la cohésion territoriale et sociale, pour un montant de plus 390 millions € d'aides allouées dans le département au 31 décembre 2021.

Dans ces circonstances exceptionnelles, les services de l'État ont également poursuivi leurs missions classiques, avec de beaux résultats, démontrant leur attachement à la continuité du service public.

Vous trouverez, au fil des pages de ce rapport d'activité, le bilan de l'action quotidienne de l'État dans les Côtes-d'Armor. L'État est le garant de la sécurité pour tous ; il assure, par le prélèvement de l'impôt, le financement de nos services publics ; il est au service de l'éducation et de la formation de notre jeunesse mais également de l'emploi et du développement économique de nos territoires ; il veille à la cohésion sociale et territoriale de notre République ; il a la responsabilité du développement durable de notre société, qui impose de profondes évolutions qu'il encourage et accompagne.

Ce bilan atteste de l'engagement, du professionnalisme et de la capacité d'adaptation des administrations territoriales de l'État. Il me permet d'exprimer ma reconnaissance aux femmes et aux hommes qui font vivre nos services publics.

Ce rapport annuel témoigne également du caractère éminemment partenarial de nos politiques publiques. A ce titre, l'année 2021 a été, entre autres, marquée par l'aboutissement de huit contrats de relance et de transition énergétique (CRTE), dont un CRTE réalisé à l'échelle interdépartementale.

Ce partenariat avec les collectivités territoriales, mais aussi avec les acteurs économiques et associatifs, contribue chaque jour à la cohésion de notre territoire, quelle qu'en soit l'échelle. Je me réjouis de la qualité de cette collaboration avec l'ensemble des acteurs costarmoricains.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Stéphane Rouvé  
*Préfet des Côtes-d'Armor*

## PÉRIODE D'ACTIVITÉ

---

Vendredi 1er janvier 2021

Samedi 1er janvier 2022



Le mot du préfet  
p.2

## SOMMAIRE

---



### 01 L'état garant de la sécurité pour tous p.5 à p.20

- 5. La gestion de la crise
- 9. Sécurité publique
- 11. Sécurité routière
- 13. La sécurité civile
- 15. La santé publique vétérinaire
- 16. La protection des consommateurs et le respect de la concurrence
- 18. La surveillance de la qualité de l'eau potable
- 19. Le contrôle sanitaire des eaux de baignade en mer
- 20. Les polices administratives



### 02 Le financement des services publics p.22 à p.23



### 03 L'état au service de l'éducation et de la formation p.24 à p.30

- 24. L'enseignement du premier degré - les écoles
- 26. L'enseignement du second degré - les collèges et lycées
- 27. L'enseignement et le renforcement de l'égalité des chances
- 29. L'enseignement supérieur



## 04 L'État au service de l'emploi et du développement économique p.31 à p.40

- 31. Le soutien aux entreprises
- 33. Le soutien à l'agriculture
- 34. Le soutien à l'économie maritime
- 37. Les infrastructures de transport
- 38. Le soutien au patrimoine costarmoricain
- 39. L'accompagnement vers l'emploi



## 05 L'État au service de la cohésion sociale p.41 à p.54

- 41. Le logement social et l'amélioration de l'habitat
- 43. L'aide aux plus démunis
- 45. Les personnes en situation de handicap
- 47. Les personnes âgées en perte d'autonomie
- 48. La cohésion sociale l'égalité femmes hommes
- 50. L'accès au sport pour tous
- 51. L'accès à la culture pour tous
- 53. La cohésion nationale le vivre ensemble



## 06 L'État au service de la cohésion territoriale p.55 à p.66

- 55. Les aides de l'état aux collectivités locales
- 57. L'aide à la ruralité
- 60. La politique de la ville
- 62. Action coeur de ville
- 63. La lutte contre la fracture numérique
- 64. Le conseil aux collectivités locales



## 07 L'État au service du développement durable et de la transition énergétique p.67 à p.74

- 67. L'efficacité énergétique et les énergies renouvelables
- 69. Les installations classées pour la protection de l'environnement (icpe)
- 70. La protection du domaine public maritime et du sentier du littoral
- 71. La préservation de la biodiversité et des espaces naturels
- 73. La préservation de l'eau et des espaces aquatiques



## 08 Des femmes et des hommes au service de l'État dans les Côtes-d'Armor p.75



## 09 Implantation des services de l'État dans le département des Côtes-d'Armor p.76

2021 reste, comme 2020, une année marquée par la crise sanitaire. Tous les services de l'État dans le département continuent à être mobilisés dans la lutte contre l'épidémie de COVID 19. D'abord pour apporter une réponse sanitaire à l'épidémie. Ensuite pour garantir la continuité de la vie de la Nation. Et enfin pour assurer le respect des règles sanitaires.

## Apporter une réponse sanitaire à l'épidémie

### Adapter les structures hospitalières et médico-sociales

Les hôpitaux se sont adaptés constamment à la crise. Ils ont augmenté leur capacité d'accueil en service conventionnel et en réanimation et ont organisé des transferts de patients entre les secteurs public et privé. Le plan blanc a été déclenché en décembre pour faire face à la 5e vague de contaminations. Les Côtes-d'Armor comptabilisent 283 décès dans les hôpitaux et 1 602 hospitalisations avec retour à domicile entre mars 2020 et le 3 janvier 2022.

Par ailleurs, 54 personnels soignants costarmoricains se sont portés volontaires pour renforcer les équipes en Outre-Mer, dans les territoires les plus touchés par la pandémie.

Enfin, sous l'impulsion de l'ARS, les établissements sanitaires et médicaux sociaux, les EHPAD notamment, se sont mobilisés pour déployer la campagne de vaccination de nos aînés et renforcer le protocole sanitaire à l'adresse du personnel et des visiteurs.

### Mettre en œuvre la stratégie « Tester, alerter, protéger »

La stratégie nationale « tester, alerter, protéger » a été déployée sur le territoire en concertation étroite avec les acteurs locaux. La mobilisation des services publics (ARS, CPAM, sous-préfectures, SDIS), avec le soutien du tissu associatif, a contribué au déploiement et à l'efficacité de ces dispositifs.

**Tester.** Au 31 décembre 2021, près de 861 000 tests RT-PCR et de 341 000 tests antigéniques ont été réalisés dans les pharmacies et les laboratoires des Côtes-d'Armor depuis le début de la crise. Cette politique a nécessité, lors de son lancement, un important accompagnement de la part des services de l'État, et notamment de l'ARS. Elle a été plus ou

moins intensive selon les périodes et a connu des pics d'activité en août (avec presque 5 000 tests par semaine pour 100 000 habitants) et à la fin de l'année (avec un pic de 7000 tests pour 100 000 habitants au cours de la dernière semaine de l'année).

**Alerter.** La CPAM 22 a assuré tout au long de l'année le contact tracing de plus de 33 000 patients dit zéro. L'ARS 22 a suivi tout au long de l'année plus de 262 clusters.

**Protéger.** Il s'agissait principalement de s'assurer que toutes les personnes atteintes de la COVID pouvaient effectivement s'isoler. Un dispositif d'accompagnement a donc été mis en place par la préfecture et confié à la Croix rouge française. Celle-ci a donc assuré la responsabilité de la cellule d'appui à l'isolement. Avec le concours des EPCI et de l'ASAD de Dinan, elle a apporté les prestations utiles aux personnes contaminées. Au 31 décembre 2021, 985 foyers ont ainsi bénéficié d'un accompagnement (contre 48 en 2020), dont 25 soutiens matériels financiers ou psychologiques, 27 hébergements pour l'isolement et 84 portages de repas, provisions ou médicaments. Ce dispositif est reconduit au 1er trimestre 2022.

Un protocole dédié à l'hébergement des personnes précaires positives au Covid a été déployé en lien avec la DDETS, le 115 et ADALEA.

### Déployer la campagne de vaccination

Cette campagne a commencé, à compter du 4 janvier 2021, dans les EHPAD afin de protéger en premier lieu nos aînés. Des centres de vaccination ont été ensuite très rapidement mis en place par la préfecture et l'ARS en lien avec certaines communes ou intercommunalités. Ils ont été implantés à Dinan, Lamballe Armor, Guingamp, Paimpol, Lanvollon, Lannion (puis Pleumeur Bodou qui avait déjà fonctionné de façon éphémère lors du variant du Trégor), Loudéac, Rostrenen, Gouarec, et dans l'agglomération briochine (d'abord dans la salle de Robien, ensuite à Brézillet, et enfin dans l'ancien

collège de Beaufeillage à Saint-Brieuc).

De nombreuses initiatives ont été prises afin d'accélérer le processus vaccinal :

- un centre de vaccination éphémère fut ouvert en mars et avril à Pleumeur Bodou afin d'accélérer la vaccination dans le Trégor à la suite de l'apparition d'un variant du virus ;
- les jours et les horaires d'ouverture des centres de vaccinations ont été adaptés. Des séances en soirée ont été organisées, certains centres ont été ouverts le samedi et parfois même le dimanche ;
- Des opérations « Aller-vers » ont été organisées au sein de centres commerciaux (population générale) et dans les quartiers prioritaires dits « de la politique de la ville ». À compter du 23 septembre, un vaccibus a été mis en place à destination des apprentis (CFA...) et pour permettre aux plus éloignés des centres de vaccination de bénéficier de la vaccination (territoires ruraux). Il a effectué au total 40 opérations aller vers au cours desquelles 4357 injections ont été faites. Au total, l'ensemble des opérations « aller-vers » a permis de réaliser 7901 injections.
- À compter du second semestre, la vaccination en ville, chez le médecin traitant, en pharmacie ou par un infirmier libéral, est progressivement montée en puissance.

Au final, près d'1,3 millions de vaccins ont été effectués dans les Côtes-d'Armor. 18,8 % l'ont été par le secteur libéral et 81,2 % dans les centres de vaccinations.

Fin 2021, le taux de vaccination des costarmoricains de plus de 12 ans était de 96,2 % pour la première injection, 94,8 % pour les deux injections et 93 % pour les trois injections, ce qui inclut la dose de rappel.

Ces résultats très satisfaisants sont le fruit d'une mobilisation sans précédent des professionnels de santé, services de l'État et collectivités pour permettre à chaque costarmoricain de trouver une solution de vaccination à proximité de son domicile, que ce soit en centres de vaccination, dans les officines de pharmacie, en cabinets médicaux et établissements de soins ou auprès des cabinets d'infirmiers.

## Garantir la continuité de la vie de la Nation

### La continuité de la vie économique

Afin d'éviter que les entreprises ne fassent faillite, un plan de mesures d'urgence avait été lancé dès mars 2020. Il a été complété par le plan France Relance dont l'objectif a été de soutenir les investissements des entreprises, des particuliers et des collectivités locales pour retrouver dès le début de l'année 2022, un niveau d'activité et de chômage équivalent à celui observé à la fin de l'année 2019.

## ZOOM : l'action de l'Association départementale de protection civile.

L'association départementale de protection civile (ADPC) des Côtes-d'Armor a été intensément mobilisée dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de COVID. Elle est avec efficacité intervenue sur plusieurs dispositifs.

**Les équipes de médiateurs Lutte Anti-COVID.** Ces équipes avaient pour mission de réaliser au plus près des lieux de vie, des opérations de dépistage et de délivrer des messages de sensibilisation sur les mesures de prévention, de promotion des gestes barrières et sur la conduite à tenir en fonction des résultats des tests. L'ADPC a eu la responsabilité des 3 équipes de médiateurs LAC créées dans le département et a mobilisé jusqu'à 25 salariés à cet effet. Elle a dans ce cadre réalisé 9 199 tests antigéniques, 5 395 tests RT-PCR et 90 tests salivaires.

**La gestion de la plateforme téléphonique.** Cette plateforme a fonctionné dès l'ouverture des premiers centres de vaccination et durant toute l'année 2021. Elle a compté jusqu'à 18 agents (8 pour les Côtes-d'Armor et 10 pour le Finistère) agents et pris au total 252 825 appels (97 062 pour les Côtes-d'Armor).

**Le renfort des Centres Hospitaliers et des EHPAD à la gestion des visites familles.** L'ADPC a accompagné 6 centres hospitaliers et 45 EHPAD du département dans la gestion des visites des familles, du rappel des protocoles interne à chaque établissement, ou dans le contrôle du pass sanitaire. A cet effet, jusqu'à 62 salariés ont été mobilisés en simultanément.

**L'appui à la cellule territoriale d'appui à l'isolement (CTAI).** L'ADPC a accompagné la CTAI en assurant le transport, l'accueil et le suivi des personnes qui ne pouvaient s'isoler à leur domicile.

## La continuité de l'enseignement

Si durant le premier confinement en 2020, les établissements scolaires avaient été fermés du 17 mars au 10 mai 2020, ils sont restés ouverts tout au long de l'année 2021 grâce à la mise en place de protocoles sanitaires dans les classes, les transports scolaires et la restauration scolaire. Ces protocoles ont été ajustés, au fil des mois, à l'évolution de l'épidémie.

## La continuité des autres services publics de l'État et des collectivités locales

L'État et les collectivités ont déployé leur plan

de continuité d'activités (PCA) pour protéger leur personnel (télétravail, gestes barrières) et assurer les services indispensables à la vie quotidienne.

## Contrôler le respect des règles sanitaires

L'État a veillé à l'application, au plus près des situations locales, du respect des règles sanitaires.

### Le contrôle du respect des mesures réglementaires de freinage de l'épidémie

A chaque fois que nécessaire, les forces de police et de gendarmerie ont contrôlé le respect des règles sanitaires en vigueur (respect du couvre-feu, du port du masque, application du passe sanitaire, respect des mise en quarantaine). 103 520 contrôles ont ainsi été réalisés en 2021. Ils ont donné lieu à 5 652 verbalisations et 36 établissements (bars et restaurants) ont été mis en demeure pour non respect de l'application du passe sanitaire.

### La lutte contre les fausses attestations de vaccination et les falsifications de pass sanitaire

Aucun trafic de ce type n'a été identifié dans le département.

### Le contrôle de la qualité et des prix des équipements de protection individuelle

Durant l'année 2020, l'une des priorités liées à la lutte contre la pandémie concernait le contrôle des masques et gels hydroalcooliques dans toutes les catégories de commerces (plus de 250 contrôles

relatifs à la sécurité des produits et au respect des réglementations en matière de prix). En 2021, avec la fin de la pénurie, le marché s'est assaini tant au niveau du prix que de la sécurité des produits. Les contrôles dédiés ont été remplacés par des vérifications à l'occasion des autres missions exercées par les enquêteurs CCRF et ont été complétés par des signalements de consommateurs.

La DDPP a exercé également une veille active sur les sites internet pour ce qui concerne la sécurité des produits ainsi que sur les allégations portées sur des produits du type « anti covid » etc.

## Informer, communiquer et concerter

La préfecture a maintenu un dialogue permanent avec les élus et le monde économique pour ajuster les mesures locales et partager l'information avec le plus grand nombre.

### Informer le public

La cellule d'information du public a été reconduite en janvier et avril 2021 puis ce dispositif a été reporté sur le SIDPC de la préfecture. Ce service a alors traité au quotidien une quinzaine de sollicitations. Les sous-préfectures ont également contribué aux réponses opérationnelles auprès des collectivités et des tiers. Des communiqués de presse et des messages sur les réseaux sociaux ont permis de relayer les principales mesures de lutte contre l'épidémie (centres de vaccination, déploiement du passe sanitaire, port du masque, ...).

## ZOOM : le calendrier de la crise sanitaire dans le département des Côtes-d'Armor

**16/01/2021** : instauration d'un couvre-feu à 18 heures sur l'ensemble de la métropole.

**03/04/2021** : mise en place de restrictions sanitaires renforcées dans l'ensemble des départements métropolitains pour 4 semaines.

**03/05/2021** : première étape des réouvertures : collèges en demi jauge pour les classes de 4e et 3e et lycées en demi jauge, fin de l'attestation pour les déplacements en journée et levée des restrictions pour les déplacements inter-régionaux.

**19/05/2021** : deuxième étape des réouvertures : couvre-feu décalé à 21h, réouverture de certains établissements (commerces, terrasses extérieures, musées, cinémas, etc.) selon des protocoles sanitaires définis, et rassemblements de plus de 10 personnes interdits au lieu de 6.

**09/06/2021** : troisième étape des réouvertures : couvre-feu décalé à 23h, réouverture des cafés et restaurants en intérieur avec une jauge de 50%, réouverture des salles de sport et des piscines et assouplissement du télétravail.

**30/06/2021** : quatrième étape des réouvertures : fin des jauges dans la plupart des établissements.

**12/07/2021** : annonce de l'obligation du passe sanitaire (le 21/07) pour l'accès aux lieux de culture et de loisirs accueillant plus de 50 personnes et son extension début août aux bars, restaurants, trains et centres commerciaux.

## Travailler en concertation avec les élus

Afin de faciliter l'accès à l'information sur les mesures réglementaires, le préfet a animé 40 audioconférences réunissant les parlementaires, les présidents d'EPCI et le président de l'AMF 22 afin de délivrer une information régulière et de répondre aux questions des élus.

Une lettre d'information hebdomadaire déclinant les mesures nationales et locales relatives à la crise COVID-19 était adressée aux élus afin de leur présenter l'actualité nationale et locale. Il y en eut 51 numéros au cours de l'année 2021.

## Travailler avec le monde économique, associatif et médical

Des courriers aux entreprises, aux abattoirs, aux clubs sportifs, aux ordres des professionnels de santé et aux chambres consulaires ont été adressés par le préfet pour accompagner les acteurs économiques et associatifs dans la déclinaison des protocoles nationaux et les orienter vers les dispositifs locaux (centres de vaccination, médiateurs LAC...).

Des réunions ont été organisées périodiquement avec le monde économique pour partager les difficultés rencontrées et faire le point sur la mise en œuvre des mesures de soutien et de relance.

## Piloter et coordonner l'activité de l'ensemble des acteurs publics et privés

L'ensemble de ces actions nécessite la mise en place d'un pilotage spécifique et d'une coordination opérationnelle. Le préfet a ainsi organisé 50 audioconférences du centre opérationnel départemental de crise qui réunit les services de l'État concernés par la crise.

Une audioconférence hebdomadaire dédiée à la vaccination et au dépistage a réuni durant toute l'année l'ARS, le SDIS et l'ADPC.

Enfin, un échange mensuel a été organisé avec les chefs de centres de vaccination afin d'ajuster l'allocation des doses et l'ouverture des créneaux en fonction de la situation sanitaire et des directives gouvernementales.

## ZOOM : le calendrier de la crise sanitaire dans le département des Côtes-d'Armor

### L'importance de l'épidémie

- Taux d'incidence le plus haut : 989,10 du 27 décembre 2021 au 02 janvier 2022, période pendant laquelle 42 218 personnes ont été dépistées
- 18 lits occupés en réanimation au plus fort de la crise le 12 avril 2021 au CH de Saint-Brieuc
- Nombre de décès à l'hôpital depuis le début de la crise : 283 (au 3 janvier 2022)
- Nombre de personnes hospitalisées et retournées à domicile depuis le début de la crise : 1602 (au 3 janvier 2022)
- Nombre de cas COVID dans les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) signalés à Santé Publique France depuis le début de la crise : 812 (données au 29/12/2021)
- Nombre de décès à l'hôpital parmi les résidents des ESMS depuis le début de la crise : 23 (données au 29/12/2021)
- Nombre de décès en établissement parmi les résidents des ESMS depuis le début de la crise : 55 (données au 29/12/2021)

### La réponse sanitaire

- Nombre de dépistages RT-PCR depuis le début de la crise : 861 665 (au 2 janvier 2022)
- Nombre de dépistages par test antigénique (TAG) depuis le début de la crise : 341 694 (au 2 janvier 2022)
- Nombre de vaccins réalisés depuis le début de la crise : 1 277 364 (données au 3 janvier 2022)
  - dont vaccins réalisés par le secteur libéral : 240 088
  - dont vaccins réalisés dans les centres de vaccination : 1 037 276
- Nombre de foyers accompagnés suite à un cas Covid : 985
- Nombre de personnes hébergées en isolement : 27

Les forces de sécurité intérieure, la police nationale et la gendarmerie nationale, ont pour mission d'assurer la sécurité des biens et des personnes. Elles ont pour objectif, dans ce cadre, de prévenir et de lutter contre la radicalisation violente et contre la délinquance et de maintenir l'ordre public.

## La prévention et la lutte contre la délinquance

### La délinquance en 2021

- **Les atteintes aux biens (AAB)**

8911 infractions ont été constatées en 2021 dans le département des Côtes-d'Armor contre 9060 en 2020, soit une baisse de 1,6 %.

- **Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP)**

4128 infractions ont été constatées en 2021 dans le département des Côtes-d'Armor contre 3770 en 2021, soit une hausse de 9,5 %. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des violences intra-familiales.

- **Les infractions économiques et financières**

3084 infractions ont été constatées en 2021 dans le département des Côtes-d'Armor contre 3018 en 2021, soit une hausse de 2,2 %.

### Le renforcement de la sécurité du quotidien

**Des services sur le terrain.** La sécurité du quotidien, ce sont d'abord des services de police et des unités de gendarmerie qui sont au contact des territoires et des habitants avec plus de patrouilles dans les territoires, des patrouilles mixtes police/gendarmerie nationale – police municipale, des patrouilles à pied ou en VTT (et non plus seulement en voiture).

Cela s'est traduit pour la gendarmerie par 27 834 heures de patrouilles pédestres en 2021 contre 19 601 en 2020 ou encore par 744 patrouilles en VTT contre 293 en 2020. Dans le même esprit, la gendarmerie a accompagné 468 trains et 484 bus en 2021 contre respectivement 43 et 0 en 2019.

En zone police, on a compté 1898 patrouilles pédestres (contre 1625 en 2020), 318 opérations dans les transports en commun (contre 108 en 2020) et 1847 opérations dites PVRD (points de visibilité, rencontre et dissuasion) contre 1826 en 2020.

**Des partenariats renforcés.** La sécurité du quotidien, ce sont ensuite des services de police et de

gendarmerie qui renforcent leurs liens avec les polices municipales là où elles existent. 10 conventions de coordination ont été signées ou renouvelées en 2021. 43 groupes de partenariats renforcés se sont réunis en zone police contre 25 en 2020.

**Des services à l'écoute.** La Sécurité du Quotidien, ce sont enfin des services de police et des unités de gendarmerie à l'écoute. A l'écoute des élus puisque chaque maire dispose désormais d'un référent dans les forces de sécurité intérieure. A l'écoute des victimes ensuite comme en atteste le déploiement des dispositifs d'intervenants sociaux en commissariat ou gendarmerie (ISCG). Il s'est poursuivi en 2021 puisqu'un cinquième poste d'intervenant social a été créé pour Loudéac avec Loudéac communauté Bretagne Centre (LCBC) après le quatrième poste créé dans le Trégor.

### La lutte contre les stupéfiants

Cette lutte s'est intensifiée en 2021 : 1229 infractions à la législation sur les stupéfiants ont été révélées par l'action des services contre 1048 en 2020, soit une augmentation de 17 % sur un an.

**La lutte contre les trafics.** Parmi les affaires marquantes, on peut souligner en zone gendarmerie le démantèlement d'un trafic en centre Bretagne (Le Mené en décembre 2021). En zone police, une longue enquête a abouti à l'interpellation en mai de 9 personnes issues du quartier de l'Europe. En septembre 2021, une organisation de type « call center » de vente de cocaïne est mise à jour dans les quartiers du Colombier et de Balzac. 10 personnes sont interpellées.

**La lutte contre les usages.** 379 amendes forfaitaires délictuelles ont été dressées, soit 143 en zone police et 228 en zone gendarmerie.

**La lutte contre les stupéfiants au volant.** La lutte contre les produits stupéfiants passe également par la lutte contre les pratiques addictives au volant. En zone gendarmerie, 1531 conduites sous l'emprise de produits stupéfiants ont été réprimées, en hausse de 40 % par rapport à 2020.

La cellule de renseignement opérationnel sur les stupéfiants (CROSS). Installée le 30 septembre 2020, la CROSS 22, pilotée par le groupement de gendarmerie départementale, est une structure qui a pour vocation le recueil de l'information, son analyse et son orientation vers un service enquêteur. L'action de la CROSS est organisée autour de trois axes :

- le contrôle des individus en possession ou ayant consommé des produits illicites,
- les informations sur l'existence de trafics ou l'implication d'individus dans une organisation structurée,
- le traitement des dossiers en lien avec les stupéfiants.

Elle a instruit en 2021 892 dossiers (708 contrôles, 158 informations traitées et 26 opérations judiciaires). Depuis sa mise en place, la CROSS a enregistré 17 points de deals. 10 points sont toujours actifs au 31 décembre 2021 (6 en ZGN, 4 ZPN). Les 7 autres ont fait l'objet d'un traitement spécifique par des opérations de contrôles ou des actions ciblées de démantèlements

## Prévention de la radicalisation et lutte contre l'islamisme et le repli communautaire

La France a été en 2021 de nouveau touchée par les attentats terroristes. La prévention du risque terroriste s'est donc accentuée pour faire face à cette menace.

### Le groupe d'évaluation départementale (GED).

Présidé par le préfet ou le directeur de cabinet en présence du procureur de la République, des forces de l'ordre, des services de renseignement intérieurs, territoriaux et pénitentiaires, le GED s'est réuni 29 fois en 2021. Au 31 décembre 2021, 20 individus faisaient l'objet d'un signalement au fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT). 26 signalements ont été suivis en GED.

### ZOOM : les atteintes à l'environnement

Afin de répondre aux enjeux actuels en matière d'environnement, le groupement de gendarmerie départementale expérimente une cellule dédiée à la lutte contre les atteintes à l'environnement afin de traiter de manière plus efficace ces infractions spécifiques. C'est la seule à ce jour en vigueur sur le territoire national. Cette cellule mène notamment des actions de sensibilisation et de conseil et développe des actions dites de cyber-patrouilles (trafics en tous genres sur internet comme vente de produits phytosanitaires) et de contrôles coordonnés avec les différents partenaires (DDPP, DDTM, DRAAF, DREAL, URSAAF etc.). Une centaine de procédures ont ainsi été traitées dont certaines ayant eu un retentissement national : phénomène des équidés, pollution phytosanitaire, trafic de reptiles, décharges illégales, pollution et gestion irrégulière de déchets VHU (véhicules hors d'usage).

### La cellule de prévention de la radicalisation et d'accompagnement des familles (CPRAF).

Pour compléter l'action du GED et renforcer le volet prévention, la CPRAF a été réactivée en 2020. Elle a vocation à assurer un suivi d'ordre social, médical ou éducatif de personnes identifiées après évaluation par les services compétents. Elle s'est réunie 5 fois en 2021 et a étudié 11 situations. Les actions de sensibilisation des acteurs au repérage se sont poursuivies en 2021, à l'égard notamment des services départementaux de l'État, des collectivités et du conseil départemental, d'associations en lien avec des mineurs ou jeunes majeurs.

### La cellule départementale de lutte contre l'islamisme et le repli communautaire (CLIR).

Elle a été mise en place en 2020. Elle est composée d'une équipe pluridisciplinaire placée sous l'autorité du préfet de département et vise à coordonner l'action de l'ensemble des acteurs susceptibles de contribuer à l'identification du réseau social, culturel, économique, associatif et culturel contribuant au repli communautaire. La CLIR 22 s'est réunie 9 fois en 2021 et a donné lieu à 24 contrôles de structures.

### ZOOM : Le fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD)

Le FIPD a financé en 2021 46 actions en faveur de l'aide aux victimes et de la prévention de la délinquance pour un montant de 217 398 €. Parmi ces actions, il convient de souligner la poursuite du financement des 4 postes d'intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie à DINAN, GUINGAMP, LANNION et SAINT BRIEUC (pour un montant de 61 666 €). Un 5ème poste sera également créé en 2022

L'éducation, la prévention et la répression sont les trois piliers de la politique de sécurité routière. Les services de l'État se mobilisent aux côtés des collectivités pour sensibiliser les usagers, réguler la circulation des transports exceptionnels, sécuriser les manifestations sportives sur la voie publique, sanctionner les comportements à risque et organiser les examens du permis de conduire.

## L'accidentalité routière en 2021 dans le département

**De meilleurs résultats en 2021 qu'en 2020 et 2019...**

**Moins d'accidents corporels.** En 2021, le département des Côtes-d'Armor a enregistré 345 accidents corporels contre 372 en 2020 et 436 en 2019. Ces accidents ont donc baissé de 21 % en deux ans.

**Moins de tués sur les routes.** Il y en a eu 23 tués en 2021 contre 33 et 38 en 2020 et 2019. Cela représente une baisse de 40 % en deux ans.

**Moins de blessés et de blessés hospitalisés.** Les accidents ont été également moins graves. Le nombre de blessés a baissé de 19 % en 2 ans (440 en 2021, 458 en 2020 et 541 en 2019) et celui des blessés hospitalisés de 24 % (171 en 2021, 217 en 2020 et 225 en 2019).

### Mais des résultats qui restent à consolider

D'abord parce que les comportements sur la route ont été fortement impactés en 2020 et 2021 par la crise de la COVID, les confinements, les couvre-feu ou encore la réduction des trajets en voitures.

Ensuite parce que le département connaît traditionnellement une surmortalité sur les routes. Sur la période 2015/2019, on a compté 6 décès dans le département pour 100 000 habitants contre 5,2 en France métropolitaine.

Enfin parce que c'est toujours le comportement des conducteurs qui tue. La vitesse reste la première cause de mortalité et d'accidentalité. Viennent ensuite l'alcool et les stupéfiants puis l'inattention. Il est désormais très rare qu'il y ait des accidents causés par des défaillances des véhicules ou des défauts d'infrastructures.

## Une politique de sécurité routière reposant sur trois piliers : l'éducation, la prévention et la répression

### L'éducation routière : l'examen du permis de conduire.

L'épidémie de la COVID avait entraîné une chute importante des examens en 2020. On observe donc un fort rattrapage en 2021. Il y a eu 17 010 examens du permis de conduire en 2021 soit une progression de +58 % par rapport à l'année 2020 et de +14 % par rapport à l'année 2019.

Plus précisément, l'année 2021 est marquée par un nombre important d'examens du permis B (automobile), à savoir 13 430 examens soit une hausse de 72 % par rapport à 2020 et une hausse de 21 % par rapport à 2019. Avec l'augmentation du nombre d'examen, le taux de réussite a classiquement diminué en passant de 71 % en 2019 et 72 % en 2020 à 64 % en 2021. La durée moyenne d'attente entre deux passages du permis de conduire est de 68 jours en 2021, comme en 2019 et contre 83 jours en 2020. Il y a eu, en 2021, 197 examens pour le permis moto soit une augmentation de 11 % par rapport à 2020 et une baisse de 10 % par rapport à 2019.

Pour le permis poids lourds, on observe avec 1383 examens en 2021 une hausse de 49 % par rapport à 2020 mais une baisse de 4 % par rapport à 2019.

### Les actions de prévention routière

#### Le Plan départemental d'actions de sécurité routière (PDASR).

Un budget de 58 000 euros a été consacré aux actions de prévention en 2021. Cela a permis de subventionner les actions de 5 associations et de 10 collectivités, de financer des actions de communication (spots radio et cinéma, journaux) et de réaliser 75 interventions en interne avec l'appui

des 24 bénévoles intervenants départementaux de la sécurité routière.

### **Les actions de prévention des forces de l'ordre.**

La gendarmerie nationale a réalisé en 2021 114 actions de prévention routière. Elle a notamment sensibilisé 1456 élèves et délivré 1 209 permis piéton en milieu scolaire. Elle est également intervenue dans les entreprises de transports, de travaux publics ou dans les collectivités locales au profit de 466 adultes. Quant à la police, elle est intervenue dans 43 écoles et a délivré des permis piéton ou vélo à près de 1100 élèves. 285 collégiens ont été initiés à la conduite en scooter grâce à un simulateur de conduite.

### **Les conseils en aménagement d'infrastructures.**

La sécurité routière fait l'objet de réclamations fréquentes de la part des riverains et des élus locaux. Pour répondre à cette attente, 15 diagnostics communaux ont été réalisés pour accompagner la réflexion des élus sur les aménagements de sécurité routière et 31 communes ont bénéficié du prêt gratuit de radars pédagogiques pour sensibiliser les conducteurs au respect des limitations de vitesse.

### **Les actions de répression**

Les forces de l'ordre ont relevé, en 2021, 7794 infractions de vitesse, 2378 infractions pour usage de téléphone portable et 630 infractions pour conduite en état d'imprégnation alcoolique.

Le nombre de suspension administrative de permis a augmenté de 33 % par rapport à 2020 : on en a compté 2 620 contre 1965 l'année précédente. Les motifs de ces suspensions : l'alcool (1158 suspensions), la consommation de stupéfiants (1078), la vitesse (381) et le téléphone (3).

## **Les autorisations et dérogations de circulation**

### **Les transports exceptionnels**

Pour garantir la sécurité des usagers, limiter la gêne et les impacts sur les routes, les convois exceptionnels doivent emprunter des itinéraires identifiés en fonction de leur gabarit ou de leur masse. La DDTM des Côtes-d'Armor assure l'instruction des demandes pour son département ainsi que pour le Morbihan et le Finistère. Environ 3 800 dossiers ont été instruits en 2021.

### **Les manifestations sportives**

85 épreuves sportives sur la voie publique ou sur circuit homologué se sont tenues en 2021. Elles ont fait l'objet d'une instruction conjointe entre les collectivités et les services de l'État afin d'assurer la sécurité des participants, des spectateurs, des riverains et des usagers de la route.

### **Les dérogations aux règles de sécurité de circulation**

238 dossiers de dérogations aux règles de circulation ont été instruits en 2021 soit 24 de moins qu'en 2020. Il s'agit pour l'essentiel d'autoriser des poids-lourds à circuler les week-ends et jours fériés ou d'autoriser des travaux sur les routes classées à grande circulation.

## **Zoom : le contrôle technique des véhicules automobiles**

Le contrôle technique est obligatoire pour les véhicules légers comme pour les véhicules lourds. Ce contrôle est réalisé dans des centres et par des contrôleurs techniques agréés par les préfets de département.

Dans les Côtes-d'Armor, 70 installations de contrôle et 142 contrôleurs techniques sont agréés. Ils sont contrôlés par les services de l'État. En 2021, 18 actions de contrôles ont été réalisées au sein des centres. Cinq procédures de sanction administrative ont été engagées sur 2021 et ont abouti sur 2022, pour certaines d'entre elles (4) à des suspensions des agréments des installations ou des contrôleurs, pour des durées s'échelonnant de 2 semaines à un an. Un agrément de contrôleur VL a été retiré.

## LA SECURITE CIVILE

La mission des services de protection civile est de protéger les personnes, les biens et l'environnement contre les incendies, les inondations, les accidents et les catastrophes de toutes sortes. Cela implique de prévenir les risques, de planifier l'organisation des secours, d'en tester l'efficacité et enfin d'intervenir en opérations de secours.

### Prévenir les risques

Le SDIS veille au respect de la réglementation relative à la prévention des risques d'incendie et de panique.

#### Dans les établissements recevant du public (ERP)

On recense 2 194 ERP dans les Côtes-d'Armor assujettis à des contrôles (sachant que les ERP de 5ème catégorie sans locaux à sommeil ne sont pas assujettis aux visites).

En 2020, l'activité a été ralentie compte tenu des restrictions sanitaires interdisant ou limitant les visites d'établissements. En 2021, l'activité a repris : toutes les visites programmées ont été réalisées et celles programmées en 2020 en grande partie rattrapées.

Les commissions d'arrondissement et la sous-commission départementale de sécurité ont examiné 557 dossiers suite à des visites périodiques ou réceptions de travaux. 104 établissements ont eu un avis défavorable à la poursuite de l'activité. En partenariat avec la ville de Saint-Brieuc, la DRAC et la préfecture, les acteurs de la prévention du SDIS ont permis la mise aux normes et la réouverture de la cathédrale Saint-Étienne de Saint-Brieuc.

Des avis techniques ont été rendus: 343 pour de très petits établissements de moins de 20 personnes et 415 pour des ERP non assujettis pouvant accueillir plus de 20 personnes. La sous-commission départementale de sécurité ERP/IGH ainsi que les quatre commissions de sécurité d'arrondissements ont réalisé 643 visites périodiques.

9 plans d'établissements répertoriés (ETARE) ont été réalisés dont 2 mises à jour de PER sites SEVESO.

#### Dans les entreprises industrielles

Les services du SDIS ont été sollicités pour 217 dossiers.

#### Dans les manifestations diverses

La crise sanitaire a conduit à l'annulation de nombreux

événements. Pour autant, le SDIS 22 est intervenu à 325 reprises (dont 14 matchs de l'EAG) pour expertiser les dispositifs de prévention mis en place par les organisateurs de manifestations. L'évènement le plus significatif fut le passage du Tour de France, qui a mobilisé 80 personnels sur une journée et de nombreux personnels dans les groupes de travail préparatoires.

### Préparer la réponse opérationnelle et la tester

Le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) de la préfecture programme chaque année des exercices de sécurité civile pour tester le déploiement opérationnel des équipes et permettre une mise à jour des plans ORSEC. Compte tenu de la crise sanitaire, aucun exercice n'a eu lieu en 2021 ; la programmation de 2022 prévoit un retour à la normale.

Par ailleurs, de nombreuses opérations de prévention sont organisées chaque année pour limiter les risques d'accidents comme la noyade, l'intoxication au monoxyde de carbone, les chutes sur le sentier des douaniers (GR34).

### Intervenir en opérations de secours

#### Le cœur de métier du SDIS : des interventions en forte augmentation

En nette diminution en 2020 du fait des périodes de confinement, l'activité opérationnelle du SDIS est, à l'inverse, en forte progression en 2021 : de 5 % par rapport à 2019, année de référence et de +17,7% par rapport à 2020. Il y eut au total, en 2021, 37 187 interventions.

Le centre de traitement des appels a géré 225 931 appels contre 207 308 en 2020, soit une hausse de près de 9 %.

31 907 victimes ont bénéficié de l'action du SDIS dans le cadre des secours d'urgence à personnes (soit +24 % par rapport à 2020).

Les interventions du SDIS sont constituées à près de 80 % par des secours aux personnes. Elles sont en effet réparties de la manière suivante :

- 30 382 secours à personnes
- 2 630 incendies
- 2 453 accidents
- 27 risques technologiques
- 1 450 opérations diverses

## Les interventions liées à la crise de la COVID

L'implication du SDIS dans la gestion de la crise sanitaire s'est renforcée tout au long de l'année 2021. Après avoir participé en 2020 à des opérations de dépistage de grande ampleur et à des évacuations sanitaires de patients venues de régions plus touchées par l'épidémie, le SDIS s'est fortement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement des centres de vaccination :

- Au printemps 2021, il a d'abord été mobilisé pour organiser le centre éphémère de Pleumeur Bodou dans le cadre de la gestion du variant de la COVID-19 apparu dans le Trégor. Il a ensuite armé jusqu'en septembre un centre de vaccination de grande capacité sur le site de Brezillet. C'est encore le SDIS qui fut sollicité pour mettre en place le centre de vaccination ouvert sur le site de Beaufeuillage à Saint-Brieuc au cours du dernier trimestre de l'année.
- Il a en outre animé, de manière continue ou plus épisodique, d'autres centres de vaccination : à Guingamp, à Lannion ou encore à Loudeac.
- Le SDIS a également participé à l'organisation des opérations itinérantes du « vaccibus ». Ces actions « aller-vers » ont concerné prioritairement les quartiers de la politique de la ville et les zones les plus rurales du département.

Plus de 131 000 injections ont ainsi été faites dans les centres de vaccinations armées par le SDIS ou à l'occasion des opérations « aller-vers » qu'il a menées.

## Les crises vécues en 2021

Le SDIS a maintenu sa capacité d'intervention sur toutes les situations de crises, principalement liées à des alertes météorologiques et des accidents routiers, industriels ou domestiques, en lien avec la préfecture.

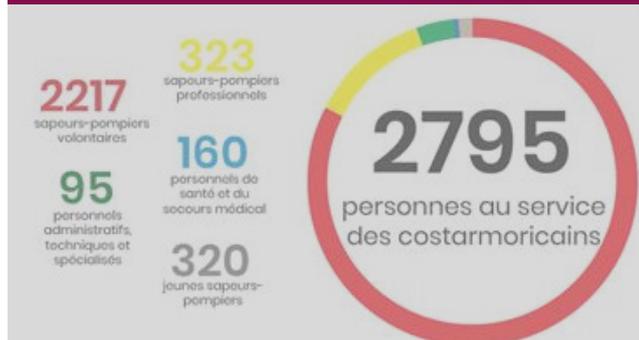
L'épisode exceptionnel neige verglas qu'a connu le département du 9 au 13 février 2021 a ainsi nécessité l'ouverture et le maintien du centre opérationnel départemental (COD) durant 5 jours afin d'assurer la coordination des services de secours et des équipes techniques ainsi que l'information du public. Il a en effet fallu prendre des arrêtés de restriction de circulation, afin de limiter l'exposition des usagers sur la voirie et éviter les accidents routiers autant que les personnes isolées dans des lieux difficilement accessibles. Les transports scolaires ont été annulés, les examens de permis de conduire également, ...

## Zoom : les sapeurs pompiers volontaires dans les Côtes-d'Armor

Sur les 2 795 personnes travaillant au SDIS, 2 217 sont des sapeurs pompiers volontaires dont près de 25 % de femmes

Sur l'année 2021, le SDIS a poursuivi la mise en œuvre de son Plan d'actions en faveur du volontariat. L'accent a été mis notamment sur 6 actions :

- Mettre en place la réserve de sécurité civile du SDIS Aider et faciliter le recrutement des sapeurs-pompiers volontaires pour le chef de centre
- Participer à des sensibilisations « gestes qui sauvent » dans les centres de secours du département (partenariat Groupama).
- Développer l'accueil des nouvelles recrues de sapeurs pompiers volontaires
- Mise en place de l'engagement différencié notamment pour la mission service d'urgence aux personnes
- Faciliter les démarches de dispense de formation.



La direction départementale de la protection des populations (DDPP) veille à la sécurité et à la qualité des aliments en contrôlant les conditions sanitaires dans lesquelles les denrées animales et végétales sont produites et mises sur le marché.

## La lutte contre les maladies d'origine animale transmissibles ou non à l'homme

Qu'elles aient des conséquences sur la santé humaine (salmonellose, rage) et/ou animale (botulisme) ou des répercussions économiques (Influenza aviaire), les maladies animales font l'objet d'une surveillance étroite.

En 2021, 1395 actions de police sanitaire ont été conduites dans le département dans les différentes filières animales avec trois objectifs :

- protéger les élevages indemnes (biosécurité, charte sanitaire en filière avicole, visite sanitaire d'élevage...)
  - surveiller les animaux suspects (gestions des importations illégales de carnivores domestiques, mise sous surveillance des animaux présentant des résultats non conformes en prophylaxie)
  - gérer les foyers de maladies (isolement des animaux malades ou en lien avec un foyer avéré, interdiction de mouvements jusqu'à disparition du risque, gestion des fumiers et lisiers) afin d'éviter la propagation.
- Ces actions ont donné lieu à la publication de plus de 80 arrêtés préfectoraux.

## La salubrité et la maîtrise de l'hygiène des denrées alimentaires

La DDPP effectue des contrôles à tous les stades de la production et de la chaîne alimentaire pour vérifier la qualité et la sécurité des aliments; ainsi que le respect des règles de bio-sécurité et du bien-être animal dans les établissements d'abattage.

Elle assure l'inspection permanente des 12 abattoirs industriels des Côtes-d'Armor et programme et organise l'inspection des autres établissements de transformation des viandes, produits de la mer, lait et produits laitiers, œufs et ovoproduits (700 ateliers agréés ou autorisés) et des établissements de remise directe (restauration commerciale ou collective, distribution, métiers de bouche...).

En 2021, plus de 580 contrôles officiels ont été conduits et mis en transparence sur le site Alim'confiance dans un contexte marqué par la crise sanitaire Covid-19. Ils ont conduit à 171 rappels à la réglementation, 12 mises en demeure, 1 fermeture d'urgence et 4 procès verbaux.

## La prise en charge des alertes

En 2021, la DDPP a été amenée à suivre :

- 110 alertes produits (denrées mises sur le marché ayant fait l'objet d'un retrait) et notifications de non-conformité (auto-contrôle défavorable)
- 14 suspicions de toxi-infection alimentaire collective (TIAC)
- 54 alertes en élevage
- 14 alertes en filière alimentation des animaux

### ZOOM : France Relance et la biosécurité dans les élevages

146 élevages costarmoricens ont bénéficié de 4,4M€ au titre de la mesure «pacte biosécurité et bien être animal» de France Relance. Cette mesure a pour objet d'accompagner les éleveurs dans leurs investissements pour notamment renforcer la prévention des maladies animales et la formation à la bio-sécurité en élevage.

La direction départementale de la protection des populations (DDPP) veille, avec son service consommation, concurrence et répression des fraudes (CCRF) au bon fonctionnement des marchés, au bénéfice des consommateurs et des entreprises. Il lui a fallu, compte tenu de la crise sanitaire, réorienter ses contrôles sans perdre de vue ses objectifs traditionnels.

## Une exigence : s'adapter au contexte sanitaire et à ses conséquences

### Une vigilance accrue durant la crise sanitaire

Le service CCRF a orienté ses contrôles vers les pratiques commerciales trompeuses liées à la COVID-19. Il a contribué également à la vérification de l'application des mesures gouvernementales lors du déconfinement (respect des jauges dans les établissements accueillant du public, utilisation conforme du domaine public, affichage des prix et mesures barrière...).

### L'accompagnement des entreprises locales face aux ruptures d'approvisionnement

La crise a eu un impact notamment sur l'approvisionnement des entreprises en denrées alimentaires. Plusieurs opérateurs locaux ont dû revoir leurs formulations, recettes et ont sollicité le service pour adapter l'étiquetage des produits. La réglementation est stricte car les substitutions d'ingrédients ne doivent en aucun cas tromper le consommateur (vanilline à la place de la vanille, matière grasse à la place du beurre, origine étrangère à la place d'une origine locale...).

## Le maintien des objectifs traditionnels pour continuer à assurer la confiance des consommateurs

### Le maintien d'une pression de contrôles tous secteurs confondus

L'adaptation au contexte sanitaire ne doit pas s'accompagner d'un relâchement des contrôles dans les autres secteurs économiques. Parmi les priorités traditionnelles du service : la grande et moyenne distribution, les industries agro-alimentaires, les

importateurs à tous les stades de commercialisation (pêches, produits laitiers, fruits et légumes, cosmétiques, jouets, produits chimiques, matériels électriques, meubles, textiles...), les prestataires de services (sociétés de dépannages, entreprises assurant la rénovation énergétique, salles de sports, hébergements pour personnes âgées, coiffeurs...)



## La lutte contre les fraudes

Face à l'augmentation des transactions sur internet, le service attache une attention particulière aux plaintes des consommateurs. Elle a donc accru ses contrôles sur les sites internet dénoncés.

La rénovation énergétique des logements conduit trop souvent à des abus au détriment des consommateurs : la CCRF assure le contrôle des prestataires en vérifiant avec attention les contrats et en n'hésitant pas à sanctionner les pratiques frauduleuses.

Les modes de consommation changent et la CCRF doit les accompagner pour assurer sécurité et loyauté: la vente en vrac nécessite une hygiène rigoureuse sans occulter un étiquetage précis et conforme à la réglementation; l'indication de l'origine française des produits doit être avérée; les allégations environnementales ne doivent pas conduire à une surchère de la part des entreprises au détriment des consommateurs (véracité des allégations et conformité/sécurité des produits).

## La gestion des alertes

De nombreuses alertes en alimentation animale ont jalonné l'année avec une surveillance au plus près des intrants dans les formulations des industriels (secteur économique majeur dans les Côtes-d'Armor).

Des centaines de produits alimentaires ont été retirés du marché dans l'alerte dite «ETO». Il s'agissait d'écarter de la fabrication et de la commercialisation des denrées potentiellement dangereuses en raison de leur contamination à l'oxyde d'éthylène (substance classée cancérigène, mutagène, reprotoxique et interdite dans l'Union européenne). La contamination provenait d'ingrédients importés (sésame, graines de caroube, xanthane..)



## ZOOM : la protection du consommateur en chiffres dans le département

1 100 contrôles et 168 prélèvements.

100 avertissements- 28 mesures de police administrative- 13 procès-verbaux

Plus de 180 dossiers de retrait/rappel de denrées potentiellement contaminées à l'ETO

En application du Code de la Santé Publique, l'Agence régionale de Santé (ARS) est chargée du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (EDCH).

Ce contrôle comprend notamment l'inspection des installations, le contrôle des mesures de sécurité sanitaire mises en oeuvre et la réalisation d'un programme d'analyses de la qualité de l'eau.

## Le contrôle de la qualité de l'eau potable

### Près de 4 300 prélèvements d'eau

En 2021, plus de 4 300 prélèvements d'eau ont été réalisés donnant lieu à résultats d'analyses.

Ces contrôles ont porté sur 380 paramètres dont 229 molécules de produits phytosanitaires.

Les résultats des analyses adressées par l'ARS doivent être affichés en mairie. Ces résultats sont consultables sur le site du ministère chargé de la santé à l'adresse [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) et les données du contrôle sanitaire sont téléchargeables sur le site [www.data.gouv.fr](http://www.data.gouv.fr).

### La qualité des eaux distribuées sur l'année 2021

**Microbiologie** : 99,7 % des prélèvements réalisés en 2021 en distribution ont mis en évidence des résultats conformes pour les paramètres microbiologiques (*Escherichia coli*, entérocoques).

**Nitrates** : En 2021 aucun dépassement de la limite de qualité fixée à 50 mg/l sur ce paramètre n'a été observé dans le cadre du contrôle sanitaire réalisé sur les eaux distribuées.

**Pesticides** : 37 % de la population a été desservie par une eau ayant présenté au moins un résultat non conforme aux limites de qualité imposées vis-à-vis des pesticides au regard du contrôle sanitaire mis en place depuis le 1er avril 2021. L'ensemble de ces non conformités était lié à l'observation d'ESA-métolachlore, métabolite du S-métolachlore. Ces situations ne présentent pas de risque pour la santé des consommateurs au regard des valeurs sanitaires définies par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) et ne justifient donc pas de restriction

des usages de l'eau. Les collectivités en situation de dépassement de plus de 30 jours cumulés sont appelées à informer leurs abonnés et à mettre en place un plan de remédiation. Une dérogation peut-être sollicitée auprès du préfet en l'absence de risque sanitaire s'il n'existe pas de solution technique permettant le retour rapide à la conformité.

## La protection des captages d'eau potable

### Périmètres de protection des captages

99,1 % des captages disposent d'un arrêté déclarant d'utilité publique leurs périmètres de protection. Les captages non protégés ne sont pas employés.

### Lutte contre la pollution diffuse par les nitrates et les pesticides dans les aires d'alimentation des captages

Parmi les 60 captages identifiés comme sensibles aux pollutions diffuses, 10 captages prioritaires ont été retenus, s'ajoutant aux 7 captages « grenelle » qui pré-existaient. Les collectivités en charge de ces ressources sont appelées à engager les études de définition des aires d'alimentation de captages (AAC) et à réaliser un diagnostic des pressions agricoles en vue de mettre en place des mesures de réduction des polluants dans les eaux (articles R.114-1 à R.114-10 du code rural). 5 ressources ont fait l'objet d'un arrêté de définition d'AAC.

L'ARS Bretagne assure chaque année le suivi de 119 sites de baignade recensés sur les 350 kilomètres de littoral costarmoricain

## Les orientations du contrôle sanitaire des eaux de baignade

Ce contrôle sanitaire répond à une préoccupation essentielle en matière de santé publique : il vise à vérifier la qualité microbiologique des eaux et éviter l'exposition des baigneurs à une eau pouvant présenter des risques sanitaires (gastro-entérites, affections de la sphère ORL, dermatites...). Il s'effectue dans le cadre suivant :

- un contrôle sanitaire établi entre le 1er juin et le 15 septembre
- une fréquence de contrôle adaptée à la fréquentation et aux risques sanitaires (de 8 à 14 / saison balnéaire)
- des analyses sur des germes témoins de contamination fécale : E. coli et Entérocoques intestinaux.
- 3 niveaux d'interprétation sanitaire des résultats d'analyses en cours de saison : Bon – Moyen – Mauvais
- un classement glissant basé sur 4 ans décliné en 4 classes de qualité : Excellente – Bonne – Suffisante – Insuffisante
- une information du public par affichage ou sur Internet : [www.baignade.sante.gouv.fr](http://www.baignade.sante.gouv.fr)

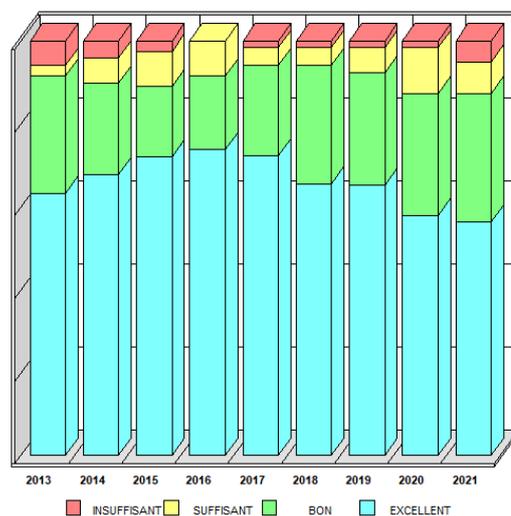
### Zoom sur les chiffres clés en 2021

- 1 217 prélèvements (1 161 en 2020)
- 58 mauvais résultats (59 en 2020)
- 92 interdictions par arrêté municipal (66 en 2020)
  - dont 25 interdictions temporaires pour raison sanitaire (non-conformité bactériologique)
  - dont 64 interdictions préventives (dysfonctionnements de dispositifs d'assainissement et d'eaux pluviales, météorologie...)
- 361 jours de fermeture cumulés (264 en 2020)

## Le classement 2021 des sites de baignade

95 % des sites baignades contrôlés respectent les exigences de qualité communautaires. L'objectif fixé par l'union européenne à chaque Etat membre est d'atteindre au moins le niveau de qualité suffisante, pour l'ensemble des eaux de baignade contrôlées.

L'augmentation régulière de la qualité sanitaire des eaux de baignade en mer observée jusqu'en 2016 ne se vérifie plus au cours des 5 dernières saisons. Les efforts de gestion mis en place depuis plusieurs années (plus particulièrement sur les systèmes d'eaux pluviales et d'assainissement collectif et non collectif) doivent donc se poursuivre car les eaux de baignades restent encore fragiles, notamment lors des épisodes de fortes précipitations estivales.



Certaines activités font l'objet d'une réglementation particulière en raison des risques de troubles à l'ordre public qu'elles peuvent engendrer.

## La police des armes

La police administrative spéciale des armes concourt à la sécurité publique par l'encadrement des conditions d'acquisition et de détention des armes.

### Les chiffres de l'activité 2021

43 406 armes déclarées (toutes catégories A, B, C, D) sont répertoriées dans le département. L'activité 2021 s'est traduite par :

- 1832 récépissés de déclarations d'armes ;
- 814 autorisations de détention d'armes ;
- 22 dessaisissements d'armes ;
- 6 saisies définitives et 19 saisies provisoires ou remises d'armes ;

**292 personnes** ont été inscrites au Fichier national des interdits d'acquisition et de détentions d'armes (FINIADA)

### La réforme du système d'information sur les armes (SIA)

Le système d'information de recensement des armes, AGRIPPA, était vieillissant, peu sécurisé, et mal actualisé. C'est pourquoi, le service central des armes et explosifs (SCAE) du ministère de l'intérieur travaille depuis 2020 à la mise en place d'un nouveau système d'information sur les armes (SIA). Ce nouveau SIA mettra en relation tous les acteurs concernés par cette politique : l'État dans ses différentes composantes (l'administration centrale, les préfetures, les forces de l'ordre, l'office français de la biodiversité, etc), les armuriers, les détenteurs d'armes et les fédérations sportives utilisant des armes. Il a trois objectifs :

- la sécurisation du contrôle des armes puisque le SIA assure la traçabilité des armes en temps réel et facilite le contrôle des détentions en permettant, par exemple, de vérifier chaque année le casier judiciaire des détenteurs d'armes ;
- la dématérialisation des procédures puisque chaque détenteur d'armes a un compte usager qui lui permet d'avoir accès à l'ensemble des démarches concernant ses armes ;

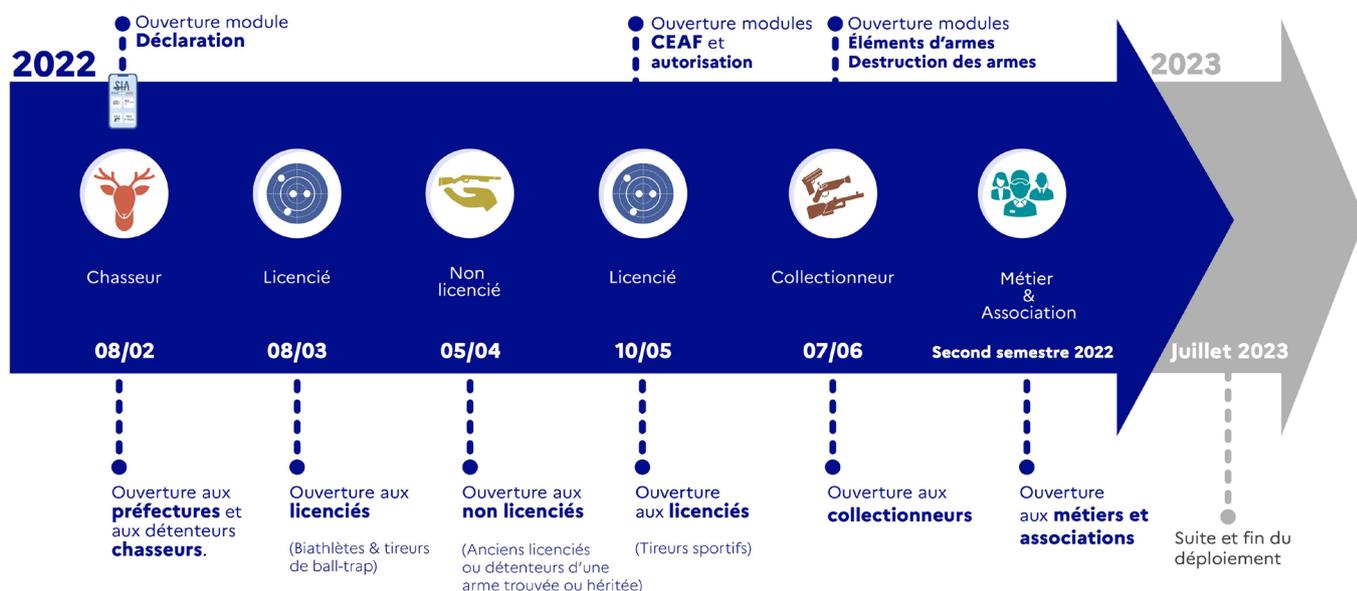
- la simplification des procédures puisque la vérification de certains documents comme une licence de tir ou un permis de chasse est automatisée ; Certains documents comme la carte européenne de détention d'armes, seront générés automatiquement.

Le portail réservé aux armuriers a été ouvert à la fin de l'année 2020. Il a permis de tracer les armes qui sont en stock ou cédées par les armuriers sur le territoire.

Le portail pour les détenteurs d'armes sera ouvert au début de l'année 2022. La création d'un compte personnel sera obligatoire pour toute personne souhaitant conserver son droit à détenir des armes. La présentation du nouveau système d'information sur les armes aux différents partenaires a donc débuté fin 2021 sur le territoire national avec une présentation spécifique en Bretagne le 10 janvier 2022.

### Zoom : les chiffres clés de la détention d'armes dans les Côtes-d'Armor

- 23 176 usagers détenteurs d'armes à feu (dont 12 018 détenteurs du permis de chasser)
- 8 925 chasseurs actifs
- 20 professionnels d'armes dont 3 commissaires priseurs
- 3 fédérations : chasse, tir et ball-trap
- 24 546 armes de catégories C (principalement armes à feu d'épaule de type fusil ou carabines de chasse)
- 4 271 armes de catégories A et B (armes à feu de poing type revolver et pistolet, d'épaule type fusil ou carabine principalement pour le tir sportif)
- 961 personnes résidant dans le département et interdites de détention d'armes (fichier FINIADA)



## La réglementation de la vidéo-protection

La vidéo-protection est un élément indispensable à la sécurité du quotidien. Elle constitue, à la fois, un outil de prévention et une aide à la résolution des enquêtes. La loi assigne à la vidéosurveillance cinq objectifs : la protection des bâtiments, la sauvegarde des installations utiles à la défense nationale, la régulation du trafic routier, la constatation des infractions aux règles de la circulation et la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans les lieux particulièrement exposés à des risques d'agression ou de vol.

207 installations de systèmes de vidéoprotection ont été autorisées en 2021 (contre 179 en 2020).

## La police des débits de boissons

La consommation d'alcool est la deuxième cause de mortalité prématurée évitable en France et est à l'origine de nombreux troubles à l'ordre public et de violences intrafamiliales. L'offre de boissons alcooliques fait donc l'objet d'un encadrement.

63 avertissements ou mises en demeure (46 en 2020) ainsi que 6 fermetures administratives (15 en 2020) ont été pris à l'encontre des débits de boissons en 2021.

## La police des manifestations

### Les manifestations de voie publique

Les dispositions réglementaires sanitaires ont imposé durant tout le premier semestre que toute manifestation de voie publique soit déclarée en préfecture pour vérification des protocoles sanitaires. Le cabinet du préfet et les sous-préfectures ont donc continué, dans le prolongement de 2020, de traiter au cours du premier semestre 2021, de très nombreuses déclarations.

Le second semestre 2021 a été marqué notamment par des mouvements sociaux contre la mise en place de la vaccination puis du passe sanitaire.

### Les manifestations sportives

Comme en 2020, la préfecture a continué à jouer un rôle majeur de conseil auprès des organisateurs qui ont tenté au fil des mois de s'adapter aux évolutions de la réglementation et aux prescriptions à respecter pour organiser des épreuves sportives dans un contexte sanitaire contraint (149 dossiers de manifestations sportives enregistrées en 2021).

4 renouvellements d'homologations de circuit ont été accordées en 2021 par les membres de la commission départementale de sécurité routière.

Les 117 épreuves sportives sur la voie publique ou sur circuit homologué, qui ont eu lieu en 2021, ont fait l'objet d'une instruction conjointe entre les collectivités et les services de l'État afin d'assurer la sécurité des participants, des spectateurs, des riverains et des usagers.

### La police des drones

Les demandes déposées en préfecture d'autorisation de survol par des drones continuent d'augmenter : 1093 dossiers en 2021 contre 805 en 2020. Par ailleurs, et contrairement à 2020, il n'y a pas eu d'annulation de manifestations aériennes : celle de la patrouille de France à Perros-Guirec et le meeting aérien de Dinan ont ainsi pu avoir lieu.

### L'éloignement des étrangers en situation irrégulière

En 2021, le préfet des Côtes-d'Armor a notifié 233 obligations de quitter le territoire français à des ressortissants étrangers en situation irrégulière et a procédé à l'exécution de 19 mesures d'éloignement.

La direction départementale des finances publiques (DDFiP) est chargée de recouvrer les recettes publiques et de procéder au règlement des dépenses publiques pour le compte des ordonnateurs publics.

## Le recouvrement des recettes publiques

La DDFiP calcule et recouvre les recettes fiscales de l'État et des collectivités locales. Elle encaisse en outre, pour le compte des collectivités locales, tous les produits locaux correspondant à certains services tels que les cantines, les crèches, les cours de musique, les activités périscolaires, etc.

En 2021, déclarer ses revenus a encore été plus simple avec la poursuite de la déclaration automatique : l'utilisateur s'assure que les informations portées par l'administration sont exactes et si tel est le cas, il n'a aucune action à effectuer, sa déclaration est automatiquement validée.

La DDFiP des Côtes-d'Armor a traité près de 360.000 déclarations dont 60 % de déclarations dématérialisées, 25 % de déclarations automatiques, et 15 % de déclarations papier ont été saisies par les Services des impôts des particuliers (SIP).

L'offre PayFiP propose un service sécurisé, disponible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 permettant aux administrés de régler en ligne, par carte bancaire ou prélèvement non récurrent, leurs produits locaux. Au 31/12/2021, 907 contrats ont été signés avec les collectivités du département pour la mise en place de ce service.

Le paiement de proximité s'est encore développé en 2021. C'est un service qui permet aux usagers de payer chez un buraliste agréé, en espèces (dans la limite de 300 euros) ou par carte bancaire, leurs impôts, leurs amendes, leurs factures de de cantine, de crèche ou encore d'hôpital. Au 31 décembre 2021, 154 buralistes étaient agréés partenaires de la DDFiP. Ils sont répartis sur une centaine de communes du département et offrent aux usagers des Côtes-d'Armor ce service qui comptabilise, au 30 novembre 2021, 7 462 paiements pour un montant de plus de 663 000 €.

photo : Sarinyapinnagam

Pour payer en espèces : vos impôts, amendes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital ...

rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

\* en espèces dans la limite de 300€ ou par carte bancaire

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés auprès de votre centre des finances publiques ou sur le site [impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](https://impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)

Retrouvez la DDFiP sur

Partenaire agréé de la direction générale des finances publiques

Partenaire agréé de la direction générale des Finances publiques

Payez vos avis en espèces chez votre buraliste

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Fin 2020

## L'exécution des dépenses publiques

La DDFiP tient les comptes de l'État mais également ceux des collectivités locales, des hôpitaux publics et de tous les établissements publics. La DDFiP des Côtes-d'Armor gère plus de 1500 comptes de gestion. Le paiement rapide des fournisseurs des collectivités locales est une priorité. Le délai global de paiement s'élève à 24,3 jours dans les Côtes-d'Armor (26,7 en 2020) dont 4,5 jours pour le délai de paiement du comptable (4,7 en 2020). Cette diminution du délai de paiement du comptable améliore la trésorerie des fournisseurs, leur solidité financière et la croissance économique.

## Les principales réformes portées par l'administration fiscale

### La réforme de la taxe d'habitation (TH)

La réforme de la taxe d'habitation, entrée en vigueur en 2018, s'est poursuivie. Son objectif est de supprimer progressivement jusqu'en 2023 la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 100 % des contribuables en fonction de leur niveau de revenu tout en compensant les ressources des collectivités. Cette taxe est en revanche maintenue pour les résidences secondaires.

Si en 2020, 80 % des foyers fiscaux avaient été dégrévés de 100 % du montant de la cotisation de TH sur leurs résidences principales, pour les 20 % de foyers restants, l'exonération de TH sur les résidences principales s'échelonne de 2021 à 2023.

Le montant moyen de la baisse (par le biais d'un dégrèvement) était de 581 euros en 2020. Un simulateur a été mis à disposition des contribuables.

## Le prélèvement à la source

L'impôt à la source est une simplification pour les contribuables. L'objectif est de rendre le paiement de l'impôt contemporain de l'évolution des revenus en prenant en compte plus rapidement les changements de situation (naissance, unions, variations de revenus, etc.).

En 2021, 31.714 options ont été réalisées par les usagers costarmoricains via « Gérer mon prélèvement à la source » ou par les services pour le compte des usagers. La majorité de ces options concerne des modifications de coordonnées bancaires et des modulations à la hausse ou à la baisse.

L'administration des finances publiques demeure l'interlocuteur des contribuables via le site «impots.gouv.fr» (deuxième site non commercial utilisé en France), les centres de contact de la DGFIP (0 809 401 401 : prix d'un appel local), l'un des six services des impôts des particuliers des Côtes-d'Armor (Dinan, Guingamp, Lannion, Loudéac, Saint-Brieuc et Paimpol) ou encore les trésoreries de proximité. L'information des usagers a été un temps fort et les services d'accueil ont été sollicités pour répondre aux questions des usagers notamment sur l'avance RICF.

## L'accueil de proximité

L'accueil de proximité prend la forme de permanences en mairie et dans les structures France Services au fur et à mesure des labellisations. A ce jour, 20 points de contacts sont recensés : Binic-Etables-s/mer, Callac, Caulnes, Evran, Jugon-les-lacs-cn, Bus Lac, Bus MSA/CCKB, Le Mené, Loudéac, Merdrignac, Pabu-Plouisy-Ploumagoar, Plélo, Pleneuf-Val-André, Ploeuc-l'hermitage, Plouaret, Plouasne (bus), Plouha, Rostrenen, St-Brieuc, Tréguier. De nouvelles candidatures sont en attente de validation courant 2022.

En 2021, la DDFIP22 a participé d'une part aux formations « Socle opérateurs » en assurant la formation des animateurs des nouveaux EFS [modules «Je comprends ma situation fiscale» et «Je suis en situation de précarité» sessions les 5 et 18/5, 17/6, 16/9 et 25/11, avec un zoom sur le PAS et les services en ligne de la DGFIP, notamment l'ENSU] et d'autre part aux formations métiers [présentation de la

Campagne Impôt sur le Revenu les 2 et 13/4; de la Campagne des avis et des fondamentaux des impôts locaux les 9 et 10/9].

## La mise en ligne d'un nouveau service en ligne «Gérer mes biens immobiliers»

Depuis le 2 août 2021, la DGFIP a offert un nouveau service en ligne aux usagers, «Gérer mes biens immobiliers». Il leur permet, depuis leur espace sécurisé, d'avoir une vision de l'ensemble de leurs propriétés bâties situées en France et de leurs caractéristiques. Le service sera enrichi en 2022 avec le service de la déclaration foncière en ligne puis en 2023 avec le service de la déclaration en ligne de la situation d'occupation et des loyers.

### Zoom : Les chiffres clés de 2021 dans le département

#### Pour les particuliers :

- l'impôt sur le revenu et prélèvements sociaux comptent 361.651 foyers fiscaux
- l'impôt sur le revenu s'élève à 388,5 M € et les prélèvements sociaux à 79,7 M €

#### Pour les professionnels :

- 72.540 organismes sont redevables de la TVA, pour un montant de 832,6 millions €
- pour faire face aux conséquences économiques du confinement national, le fonds de solidarité (FDS) a été mis en place. Il a permis de verser une aide défiscalisée aux entreprises, aux indépendants, aux micro-entrepreneurs et aux professions libérales touchés par la crise du coronavirus. Au total, 168,9 M € ont été versés au cours de l'année 2021 à ce titre au profit de 14 231 entreprises costarmoricaines

Permettre à tous les élèves de mieux maîtriser les savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter et respecter autrui), tels sont les objectifs de l'école et le fondement des mesures mises en œuvre dans les Côtes-d'Armor par la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN).

## L'enseignement du premier degré dans le département

On compte, dans le département des Côtes-d'Armor, 352 écoles publiques, 138 écoles privées sous contrat, 8 écoles DIWAN et 2 écoles privées hors contrat. Ce sont, pour l'essentiel, de petites structures puisque pour le réseau public, 54,3 % d'entre elles ont 4 classes ou moins (64,5 % pour le réseau privé). Le réseau public scolarise 69 % des effectifs et le réseau privé sous contrat 31% des élèves (dans les établissements du réseau catholique et les établissements d'enseignement immersif en breton Diwan).

Le nombre moyen d'élèves par classe à la rentrée 2021 était de 21,18 dans le département (21,58 en 2020). Il était de 20,69 dans les écoles en zone rurale et de 21,52 en zone urbaine.

## Les principales mesures de l'année scolaire 2020/2021 et de la rentrée 2021

### Mettre en place les classes dédoublées de CP et CE1 pour l'enseignement des fondamentaux

A la rentrée 2021, toutes les classes de CP et de CE1 en Éducation prioritaire du département des Côtes-d'Armor sont dédoublées. Le département compte donc 15 CP dédoublés et 14 CE1 dédoublés. 3 écoles ont en outre mis en place le dispositif « grandes sections dédoublées ».

### Déployer le plan mercredi

Le plan mercredi met en place un cadre partenarial entre l'Éducation nationale (DSDEN, SDJES), la CAF,

les communes et des associations pour offrir au plus grand nombre d'enfants un accueil de loisirs éducatif de grande qualité le mercredi. 17 communes ont mis en place dans les Côtes-d'Armor ce dispositif lors de l'année scolaire 2020/2021 au profit de 2193 élèves du département.

### Scolariser les plus petits

La scolarisation des plus petits est encouragée en éducation prioritaire. A la rentrée scolaire de septembre 2021, le taux de scolarisation des enfants âgés de moins 3 ans est de 27,6% en REP et 20,6% pour le département. En outre, 10 « dispositifs moins de 3 ans » sont déployés dans le département.

### Le petit-déjeuner à l'école : un partenariat Éducation nationale et collectivités territoriales

Le petit déjeuner est le repas quotidien qui est le moins régulièrement pris par les enfants. Or ce repas est indispensable aux élèves pour rester concentrés pendant toute la matinée afin d'apprendre dans les meilleures conditions. C'est pourquoi l'éducation nationale propose, en lien avec les collectivités volontaires, un programme permettant aux écoliers de bénéficier de petits déjeuners gratuits et de ne pas commencer la journée le ventre vide. Les territoires où les élèves n'ont pas l'habitude ou pas la possibilité de prendre un petit déjeuner chez eux sont ceux qui sont prioritairement ciblés. L'inspecteur de la circonscription conseille les mairies et ajuste avec l'école les projets éducatifs nutritionnels. Dans le département, 942 élèves ont été concernés par cette politique en 2020 et 1 185 en 2021.



## Zoom : les effectifs totaux dans les écoles du département

### Les écoles publiques

	Maternelles	Elémentaires	ULIS	Total
<b>Rentrée 2020</b>	12786	23219	306	36311
<b>Rentrée 2021</b>	12491	22707	310	35508

### Les écoles privées

	Maternelles	Elémentaires	ULIS	Total
<b>Rentrée 2020</b>	5704	10309	306	16108
<b>Rentrée 2021</b>	5708	10150	102	15960

### Les écoles publiques et privées

	Maternelles	Elémentaires	ULIS	Total
<b>Rentrée 2020</b>	18490	33528	401	52419
<b>Rentrée 2021</b>	18199	32857	412	51468

## L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ LES COLLÈGES ET LYCÉES

Dans le prolongement de l'enseignement du premier degré, le collège qui accueille sans examen tous les élèves à l'issue de l'école élémentaire, a pour objectif premier de permettre à tous d'atteindre la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences. Il prépare également les élèves à la poursuite de leur scolarité en lycée dans la voie générale, technologique ou professionnelle ).

### L'enseignement du second degré dans le département

Le département comptait, à la rentrée scolaire 2021, 48 293 élèves dans les établissements du second degré : 27 692 collégiens et 20 601 lycéens.

Tous ces élèves fréquentaient 117 établissements : 80 collèges (47 publics et 33 privés) et 37 lycées généraux, technologiques et professionnels ( 21 publics et 16 privés). Ils étaient encadrés par 5 065 personnels

d'enseignement, d'éducation et d'orientation (public et privé), 143 personnels de direction (public et privé), ainsi que 375 personnels administratifs, médico-sociaux et techniques (public uniquement).

#### Zoom : les effectifs dans les établissements du second degré

Collèges (hors SEGPA et ULIS)	Lycées généraux et technologiques pré bac	Lycées généraux et technologiques post bac	Lycées professionnels y compris ULIS	Total
-------------------------------	---	--	--------------------------------------	-------

#### Les établissements publics

Rentrée 2020	18 131	8 092	1 731	4 042	31 996
Rentrée 2021	17 939	7 980	1 618	3 907	31 444

#### Les établissements privés

Rentrée 2020	9 784	4 325	1 092	1 605	16 806
Rentrée 2021	9 753	4 504	983	1 609	16 849

#### Les établissements publics et privés

Rentrée 2020	27 915	12 417	2 823	5 647	48 802
Rentrée 2021	27 692	12 484	2 601	5 516	48 293

### Le dispositif « devoirs faits »

Les devoirs sont pris en charge au sein de l'établissement grâce à un temps d'études accompagné. Le déploiement de cette réforme s'étend.

Durant l'année scolaire 2019-2020, 3162 élèves avaient bénéficié de ce dispositif dans les collèges publics à raison de 2 heures en moyenne par semaine et par élève. Durant l'année scolaire 2020-2021, ils sont 4 326 élèves (soit 24 % des collégiens) à en avoir bénéficié.

La montée en puissance du dispositif a permis à plus de 1000 élèves supplémentaires de bénéficier du dispositif. A la rentrée 2021, ce déploiement va se poursuivre puisque les 2 collèges qui accueillent des internes vont mettre en place le dispositif « devoirs faits » en partenariat avec l'association de la fondation étudiante pour la ville.



## L'ENSEIGNEMENT ET LE RENFORCEMENT DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES

Des dispositifs spécifiques sont déployés dans les Côtes-d'Armor dans les secteurs d'Education prioritaire mais également dans les secteurs ruraux isolés afin de favoriser les relations positives avec la connaissance, l'apprentissage et de permettre de développer la motivation des élèves.

### **Le repérage des élèves échappant à l'obligation scolaire**

En lien avec la CAF et la MSA, la Direction académique des Côtes-d'Armor propose aux communes intéressées une convention destinée à détecter les enfants qui pourraient échapper à l'obligation d'instruction et aider chaque maire à dresser la liste de tous les enfants résidant dans sa commune soumis à cette obligation (Article L. 131-6 et L. 131-2 du code de l'Éducation).

Une première expérimentation a été faite grandeur nature avec la mairie de Dinan. Cela a permis d'identifier les différentes phases techniques avec précision.

A ce jour, plus de 70 mairies ont fait la demande auprès des services.

### **Le socle numérique à l'école élémentaire**

L'État a investi en 2021 1,2 millions d'euros pour les écoles des Côtes-d'Armor afin doter en matériel numérique les classes de cycle II et cycle III des écoles qui n'ont pas atteint le socle numérique. Cela a concerné 120 communes et 157 écoles.

La direction académique des Côtes-d'Armor s'est engagée dans la formation des enseignants sur le numérique éducatif dès la dotation en matériel.

### **Les stages de réussite dans le premier et le second degré**

A chaque période de congés, l'Education nationale propose gratuitement aux élèves de grande section, de CP et de CM2 des stages afin prévenir les difficultés des élèves et de préparer les élèves à une rentrée des classes sereine. La période sanitaire traversée a contribué à renforcer le recours à ce dispositif qui permet d'affermir les compétences attendues des élèves.

En août 2021, l'accent a été mis sur les élèves de cycle 3 (afin de les préparer à l'entrée au collège) ainsi que sur les élèves qui entraînent au CP. 523 d'élèves de cycle 3 ont été accueillis dans le secteur public et 103 dans le secteur privé. 92 élèves entrant en cycle 2 ont également été accueillis. 19 stages ont été organisés au sein des collèges pour les élèves de CM1/CM2.

Au printemps 2022, 308 élèves de tous les niveaux de classes seront accueillis et encadrés par 62 enseignants répartis dans 66 écoles du département.



### **Les écoles ouvertes et écoles buissonnières**

249 enfants issus de 5 écoles, 5 collèges et 2 lycées du département ont participé à ces dispositifs durant l'été 2021. Au programme du matin : un enseignement du français et des mathématiques à l'aide de situations concrètes de la vie courante. Pour les après-midi : des activités sportives (Savoir rouler, danse, escalade, escrime, tir à l'arc), artistiques (danse), culturelles (environnement durable, web radio, musique) ou scientifiques (fabrication d'un distributeur de gel hydroalcoolique).

## Les cordées de la réussite

Afin de créer un continuum de la classe de 4ème jusqu'à l'enseignement supérieur, les cordées de la réussite permettent d'accompagner vers l'enseignement supérieur les collégiens et les lycéens issus de milieux modestes. A la rentrée 2021, il en existait 5 dans le département (contre 3 à la rentrée 2020) :

- A Saint-Brieuc, le collège Jean Racine poursuit son action avec le lycée Rabelais, l'IUT Rennes 1 et l'Université de Rennes 2.
- Le collège Victor Vassarely à Collinée Le Mené développe une cordée de la réussite avec les lycées Fulgence Bienvenue de Loudéac, Henri Avril de Lamballe et l'Université de Rennes 2.
- Le collège de Plémet continue le travail mis en œuvre depuis de nombreuses années avec le lycée Fulgence Bienvenue de Loudéac. Il développe également un projet en collaboration avec un collège de Pontivy, le collège Paul Eluard de Guerlédan- Mur de Bretagne et l'Université Rennes 1.
- Le collège Gwer Halou de Callac a mis en place son projet avec les lycées Pavie, Jules Verne et kernilien (agricole) de Guingamp, ainsi qu'avec l'UBO et l'IUT de Lannion.
- Le collège Charles Brochen de Pontrieux a créé une nouvelle cordée de la réussite en lien avec les lycées Pavie de Guingamp et Savina de Tréguier, ainsi qu'avec l'Université de Rennes (site de Saint-Brieuc)..

### ZOOM : la réduction des écarts dans les acquis en français entre les enfants scolarisés en REP et les autres

Pour les trois compétences les plus échouées en français, en CP et en CE1, les résultats départementaux en REP ont connu une forte progression entre 2020 et 2021 en dépassant très largement en 2021 les résultats obtenus en 2020 mais aussi ceux obtenus en 2019 avant la crise sanitaire.

Ainsi, sur la compétence « Reconnaître des lettres parmi des lettres (CP) », l'écart entre hors REP et REP est de 6,91% au niveau départemental alors qu'il est de 9,69% au niveau national. Il en est de même sur les compétences « Lire à voix haute des mots (CE1) » avec un écart de 3,37% dans le département contre 7,02% au plan national et « Lire à voix haute un texte (CE1) » : l'écart est de 2,09% contre 7,82% au plan national.



Le département des Côtes-d'Armor comptait en 2020, 8298 étudiants installés principalement à Saint-Brieuc, Lannion et Guingamp (8176 en 2019). L'Etat définit les cursus universitaires publics présents à Saint-Brieuc et Lannion, Guingamp et a la charge du versement des bourses.

## Les établissements publics d'enseignement supérieur

### L'Université de Rennes 1

Cette Université est installée tout à la fois à Saint-Brieuc et à Lannion. En 2020, on comptait 719 étudiants inscrits dans un enseignement dispensé à Saint-Brieuc dont 372 dans des filières d'IUT, les autres étant inscrits principalement en 1ère année de licence. Ils étaient 1246 étudiants inscrits sur le site de Lannion principalement dans les filières technologiques qu'elles soient universitaires (Licences et Masters), à l'ENSSAT ou en IUT.

### L'Université de Rennes 2

En 2020, 961 étudiants étaient inscrits en 1ère année de licence.

### L'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation

240 étudiants étaient inscrits à l'INSPE de Bretagne antenne de Saint-Brieuc pour préparer le professorat des écoles.

### L'enseignement supérieur en lycée public

En 2020, 3179 étudiants étaient inscrits en formation post-bac dans les lycées publics et privés du département : 348 en classes préparatoires aux grandes écoles et 2833 en sections de techniciens supérieurs.

### Les formations paramédicales et sociales

Elles ont accueilli 782 étudiants en 2020.

## Les établissements privés d'enseignement supérieur

L'Etat est garant de la qualité des formations dispensées par la reconnaissance des diplômes délivrés par les établissements privés. La reconnaissance par l'État permet d'attester qu'un établissement apporte un concours utile au service public de l'enseignement supérieur, et de garantir sa qualité. Celle-ci permet en outre à l'établissement éventuellement d'accueillir des étudiants boursiers. L'Institut Catholique de l'Ouest et les établissements d'enseignement supérieur privés accueillent 761 étudiants dans les Côtes-d'Armor.

## Le soutien aux étudiants

### Les étudiants boursiers

2 966 étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur des Côtes-d'Armor ont perçu une bourse au titre de l'année universitaire 2020/2021, pour un soutien total d'environ 7,06 millions d'euros.

Dans le cadre de la crise sanitaire, des aides spécifiques ont en outre été mises en œuvre en 2020 :

- Un mois supplémentaire de bourse a été versé aux étudiants dont les examens ou concours avaient été déplacés au mois de juillet. Cela a concerné en Bretagne 2486 étudiants pour 580 909€ ;
- 150€ ont été ajoutés sur la mensualité de bourse de décembre pour l'ensemble des boursiers de l'académie ;
- Les 75 étudiants boursiers dont le stage a été repoussé à l'automne ont pu, sur demande, recevoir 4 mois de bourse au titre de 2019-2020.
- Depuis septembre 2020, les étudiants boursiers ont pu bénéficier d'un tarif spécial à 1€ dans les restaurants universitaires. 83 400 tickets à 1 € ont été distribués dans les Côtes-d'Armor en 2020 et 2021.

## Les aides d'urgence

**Le fonds d'aides d'urgence.** D'ordinaire d'un montant de 2,8 M€, ce fonds a été porté en Bretagne à 5,1M€ en 2020. Le Crous de Rennes a mis en place une évaluation sociale simplifiée pour les aides d'urgence. En parallèle, le nombre de commissions a été démultiplié (1 à 2 par semaine).

**Les e-cartes alimentaires.** Un don d'e-cartes alimentaires de 50€ a complété les mesures d'aide d'urgence. Elles permettent à l'étudiant une utilisation immédiate, contrairement à une aide par virement. En 2020, 3 115 e-cartes ont été attribuées à 2036 étudiants pour 354 100€.

**Les colis alimentaires.** Pour compléter ce dispositif, des colis alimentaires gratuits ont été proposés en 2020 aux étudiants en résidence.

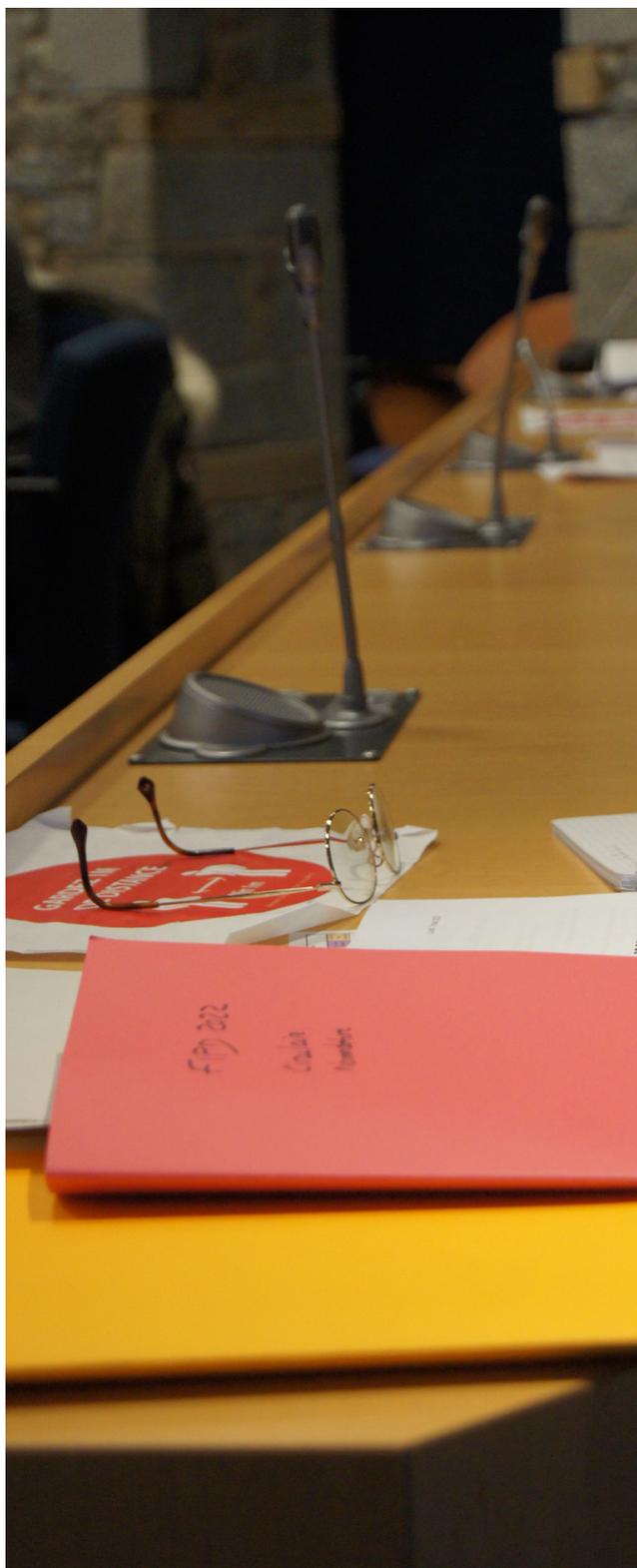
**Les étudiants ultramarins.** les CROUS ont versé une aide exceptionnelle de 200 euros pour les étudiants ultramarins ou ayant perdu leur stage/job suite au confinement. 2657 dons ont été versés en 2020.



## L'accompagnement au quotidien des résidents universitaires

**Recrutement de référents.** Début avril 2020, le Crous de Rennes Bretagne a recruté 72 étudiants référents afin d'informer et d'assurer le lien social au sein des résidences universitaires en période de confinement. Ce dispositif mis en place par 3 Crous (dont Rennes) a été déployé au niveau national dès octobre 2020 et a conduit au recrutement de 82 étudiants référents depuis le 2ème confinement.

**Permanences de psychologues.** Depuis de nombreuses années, le Crous propose aux résidents des permanences de psychologues par l'association Apsytude. Ces permanences ont été maintenues en visioconférence depuis le 1er confinement. On a constaté une augmentation de 12% des demandes.



## LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

Face à l'épidémie de COVID-19, des mesures d'urgence économique de soutien aux entreprises ont été mise en œuvre dès mars 2020. Ces premiers dispositifs étaient complétés à l'automne 2020 par le plan France Relance et à l'automne 2021 par le plan d'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise. Quel bilan dans les Côtes-d'Armor ?

### Les mesures d'urgence économique et de soutien aux entreprises: 428,4 M€ versées en 2020 et 2021 hors PGE

Afin de lutter contre les conséquences de la crise sanitaire, les mesures destinées aux entreprises, en particulier les TPE et PME, et aux salariés ont permis d'amortir le choc économique.

#### La prise en charge de l'activité partielle : 149,4M€ en 2020 et 2021

L'activité partielle est un outil au service de la politique de prévention des licenciements économiques. Face à l'ampleur de la crise sanitaire, il a donc été décidé de transformer structurellement le dispositif d'activité partielle, pour doter la France du système le plus protecteur d'Europe. Dans les Côtes-d'Armor, à fin 2021, 58 327 dossiers (représentant 245 026 heures de travail prises en charge) ont été validés en 2020 et 2021. 15,8 millions d'heures d'activité partielle ont été accordées pour un montant total de 149,4 M €. A titre comparatif, pour l'année 2019, 70 729 heures ont été consommées pour un montant de 545 022 €.

#### Le fonds de solidarité : 245,7 M€

Depuis le début de la crise, l'État a mis en place un fonds de solidarité puis un dispositif dit de prise en charge des coûts fixes pour prévenir la cessation d'activité des petites et moyennes entreprises, des micro-entrepreneurs, des indépendants et professions libérales, particulièrement touchés par cette crise.

Pour les Côtes-d'Armor, 14 231 entreprises ont bénéficié de cette aide en 2020 et 2021 pour un montant total de 245,7 M€ soit une aide moyenne par entreprise de 17 265 €.

#### Report de charges et exonération de cotisations sociales : 33,3 M€

Les entreprises et les indépendants les plus touchés par les conséquences de la crise sanitaire ont bénéficié de report de charges fiscales mais aussi d'une exonération ou d'une aide au paiement des cotisations sociales. Les exonérations et les aides accordées en 2020 et 2021 se sont élevés à 33,3 M€.

#### Les prêts garantis par l'État (PGE) : un encours de 590 M€ garantis par l'Etat

Plus de 4 400 entreprises costarmoricaines ont bénéficié, en 2020 et 2021, d'un prêt garanti par l'Etat (PGE) pour un montant total de 590 millions d'euros. Il s'agit de prêts de trésorerie accordés par les banques mais pour lesquels l'Etat se porte garant en cas de défaut du bénéficiaire.

#### Le plan France relance : 378,6 M€ en 2020 et 2021

Les mesures de France Relance ont été conçues avec pour objectif de permettre à la France de retrouver son niveau d'activité économique d'avant crise tout en répondant aux trois défis structurels de l'économie française : l'accélération de la transition écologique, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le renforcement de la cohésion sociale et territoriale. Au total, 378,6 M€ ont été alloués en 2020 et 2021 aux entreprises, particuliers, collectivités et associations des Côtes-d'Armor.



### Le Volet Transition écologique : 152,4 M€

Ce volet a mobilisé en 2020 et 2021 152,4 M€. Parmi les principales mesures :

- 36 M€ de subventions pour financer les travaux de rénovation énergétique des bâtiments qu'il s'agisse de logements de particulier, de logements locatifs sociaux ou de bâtiments publics appartenant aux collectivités locales ou à l'Etat ;
- 8 M€ de crédits pour le fonds friches qui ont permis de faire aboutir 28 projets dans le département;
- 3,7 M€ de bonus à l'achat de véhicules propres ou de primes à la conversion au profit de 4 412 costarmoricains ;
- 25,6 M€ destinés à financer des projets en faveur de la transition agricole et du bien être animal;
- 4,6 M€ pour des investissements au profit du littoral et des acteurs de la mer et de la pêche.

### Le volet compétitivité : 116,4 M€

Ce volet a mobilisé en 2020 et 2021 116,4 M€. Parmi les principales mesures :

- 7,7 M€ d'aide à l'investissement dit de « transformation vers l'industrie du futur » : 76 entreprises en ont bénéficié ;
- 43,8 M€ d'aides à l'investissement pour reconquérir notre souveraineté industrielle ; 29 entreprises ou laboratoires en ont bénéficié ;
- 58,4 M€ de réduction des impôts dits de production pesant sur les entreprises industrielles : 5800 entreprises en ont bénéficié.

### Le Volet Cohésion sociale et territoriale : 109,8 M€

Ce volet a mobilisé en 2020 et 2021 116,4 M€.

Il a permis par exemple de financer, pour les étudiants boursiers, 84 000 repas du CROUS à 1 €.

L'aide à la formation du Fonds national de l'emploi (FNE-Formation), a été abondé et 152 entreprises costarmoricaines en ont bénéficié. Cela a permis à 967 salariés de suivre plus de 26 000 heures de formation.

Le plan « 1 jeune 1 solution » s'est traduit en 2021 par :

- le recrutement de 4542 jeunes en CDI ou CDD de plus de trois mois grâce à des primes à l'embauche représentant 18,2 M€ ;
- le recrutement de 345 personnes en situation de handicap grâce à une prime à l'embauche représentant au total 345 000 € ;
- le recrutement de 7 944 apprentis et le versement d'une aide à cet effet de 51 M€ ;

- la signature de 552 contrats de professionnalisation, représentant 3,6M € ;
- 460 contrats d'insertion en entreprises pour une aide de 236 000 €.
- Les SIAE ont signé 2 976 contrats signés en 2020 par les structures d'insertion par l'activité économique



## L'accompagnement des entreprises dans la sortie de crise

### Trois objectifs

Les objectifs de ce plan sont de :

- identifier de manière anticipée les fragilités financières des entreprises,
- proposer un guichet unique visant à contacter et orienter les entreprises vers le meilleur dispositif de soutien,
- accompagner les entreprises en leur proposant une solution adaptée à leur situation.

Dans chaque département, un conseiller départemental à la sortie de crise a été nommé afin de coordonner l'intervention de l'ensemble des acteurs et partenaires (greffe du tribunal de commerce, experts comptables, commissaires aux comptes, mandataires judiciaires, avocats...).

### Deux types de solutions

Les outils mobilisables sont de deux types.

Des outils judiciaires au niveau des tribunaux de commerce. Une procédure judiciaire de traitement de sortie de crise appelée « redressement flash » a été créée. Elle permet de limiter la période d'observation à 3 mois.

Une palette diversifiée d'aides financières. est proposée : le prêt garanti par l'État, des avances remboursables ou des prêts spécifiques, des plans d'apurement des dettes fiscales et sociales pouvant aller jusqu'à 48 mois, ainsi que des aides au titre du fonds de transition de 3 milliards d'euros pour les entreprises de taille significative. 9 entreprises ont déjà bénéficié de ces prêts ou avances pour un montant de 6,8 M€.

Premier département français pour la valeur de la production animale, le département des Côtes-d'Armor possède des exploitations agricoles aux systèmes très variés, élevage bovin, porcin, avicole et petits ruminants, maraîchage de plein champ ou sous serre. L'État accompagne la transition agro-écologique de ces exploitations, les aide à améliorer leur compétitivité et leur assure un soutien lorsqu'elles subissent des difficultés. Son action a été renforcée en 2021 par les mesures agricoles du plan France relance.

## Les aides du premier pilier de la PAC

### Le premier pilier de la PAC

Avec 6 312 dossiers de demande d'aides découplées, le département se situe au quatrième rang national. Le montant de ces aides s'élève à 112 millions d'euros sur la campagne 2021 et représente 5 % de la valeur de la production agricole costarmoricaine.

### Le deuxième pilier de la PAC

Avec 2 016 dispositifs sollicités, le département des Côtes-d'Armor est le troisième département français pour les aides aux mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) et à l'agriculture biologique. La progression de ces dispositifs s'est poursuivie en 2021 avec une augmentation, par rapport à 2020, des exploitations engagées de 10,5 % pour l'agriculture biologique et de 4,0 % pour les MAEC.

## Le plan France Relance : 25,6 M€

### Un plan au service de notre souveraineté alimentaire

Le plan de modernisation des abattoirs. 12 projets représentant plus de 30 M€ d'investissements ont reçu 12,4 M€ de subventions.

Le pacte bio-sécurité et bien être animal. Il s'agit d'aider les éleveurs à investir pour renforcer la prévention des maladies animales et améliorer les conditions d'élevage. 146 dossiers ont bénéficié de 4,4 M€.

Le plan protéines végétales. Il s'agit de réduire la dépendance de la France aux importations de protéines végétales. 41 projets ont été lauréats pour un montant de subvention de 521 000 €.

### Un plan au service de la transition écologique

Les plans de structuration des filières agricoles et alimentaires. Dans le département, trois projets ont été retenus pour un montant de 2,2 M€. Il s'agit d'un projet de sexage des œufs, d'un projet de modernisation de la filière semences végétales et d'une analyse de l'impact des différents modèles de production sur les critères de durabilité de la filière porcine.

Le plan de renouvellement des agroéquipements. 182 exploitants agricoles ont obtenu 1,6 M€ pour acquérir des équipements destinés à réduire ou améliorer l'usage des intrants phytosanitaires et fertilisants.

Le programme Plantons des haies. Il s'agit d'aider les agriculteurs à reconstituer des haies bocagères. 6 dossiers ont été lauréats et bénéficient de 798 000 €. Les investissements contre les aléas climatiques. 18 lauréats ont été retenus pour un montant d'aide de 256 000 €.

Les actions en faveur d'une alimentation saine et locale. La mesure « Soutien aux cantines scolaires des petites communes » a accompagné plus de 74 communes vers la valorisation des produits frais et locaux, profitant à 15 000 élèves, représentant un montant de subvention de 811 397 €. Les mesures « Alimentation locale et solidaire » et « Jardins Partagés » ont soutenu respectivement 8 et 21 projets, profitant à plus de 15 000 personnes, et représentant un montant de subvention total de 260 000 €. 4 nouveaux projets territoriaux alimentaires (PAT) et deux PAT existants se partagent 934 000 € d'aides.

## Le renouvellement des générations

En 2021, 156 projets d'installations aidées ont été validés dans les Côtes-d'Armor. Cela a permis de « rattraper » le retard observé en 2020 : seuls 118 jeunes avaient pu être aidés, certains les projets n'ayant pu voir le jour en raison des contraintes sanitaires qui avaient retardé les démarches des jeunes (actes notariés, construction de bâtiments).

## Le soutien aux agriculteurs en difficultés

En 2021, 40 situations ont été examinées par la cellule Entr'Agri 22 (53 en 2020).

Par ailleurs, 115 signalements d'exploitants agricoles ont fait l'objet d'un suivi par la DDTM.

La cellule d'accompagnement de la DDTM a quant à elle examiné 11 dossiers, 7 d'entre eux ont bénéficié d'un audit global financé par l'État et 4 ont pu bénéficier de l'aide à la relance des exploitations agricoles (AREA). En parallèle, 16 dossiers d'aide à la réinsertion professionnelle ont été examinées et validées pour un montant total d'aide de 65 100 €.

L'économie maritime des Côtes-d'Armor se structure autour de plusieurs secteurs clés : la pêche maritime, la plaisance et les cultures marines. Ces secteurs ont été impactés par la crise sanitaire mais ont fait preuve d'une grande résilience, avec un accompagnement soutenu des services de l'État.

## La pêche maritime : une année de nombreux changements en 2021

### L'enjeu du BREXIT

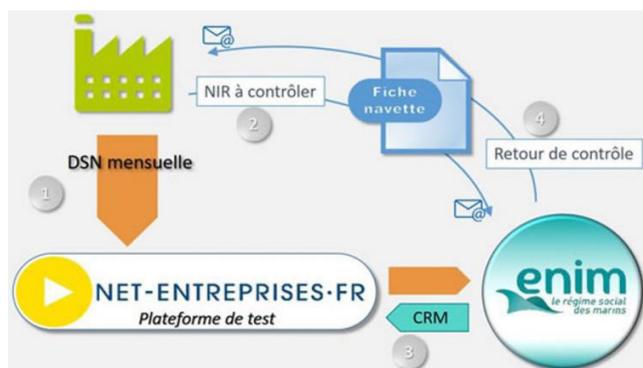
L'application depuis le 1er janvier 2021 de l'accord de commerce et de coopération entre l'Union européenne et le Royaume-Uni a conditionné la pêche dans les eaux britanniques par les navires de pêche français à l'attribution d'une licence, selon divers régimes incluant notamment les eaux des îles anglo-normandes.

Une partie de la flottille costarmoricaine a été touchée par ces restrictions et des négociations ont eu lieu toute l'année 2021. La pêche au large est concernée par l'accès aux eaux territoriales britanniques des 6/12 milles (il manque 1 licence) et de Guernesey (il manque 3 licences). Par ailleurs, 25 navires immatriculés dans les Côtes-d'Armor disposent d'une licence pour accéder à Jersey.

### Le changement des modalités de déclaration sociale pour les entreprises (armements) du secteur maritime

Depuis le 1er janvier 2021, les modalités de déclaration sociale des marins ont changé.

**Auparavant**, la déclaration des lignes de service des marins était effectuée par la DDTM, qui enregistrerait les marins avant chaque départ en mer. Cela représentait, dans le département, plus de 33 000 mouvements chaque année.



**Désormais**, avec la mise en place de la déclaration sociale nominative des marins (DSN), les entreprises du secteur maritime se sont alignées sur le régime général et les armements réalisent les déclarations sociales de leurs marins via cette DSN, grâce à un logiciel de paie compatible, et transmettent toutes les données nécessaires à l'URSSAF, à l'ENIM, et aux services de l'État.

Pour faciliter cette transition délicate, la DDTM a accompagné plus de 423 armements.

### Des volumes records pour la pêche à la coquille-Saint Jacques

231 navires ont une licence pour pratiquer la pêche à la coquille Saint-Jacques dans les eaux costarmoricaines. Ils représentent la grande majorité des 274 navires immatriculés dans les Côtes-d'Armor en petite pêche et pêche côtière.

La campagne 2021-2022 s'est ouverte dans une perspective de nouveau record de biomasse après une campagne de coquilles Saint-Jacques 2020-2021 déjà exceptionnelle en termes de ressource. Le total admissible de captures (TAC) a été fixé à 6 250 tonnes, soit 1 600 tonnes de plus que pour la saison

## ZOOM : les bons résultats de la pêche en 2021

Une croissance de 15 % en valeur pour les halles à marées des Côtes-d'Armor

En 2021, les produits de la pêche des criées des Côtes-d'Armor ont représenté 67 millions d'euros de vente, avec plus de 23 000 tonnes de poissons et de coquillages débarquées. Cela représente une hausse significative du tonnage par rapport à l'année 2020, à hauteur de +20 % en tonnage et de +15 % en valeur. La criée d'ERQUY se hisse ainsi au 4ème rang national et celle de SAINT-QUAY-PORTRIEUX au 5ème rang.

précédente. La première partie de saison 2021-2022 a confirmé l'abondance de coquilles-Saint Jacques en Baie de Saint-Brieuc.

Des contrôles en mer ou au débarquement sont organisés durant les journées de pêche à la coquille Saint-Jacques. Une surveillance aérienne est également assurée par un agent de l'unité littorale des affaires maritimes des Côtes-d'Armor, au moyen d'un aéronef affrété par le Comité départemental des pêches maritimes des Côtes-d'Armor. Trois journées de contrôle inter-administrations ont été organisées en 2021.

### La plaisance : la poursuite de l'augmentation de la flotte

Près de 39 000 navires de plaisance sont immatriculés dans les Côtes-d'Armor. La flotte active des Côtes-d'Armor est en progression régulière. La crise sanitaire semble motiver les transactions de bateaux et l'achat de bateau neuf est à son maximum depuis longtemps.

Depuis le 1er janvier 2022, une réforme a transféré la francisation des navires (professionnels et de plaisance) des Douanes vers les Affaires maritimes

### ZOOM : France Relance : plus de 2,6 M€ de soutien à l'économie maritime

Trois dossiers, pour un montant total de 560 000, ont été retenus dans le cadre d'un appel à projet lancé pour accompagner les acteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Le lycée maritime de Paimpol a obtenu 1,5 M€ pour acquérir un navire-école avec une motorisation hybride ou électrique.

69 dossiers présentés par les acteurs du secteur ont été retenus au titre de la mesure dite «guichet» pour un montant total avoisinant 600 000 €.

(DDTM). Les démarches deviennent ainsi plus simples et plus cohérentes pour les plaisanciers.

En 2021, 2 524 permis plaisance ont été délivrés, pour des candidats formés dans les 20 établissements que compte le département des Côtes-d'Armor. C'est une augmentation de plus de 30 % par rapport à 2020, que l'on constate aussi au niveau national.

118 manifestations nautiques se sont déroulées dans le département en 2021 dans le strict respect des conditions sanitaires. Ce nombre de manifestations nautiques reste stable. Après la période d'incertitude due à la crise sanitaire en 2020, les organisateurs se sont efforcés de mener à bien leurs projets en prenant en compte les nouvelles contraintes.



### Les cultures marines : un secteur essentiel pour le maillage économique des littoraux costarmoricains

Le département des Côtes-d'Armor compte aujourd'hui :

- 1220 hectares de concessions conchylicoles (principalement pour les huîtres) ;
- 158 km de bouchots (moules).

199 demandes d'autorisation ont été instruites en 2021, donnant lieu à 249 arrêtés préfectoraux.

L'activité soutenue en matière d'instruction des autorisations d'exploitation de cultures marines s'est maintenue en 2021 avec une stabilité des demandes.

## Les contrôles sur le terrain, une nécessité

Si la profession veille au bon respect des règles en vigueur (respect des surfaces concédées, conditions d'exploitation et d'entretien des concessions, ...), des contrôles sur le terrain restent nécessaires et sont réalisés régulièrement par les services de l'Etat.

**En chiffres pour l'année 2021 :** 19 missions de contrôles, 8 courriers simples de rappel à l'ordre, 18 mises en demeure et 2 procédures de sanction administrative engagées.

## Le classement sanitaire et la gestion des alertes

Les cultures marines ne sont possibles que dans des zones classées sanitaires. Il existe trois niveaux de classement (A, B et C) dont découlent les conditions de mise sur le marché des coquillages.

Comme presque chaque année, le classement sanitaire a été révisé par arrêté préfectoral du 28 juillet 2021 : pour une zone, la qualité du classement s'est dégradée et pour une zone, elle s'est améliorée. Globalement, la qualité des eaux conchylicoles est classée « bonne à très bonne » sur le département, même s'il existe quelques secteurs dégradés et si le classement A de certaines zones reste fragile. Les efforts entrepris de réduction des pollutions, notamment par les collectivités et en matière d'assainissement autonome, sont assurément à maintenir.



L'année 2021 a été marquée par six épisodes d'alertes sanitaires (4 REMI, 1 REPHY, 1 pollution par hydrocarbures) entraînant la prise de mesures administratives (interdiction de la pêche, du ramassage ou encore de la mise sur le marché des coquillages). Mais la situation est en globale amélioration en raison des efforts réalisés en matière de mise aux normes des réseaux d'assainissement.

## Zoom : les mortalités et prédatations de coquillages

Les mortalités de coquillages n'ont pas été significatives dans le département ces dernières années. Elles n'ont pas fait l'objet de déclarations particulières en 2021.

En revanche, l'année a été marquée par des épisodes importants de prédation par les araignées, les daurades et les goélands sur les moules de bouchot principalement des baies de la Fresnaye et de l'Arguenon, dans une moindre mesure en Baie de Saint-Brieuc. Ce phénomène est relevé par la profession sur toutes les façades maritimes, à un niveau cependant plus marqué dans les Côtes-d'Armor et la Manche.

Des expérimentations sont réalisées par les professionnels, accompagnés par la DDTM, pour trouver des solutions à cet impact pour leur activité économique..

Des opérations expérimentales de pêche ont été réalisées pour lutter contre les daurades et les araignées prédatrices des bouchots. Les retours d'expériences sont partagés entre les parties.

Un groupe de travail réunissant des représentants des professionnels et des services territoriaux de l'Etat s'est réuni sous l'égide de la direction des pêches maritimes et de l'aquaculture afin de proposer des solutions techniques et réglementaires à la prédation.



Constat de prédation par les daurades sur les bouchots

L'État intervient en tant que maître d'ouvrage sur le réseau routier national, en particulier dans le cadre de la mise à 2 x2 voies de la RN 164 dans les Côtes-d'Armor. Il est également partenaire financier pour la rénovation et le développement d'infrastructures ferroviaires ou de mobilités douces.

### Le réseau routier national

Deux chantiers doivent être plus particulièrement signalés.

#### La poursuite de la mise à 2x2 voies de la RN164

De Châteaulin (29) à Montauban-de-Bretagne (35), ce projet est structurant pour l'intérieur de la Bretagne et l'attractivité des territoires traversés. Le plan France relance mis en place fin 2020 a confirmé et accéléré cette ambition, en garantissant plus de 51M€ aux opérations de la RN164, au titre de l'accord régional de relance conclu entre l'Etat et la Région Bretagne. Les 5 dernières opérations de mise à 2x2 voies représentent un coût cumulé de 390M€.

A la fin de l'année 2021, 118,5 km des 162 km - ont été mis en 2x2 voies : les sections lancées à Rostrenen et Merdrignac en 2020 ont pu être prolongées. Sur Plémet, la tenue à l'automne 2020 de l'enquête publique relative aux autorisations environnementales de l'opération a permis de lancer les travaux en 2021.

#### Le projet de mise à 2x2 voies du pont Chateaubriand sur la RN 176

Visant à fluidifier le trafic dans cette zone, les démarches préalables à la réalisation des travaux de mise à 2x2 voies du franchissement de la Rance sur la RN176 se poursuivent. Après l'obtention de l'ensemble des autorisations administratives et la signature d'une convention de financement des études préalables au projet signée entre l'État, la Région, les conseils départementaux d'Ille et Vilaine et des Côtes-d'Armor fin 2020, les études opérationnelles se sont poursuivies en 2021.

### La rénovation de la ligne ferroviaire Dol-Dinan-Lamballe

Afin de limiter les ralentissements et perturbations sur le service ferroviaire de la ligne Lamballe-Dinan-Dol (68 km), des travaux de rénovation de la section

Dol-Dinan, lancés fin 2019, se sont poursuivis tout au long de l'année 2020 et début 2021. La ligne a été réouverte le 15 mars 2021.

Les travaux de rénovation de la partie Dinan-Lamballe-Armor sont en phase d'études opérationnelles. Le coût prévisionnel de la ligne est estimé à un peu plus de 40 millions d'euros subventionnés par l'Etat à hauteur d'environ 25% . Les travaux sont prévus en 2023

### Le développement des mobilités douces

En 2021, près de 62km d'aménagements cyclables, pistes et voies vertes, ont été réalisés dans les Côtes-d'Armor, portant leur total à 934 km au 1er janvier 2022 (source : Geovelo). Plusieurs aides de l'État accompagnent la réalisation de ces infrastructures.

Dans le cadre de **France relance**, les projets de Saint-Brieuc et Hillion ont obtenu respectivement 368 600 € et 205 644 € et un total de près de 5 km d'aménagements a été programmés en double sens. Lannion Trégor communauté a également été sélectionnée et bénéficiera de 374 680 €. Près de 28 km d'aménagements sont projetés en double sens.

**La dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)** 2021 a, quant à elle, permis de soutenir 16 projets favorables aux mobilités actives, pour un montant total de 1 053 811 € et **la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)** 2021 a aidé au financement de 60 opérations relatives à la sécurité routière des mobilités douces et à l'accessibilité pour un montant total d'aide de 2 970 235 €.

L'État apporte également aux collectivités une expertise sur les mobilités actives (vélo, piéton) et les alternatives à l'auto-solisme lorsqu'il est associé à l'élaboration de leurs documents de planification (PDM, PCAET, PLUi...).

Le département des Côtes-d'Armor compte 10 monuments classés appartenant à l'État ainsi que 814 autres édifices protégés : 267 sont classés et 547 sont inscrits. On y trouve également 3 musées labellisés « musées de France ». Cet ensemble patrimonial constitue indéniablement un atout pour le territoire.

## Des soutiens financiers en faveur de la préservation du patrimoine bâti

### Le patrimoine historique de l'État

Les travaux de restauration des façades extérieures de la cathédrale Saint Etienne de Saint-Brieuc ont débuté à l'automne 2021. Cette phase de travaux qui s'inscrit dans le cadre du plan France relance mobilisera 2 480 700 euros.

La cathédrale a également fait l'objet de travaux de remise aux normes électriques et d'une mise à niveau du système de sécurité incendie. Ces travaux ont permis la réouverture de la cathédrale au public en 2021.

### Le patrimoine historique n'appartenant pas à l'État.

Les travaux de restauration et études sur monuments historiques inscrits et classés, pour lesquels la DRAC accompagne les maîtres d'ouvrages publics et privés, représentent 1 964 347 euros de subvention du Ministère de la culture pour 4 834 959 euros de travaux réalisés.

En outre, l'UDAP a accompagné en 2021 36 collectivités et 9 propriétaires privés de monuments historiques classés pour un montant global de travaux de 744 971 euros. Ces travaux ont mobilisé 22 entreprises spécialisées et ont été subventionnés pour un montant total de 293 756 euros.

## Le soutien aux musées de France

Le musée Mathurin Méheut à Lamballe est l'un des trois musées du territoire labellisés « Musée de France ». Après la première pierre posée en 2020, 2021 a été l'année de la poursuite des travaux en vue d'une ouverture prévue le 18 juin 2022. L'État accompagne ce projet à hauteur de 1 182 000 M€.

## L'activité de conseil et d'application de la réglementation

### L'accompagnement des communes

L'UDAP instruit les permis de construire, de démolir ou d'aménager sur les projets localisés en espaces protégés. C'est au total environ 10 000 actes qui ont été émis par l'UDAP des Côtes-d'Armor en 2021 au titre de la mise en valeur des espaces protégés.

### Les outils de gestion des secteurs sauvegardés

On compte 15 sites patrimoniaux remarquables dans le département. L'UDAP a ainsi collaboré en 2021 à l'élaboration et la révision des SPR des communes de Dinan, Lannion, Perros-Guirec et Lamballe. Le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) de Tréguier a été approuvé en 2021.

## L'archéologie préventive

Parmi les diagnostics archéologiques menés en 2021 sous le contrôle scientifique du service régional de l'archéologie, une voie gauloise et un monument funéraire de l'âge du bronze d'un type inédit ont été étudiés à Lamballe.

A Glomel, sur le tracé de la RN 164, une fouille a porté sur des vestiges de l'âge du bronze, sur un ensemble inédit d'habitats et de stockages du premier âge du fer. La voie romaine Rennes-Carhaix remarquablement conservée et un vaste habitat du haut moyen âge ont également été mis au jour.

Deux autres villes retiennent, comme en 2020, particulièrement l'attention : Corseul pour la poursuite des fouilles sur le site de la ville antique et Dinan pour l'approfondissement des connaissances archéologiques, architecturales et historiques de l'enceinte urbaine.

### ZOOM : Les remparts de Dina

L'enceinte urbaine de la ville de Dinan est aujourd'hui la plus importante enceinte médiévale conservée en Bretagne avec ses 2,6 kilomètres de murs, ses 14 tours, 4 portes et son château. Elle présente des ouvrages construits et remaniés du XIIIe à la fin du XVe siècle.

Les travaux de restauration prévus dans le cadre du plan France relance se situent sur deux secteurs au nord des remparts. Le montant total des travaux s'élève à 4 M€. L'État en subventionne à hauteur de 2 M€

Une convention de partenariat entre l'Etat, la Ville de Dinan et l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP) pour l'étude archéologique des remparts de Dinan (2021-2026) a été signée en septembre 2021.

La mise en place du plan « 1 jeune 1 solution » dans le cadre du plan de relance (troisième volet relatif à la cohésion) traduit l'effort de l'Etat afin de préserver l'unité sociale du pays et sa lutte contre la pauvreté. Les différents outils pilotés par la DDETS ont été largement mobilisés.

## L'accompagnement vers l'emploi

Au delà du dispositif d'activité partielle, très largement mobilisé au bénéfice des salariés privés d'activité en raison de la crise sanitaire, les publics les plus fragiles ont pu bénéficier de plusieurs mesures visant à développer leurs compétences, favoriser et accompagner leur entrée dans la vie professionnelle.

### L'inclusion dans l'emploi

Les politiques de lutte contre le chômage se fondent sur différents dispositifs d'aide au bénéfice des publics les plus éloignés de l'emploi. Par l'accès au travail, il s'agit, en s'appuyant sur des mesures fondées sur la formation, l'accompagnement ou l'accès à l'emploi, de favoriser la cohésion sociale.

### Le PACEA

Il permet aux missions locales de centrer leur action sur la construction des parcours jeunes selon leurs besoins. Avant toute entrée en PACEA ou toute orientation vers un partenaire, un diagnostic initial réalisé entre la mission locale et le jeune permet d'identifier la situation, les besoins et les attentes du jeune ainsi que les compétences acquises. En 2021, ce sont 2 603 jeunes qui sont entrés dans ce dispositif.

### Les Parcours Emploi Compétences (PEC)

Plus connus sous le vocable de contrats aidés, ils sont centrés sur les personnes les plus éloignées de l'emploi et intègrent un accompagnement renforcé du bénéficiaire.

En 2021, le dispositif a été également mobilisé en déclinaison du plan 1 Jeune 1 solution avec une dotation supplémentaire de crédits, ce qui a permis la conclusion de 223 PEC et de 488 CIE au bénéfice des jeunes.

### La Garantie Jeune

La garantie jeune permet d'accompagner les jeunes entre 16 et 25 ans en situation de grande précarité vers

l'emploi ou la formation. Pour la mettre en œuvre, un contrat est signé entre le jeune et la mission locale, ce dispositif prévoyant une aide financière d'un montant maximum de 497 €.

En 2021, 849 jeunes des Côtes-d'Armor ont intégré ce dispositif par le biais des trois missions locales qui couvrent notre territoire (Saint-Brieuc, Lannion et Dinan), soit deux fois plus qu'en 2020.

Un nouveau dispositif entrera en vigueur au 1er mars 2022 et remplacera la Garantie Jeunes : le **Contrat d'Engagement Jeune (CEJ)**. Il s'agit d'un accompagnement individualisé et renforcé, entre 15 et 20 heures par semaine, via des actions individuelles et collectives. Pôle Emploi et les Missions Locales seront les principaux prescripteurs.

### Une expérimentation territoire zéro chômeur de longue durée lancée en 2021

Par un arrêté du 23 décembre 2021, la ministre en charge de l'emploi a habilité, pour mener l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée », le territoire du Centre Ouest Bretagne (département des Côtes-d'Armor et département du Morbihan) comprenant les communes de Lescouët-Gouarec, Plélauff, Plouguernevel, Rostrenen, Langoëlan, Guémené-sur-Scorff, Locmalo et de Ploërdut.

## L'insertion par l'activité économique

L'insertion par l'activité économique (IAE) permet aux personnes les plus éloignées de l'emploi, en raison de difficultés sociales et professionnelles particulières (âge, état de santé, précarité) de bénéficier d'un accompagnement renforcé qui doit faciliter leur insertion sociale et professionnelle par le biais de contrats de travail spécifiques.

## Un public cible très éloigné de l'emploi

L'IAE s'adresse plus particulièrement aux personnes éloignées de l'emploi telles que les chômeurs de longue durée, les bénéficiaires des minimas sociaux, les jeunes de moins de 26 ans en grande difficulté ou encore les travailleurs reconnus handicapés.

Le service public de l'emploi (Pôle Emploi, Missions locales, Cap emploi) cible et oriente ces personnes vers des structures spécialisées en insertion sociale et professionnelle pouvant leur proposer du travail. Un contrat de travail spécifique, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 24 mois, peut être conclu avec une de ces structures.

Pour tenir compte des difficultés économiques et sociales générées par la crise sanitaire, la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020, relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoire zéro chômeur de longue durée », permet notamment aux personnes de plus de 57 ans de pouvoir obtenir un contrat jusqu'à 60 mois.

### Zoom sur le fonds d'inclusion dans l'emploi

En 2021, le FIE a été mobilisé autour des deux enjeux suivants

- Les Soutien au développement du secteur de l'insertion de l'activité économique (IAE).

L'État a mobilisé 7 317 149 € au travers des aides aux postes (6 349 793 €) et du Fonds de développement de l'inclusion (FDI) (967 356 €). Ce financement a permis, au-delà du financement des aides aux postes, de diversifier les activités des SIAE, d'accompagner la création de deux nouvelles structures, d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des salariés et d'améliorer l'impact environnemental des activités des SIAE. Le FDI 2021 permettra la création de 170 emplois en 2022.

- L'accompagnement du développement et de la transformation du modèle des entreprises adaptées (EA).

L'État a mobilisé 6 210 073 € au travers des aides aux postes (6 042 909 €) et du fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FAT EA) (167 164 €). Ce financement a permis de diversifier les activités, d'améliorer les conditions de travail et de sécurité des salariés.

### Zoom sur les chiffres de l'emploi dans le département

Au quatrième trimestre 2021, le taux de chômage dans les Côtes-d'Armor recule de 0,6 point en un trimestre. Il est de 6,3% pour une moyenne régionale de 5,8% et une moyenne nationale de 7%. Ce taux varie de 4,7% dans la zone d'emploi de Lannalle Armor à 7,2 % dans celle de Guingamp et 7,4% dans celle de Carhaix-Plouguer.

Au quatrième trimestre 2021, dans les Côtes-d'Armor, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établit en moyenne sur le trimestre à 23 520 demandeurs d'emploi, soit une baisse de 6,8% sur ce trimestre et de 13% sur un an. En Bretagne, ce nombre est en baisse de 6,4 % sur le trimestre.

Dans les Côtes-d'Armor, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi, ayant ou non exercé une activité dans le mois (catégories A, B, C) s'établit en moyenne à 45 490 demandeurs d'emploi au quatrième trimestre 2021, soit un recul de 3,7 % sur ce trimestre et 5,7% sur un an. En Bretagne, ce nombre recule également de 4 % sur un trimestre.

### 31 structures d'insertion par l'activité économique (SIAE)

En 2021, deux nouvelles SIAE ont été conventionnées par le Conseil départemental de l'insertion par l'activité économique des Côtes-d'Armor. On compte ainsi dans le département 13 Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), 9 Associations intermédiaires (AI), 5 Entreprises d'insertion (EI) et 4 Entreprises de Travail temporaire.

### 2 976 contrats de travail en 2021

Les SIAE ont signé 2976 contrats (contre 2533 en 2020 et 2776 en 2019). Ces contrats représentent 674,7 équivalent temps plein contre 540,5 en 2020). Les ACI ont signé 827 contrats pour 258,1 ETPT. Les AI en ont signé 1697 représentant 306,6 ETPT. Quant aux EI, elles ont eu conclu 97 contrats représentant 45,4 ETPT. Ce sont les ETTI qui ont le plus progressé : elles ont en effet conclu 355 conrat (contre 161 en 2020), ce qui équivaut à 64,6 ETPT contre 26 en 2020.

## LE LOGEMENT SOCIAL ET L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

Répondre aux besoins de logement de chacun, garantir le droit au logement et assurer une réelle mixité de peuplement dans les quartiers, telles sont les priorités en matière de logement et plus particulièrement de logement social

### La politique locale de l'habitat

Depuis 2017, à l'exception de la Communauté de communes Kreiz Breizh, les EPCI des Côtes-d'Armor ont engagé ou validé un programme local de l'habitat (PLH). Ce document stratégique de programmation, élaboré pour une durée de six ans, inclut l'ensemble de la politique locale de l'habitat : parc public et privé, gestion du parc existant et des constructions nouvelles, besoins des populations spécifiques. Saint-Brieuc Armor Agglomération avait adopté son PLH en 2019. En 2020, Lamballe Terre et Mer et Guingamp Paimpol Agglomération ont adopté le leur et Dinan agglomération un PLUiH (plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat).

En 2021, Loudéac Communauté Bretagne Centre et Leff Armor Communauté ont adopté le leur, tandis que Lannion Trégor communauté en a poursuivi l'élaboration engagée en 2019.

La DDTM a été mobilisée pour accompagner et conseiller les collectivités dans l'élaboration de ces programmes, stratégiques pour le développement du logement social et l'amélioration de l'habitat.

### Le développement du logement social

#### La production de 610 logements locatifs sociaux et une subvention de 1,5 millions d'euros

La production de logements sociaux de qualité, adaptés aux besoins et aux ressources des ménages modestes, s'inscrit dans les politiques prioritaires portées par l'État. Les subventions pour les aides à la pierre engagées en 2021 se sont élevées à 1 512 423 €. Ces différentes aides ont généré une production totale de 610 logements locatifs sociaux (LLS). Les aides indirectes de l'État (taxe sur la valeur ajoutée au taux réduit, prêts de la Caisse des dépôts et consignations, exonération de la taxe foncière sur la propriété bâtie pendant quinze ans minimum) représentent en 2021 une enveloppe estimée à plus

de 7 430 000 €.

Les organismes d'habitation à loyer modéré sont les acteurs majeurs de la production nouvelle de LLS avec près de 320 logements mis en service en 2021.

#### France Relance : 1,3 M€ pour rénover les logements sociaux locatifs

Dans le cadre du plan France relance pour la réhabilitation des logements sociaux, l'État a accompagné en 2021 la rénovation de 124 logements locatifs pour un montant de subventions de 1 320 000 € pour un montant d'investissement total de 4 600 000 €.

#### Trois communes carencées au titre de la loi dite SRU

Depuis le 1er janvier 2019, le département compte 27 communes de plus de 3 500 habitants soumises à l'obligation d'atteindre 20 ou 25 % de logements locatifs sociaux dans leur parc de résidences principales. Ces communes sont situées sur les territoires de Lannion-Trégor Communauté, de Saint-Brieuc Armor Agglomération et de Lamballe Terre et Mer. Les communes de Lannion, Ploufragan et Saint-Brieuc atteignent cet objectif de 20 %.

Le bilan triennal de la période 2017-2019, réalisé en 2020, a conduit à constater que trois communes ont connu des difficultés pour poursuivre cet objectif, ce qui le préfet à prononcer un arrêté de carence. Si cette situation entraîne des pénalités, elle permet également aux différents partenaires (État, communes, EPCI, établissement public foncier) de se mobiliser pour améliorer la situation.

#### La fusion des bailleurs

En application de la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ÉLAN), les bailleurs assurant la gestion de moins de 12 000 logements devaient procéder à des regroupements. Tous les organismes œuvrant dans les Côtes-d'Armor étaient concernés. Les réflexions,

avec l'accompagnement des services de l'Etat, ont permis les regroupements suivants :

- l'office public de l'habitat (OPH) Dinan Habitat a acté sa fusion avec l'office public départemental d'Ille-et-Vilaine Neotoa le 1er janvier 2020 ;
- l'OPHLM de Guingamp Habitat a intégré la société de coordination L4H (inter-régionale) ;
- les entreprises sociales pour l'habitat Bâtiments et Styles de Bretagne et Les Foyers ont rejoint le groupe PROCIVIS ;
- les OPHLM Côtes-d'Armor Habitat et Terre et Baie Habitat ont fusionné pour créer l'OPHLM Terres d'Armor d'Habitat, rattaché en 2021 à un Syndicat mixte ouvert.

## L'amélioration de l'habitat privé

### Plus de 39 M€ d'aides directes à la rénovation de l'habitat

Ces aides ont transité en 2021 par deux dispositifs : le dispositif territorial de l'ANAH et le dispositif national de MaPrimeRénov'.

En 2021, les aides à l'amélioration de l'habitat privé de l'ANAH ont représenté 12,8 millions d'euros de subventions accordées aux propriétaires occupants, bailleurs, syndicats de copropriétaires pour les travaux et l'appui au montage des projets. 1324 logements ont ainsi été rénovés.

Dans le même temps, 9 319 dossiers ont été retenus par la plateforme nationale MaPrimeRénov' et ont obtenu 26,3 millions d'euros de subvention permettant de réaliser 96,9 millions d'euros de travaux TTC. Cela a concerné notamment 3 373 propriétaires «très modestes» et 2 303 «modestes» pour 20,2 millions d'euros de subvention et 57 millions d'euros de travaux TTC

### La lutte contre l'habitat indigne

Dans les Côtes-d'Armor, la lutte contre l'habitat indigne est organisée dans le cadre du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne (PDLHI). À l'échelle locale, des comités techniques territoriaux assurent le traitement, le suivi des dossiers et l'information du secrétariat du pôle.

En 2021, le PDLHI a enregistré 272 nouvelles situations dont 115 ont donné lieu à une fiche de demande d'intervention. Le pôle a également assuré, en 2021, le suivi de 195 dossiers antérieurs à 2021. 15 comités techniques territoriaux et 15 réunions partenariales diverses ont permis le traitement de ces dossiers. Le pôle départemental a également accompagné plusieurs collectivités sur les procédures et la gestion de dossiers complexes.

### Zoom : les aides de l'Anah en 2021 dans les Côtes-d'Armor

Les aides gérées à l'échelle du département:

Elles ont concerné 1 324 logements aidés dont :

- 1 178 propriétaires occupants (PO)
- 57 propriétaires bailleurs (PB)
- 79 logements en copropriété (PO ou PB)
- 353 logements pour des aides à l'adaptation au handicap et vieillissement (PO),
- 47 logements indignes ou très dégradés (16 PO – 31 PB),
- 10 places en centre d'Hébergement d'Urgence pour 12,83 M€ de subventions.

Les aides Maprimrenov', gérées au niveau national :

Elles ont concerné 9 319 logements de propriétaires occupants pour 26,33 M€ de subventions



Le premier plan départemental d'action de lutte contre l'habitat indigne (PDALHI) a été signé par l'ensemble des partenaires le 28 mai 2021. Ce plan (2020-2023) est décliné autour de quatre thématiques (pilotage, organisation, connaissance-suivi de l'activité et enfin information-sensibilisation) et compte douze actions. Parmi les huit actions engagées dès 2021, figure le protocole de coordination et de partenariat entre les tribunaux judiciaires des Côtes-d'Armor et le PDLHI signé le 1er juin 2021, qui vise notamment à renforcer l'action contre les bailleurs indécents..

Certaines personnes sont sans hébergement. D'autres sont surendettées ou en voie d'expulsion. Certains mineurs sont sous la protection de la justice. Certains réfugiés ou bénéficiaires de la protection internationale sont sans ressources. Ces situations sont les plus diverses mais les services de l'État dans le département doivent y répondre.

## Les structures d'hébergement d'urgence et la politique du logement d'abord

### Le logement d'urgence : 229 places

Dans le département, 11 gestionnaires (Association, CCAS et Mairies) contribuent au dispositif d'hébergement d'urgence

L'État dispose de 229 places d'hébergement d'urgence pour les personnes défavorisées faisant appel au 115, soit 11 places de plus qu'en 2020. L'accent a été mis sur les mises à l'abri pour les femmes en difficultés (3 places de pré/post maternité et 8 places pour femmes victimes de violences conjugales). Au total, l'apport financier pour soutenir l'hébergement d'urgence et les accueils de jour est de 1 639 606 euros.

### Le samu social

Le Samu social est confié à la Croix rouge : il va à la recherche des personnes qui ne font plus la démarche d'aller vers les services sociaux, dans les communes de Saint-Brieuc, Dinan, Guingamp, Lannion et Lamballe. Il a reçu à ce titre 22 000 € au titre des maraudes et de l'aide alimentaire.

### Le service intégré de l'accueil et de l'orientation (SIAO)

Le SIAO est une plateforme départementale qui centralise les demandes d'hébergement, d'insertion et de logement adapté, recense l'offre disponible et oriente les personnes après une évaluation sociale de leur situation de détresse. Il a reçu 5 200 demandes d'hébergement en 2021, 1 805 attributions ont été réalisées vers les dispositifs d'hébergement d'urgence. Au-delà de la mise à l'abri, 1 270 personnes

ont demandé une orientation vers les dispositifs d'insertion, 282 personnes ont été orientées vers les dispositifs d'insertion (CHRS, ALT, FJT, Pension de famille, IML).

### L'adaptation de la prise en charge en période hivernale

17 places supplémentaires peuvent être mobilisées selon les conditions météorologiques et selon l'état de saturation du dispositif d'hébergement d'urgence sur la période hivernale 2021-2022.

### La mise de la politique du Logement d'abord

Cette politique vise à sortir le plus rapidement possible les personnes des structures d'hébergement d'urgence.

**Les pensions de famille.** Elles sont destinées à l'accueil de personnes à faible niveau de ressources dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde et dont la situation sociale et psychologique rend impossible, à échéance prévisible, leur accès à un logement ordinaire. Au 31 décembre 2021, le département dispose au total de 162 places de pensions de familles.

**Le dispositif d'intermédiation locative (IML).** Il vise à mobiliser le parc privé pour favoriser l'accès au logement des personnes défavorisées. Au 31 décembre 2021, 95 places ont été créées, dont 56 en mandat de gestion et 39 en sous-location. L'action se poursuit en 2022.

**L'accompagnement social renforcé en hébergement d'urgence (ASRU).** Ce dispositif est expérimenté depuis 2020. Il s'agit d'éviter toute remise sèche à la rue des personnes mises à l'abri en phase de confinement par une sortie progressive des dispositifs d'hébergement d'urgence. 81 666 € ont été consommés en 2021 sur ce dispositif.

### Zoom sur les mesures prises dans le cadre de la crise de la COVID 19

- Les horaires d'ouverture de 2 accueils de jour ont été étendus pendant la crise COVID
- En 2021, le montant délégué aux associations et aux CCAS au titre de l'aide alimentaire s'est élevé à 124 971 euros dont 61 141 € au titre de l'aide alimentaire spécifique COVID ;
- L'Etat a distribué 523 600 masques à destination des personnes vulnérables.



## Le droit au logement opposable (DALO) et la prévention des expulsions locatives

### La commission de médiation DALO

En 2021, 329 dossiers sont parvenus au secrétariat de la commission de médiation, contre 218 l'année précédente. La commission DALO s'est réunie 8 fois et a examiné 352 dossiers.

### La commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX)

En 2021, la CCAPEX a enregistré au stade de l'assignation 465 dossiers. La commission s'est réunie à 8 reprises et a examiné 283 dossiers, dont 107 au stade de l'assignation, 89 au stade du commandement de quitter les lieux et 87 au stade du concours de la force publique.

### L'accompagnement des ménages surendettés

La commission de surendettement des particuliers des Côtes-d'Armor s'est réunie à 16 reprises au cours de l'année 2021 et a examiné 950 dossiers (900 en 2020).

Des solutions pérennes dans près de 3 cas sur quatre ont été trouvées. En 2021, la proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement atteint un chiffre proche de 75 % (Stable par rapport à 2020).

### Zoom sur la protection juridique des majeurs et des mineurs

Le nombre de majeurs placés sous protection par l'autorité judiciaire ne cesse d'augmenter : il était à la fin de l'année 2015 de 5971 personnes il est à la fin de l'année 2021 de 6512. Il y a dans les Côtes-d'Armor, pour les prendre en charge, 3 services mandataires à la protection des majeurs, 17 mandataires individuels et 7 préposés dans les établissements publics pour personnes âgées (EHPAD) ou handicapées.

### Zoom sur les appels à projets dans le cadre du plan de prévention de la pauvreté

31 projets portés par des associations ont été aidés, représentant une dotation de plus de 1,1 M€. A titre d'exemple, sur le pays de Saint-Brieuc, ADALEA a recruté un travailleur pair, un ancien SDF qui profite de son expérience pour venir en aide aux sans-abri. Il va à la rencontre des personnes en urgence sociale, sait tisser des liens de confiance et les conseille : ouverture des droits, accès au logement, démarches de santé... C'est la première pierre à l'édifice de la réinsertion.

## Les demandeurs d'asile et la prise en charge des réfugiés

### L'hébergement des demandeurs d'asile

En 2021, 47 places de Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) ont été créées (25 places Association NOZ DEIZ et 22 places Association AMISEP). En outre 30 places de Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES) ont été installées. Au total, l'Etat dispose, au 31 décembre 2021, de 782 places pérennes d'hébergement pour demandeurs d'asile. Il y consacre 6 952 190 euros.

### Les actions en faveur de l'intégration des réfugiés

10 actions dans le domaine de l'apprentissage de la langue française, de l'accompagnement à l'emploi et de l'accompagnement global et accès aux droits ont été financées en 2021 pour un montant total de 360 433 euros. Elles ont permis d'accompagner 203 personnes dans l'apprentissage de la langue française.

Retenu par la Direction de l'Asile du Ministère de l'Intérieur, le projet « Guing'Emploi et Compétences » permet de favoriser l'intégration professionnelle de 11 réfugiés, en leur proposant depuis Juillet 2021 un parcours dans les métiers de l'agriculture avec un accompagnement global et individualisé combinant formation professionnelle et hébergement .

La loi du 11 février 2005 pose les grands principes stratégiques de la politique du handicap : une stratégie d'accessibilité des personnes limitées dans leur autonomie pour permettre « l'accès à tout pour tous » en matière de scolarisation, d'emploi, de santé, de cadre de vie et d'activités de la vie sociale et une stratégie de compensation pour réduire et surmonter les incapacités fonctionnelles des personnes elles-mêmes.

La prise charge des personnes en situation de handicap est partagée entre l'État et le Conseil départemental. D'une manière générale, on peut dire que l'État a la charge des enfants et le Conseil départemental a celle des adultes.

## La prise en charge des mineurs en situation de handicap

### 1 564 places dans les établissements et services pour enfants

À la fin de l'année 2021, compte dans les Côtes-d'Armor :

- 115 places en institut thérapeutique éducatif et pédagogique (ITEP) pour l'accueil des enfants et des adolescents qui présentent des difficultés psychologiques ;
- 743 places en institut médico-éducatif (IME) : ces instituts assurent les soins et une éducation spéciale aux enfants et adolescents atteints de déficience à prédominance intellectuelle liés à des troubles neuropsychiques ;
- 66 places en établissement pour enfants et adolescents poly-handicapés (EEAP) ;
- 47 places en institut d'éducation motrice (IEM) : cet institut dispense des soins et une éducation spécialisée aux enfants et aux adolescents atteints d'un handicap moteur incompatible avec des conditions de vie et de scolarité dans des conditions ordinaires ;
- 593 places dans les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD) qui apportent aux jeunes, en association avec leurs parents, une aide à l'autonomie par un soutien éducatif, pédagogique et thérapeutique individualisé. Ils interviennent dans le cadre d'une intégration scolaire comme auprès des mineurs non scolarisés.

### L'école inclusive

**Le déploiement des pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL).** Il se poursuit. 16 PIAL étaient en 2020

en phase d'expérimentation. À la rentrée 2021, 20 PIAL couvraient l'ensemble du département, des écoles et des établissements publics et privés (2 par circonscription du premier degré).

**Un plan pluriannuel de formation.** Ce plan se déploie pour l'ensemble des enseignants du secteur public du département. Il a pour objectif de faire monter les personnels en compétences et de favoriser l'école inclusive. La crise sanitaire a perturbé sa mise en place mais des temps de formation en distanciel ont été proposés ;

**Des équipes mobiles de professionnels pluridisciplinaires.** Elles sont en cours de création. Il s'agit d'apporter une expertise aux écoles et aux établissements qui en expriment le souhait, pour améliorer la réponse à certains besoins très spécifiques de jeunes en situation de handicap. Ce travail concerne plus particulièrement le sujet des troubles du comportement, souvent difficiles à gérer en école ou établissement.

**Les projets personnalisés de scolarisation.** Sur l'année scolaire 2020/2021, 3 435 élèves en situation de handicap bénéficient d'un projet personnalisé de scolarisation (2 440 dans le réseau public et 995 dans le réseau privé) :

- 2 033 sont scolarisés en classe ordinaire, soit 59,18 % d'entre eux ;
- 793 élèves sont scolarisés en unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS), soit 420 dans les écoles, 307 dans les collèges et 66 dans les lycées. Il existe 39 dispositifs ULIS dans les écoles et 37 dans les collèges et les lycées ;
- 2 127 élèves handicapés bénéficient d'une notification d'accompagnement ;
- 609 élèves en unité d'enseignement des établissements du médico-social

## La prise en charge des adultes en situation de handicap

### L'habitat inclusif

Un accord pour l'habitat inclusif a été signé en décembre 2021 entre la CNSA, l'État, et le Conseil départemental, affirmant ainsi leur ambition commune en faveur de l'habitat inclusif. Cet accord acte leurs engagements réciproques, notamment dans le cadre du déploiement de la prestation Aide à la Vie Partagée (AVP).

Le Département s'est ainsi engagé dans une programmation comprenant 36 projets d'habitat inclusif visant à accueillir 284 personnes bénéficiaires potentiel de l'AVP dont 98 personnes âgées et 186 personnes handicapées.

### Près de 419 places en maison d'accueil spécialisé

L'État a la responsabilité de ces établissements qui accueillent ou accompagnent des personnes adultes handicapées n'ayant pu acquérir un minimum d'autonomie et dont l'état nécessite l'assistance d'une tierce personne. On en compte 9 dans les Côtes-d'Armor pour un total de 419 places.

#### ZOOM : l'accessibilité des établissements recevant du public

La sous-commission départementale d'accessibilité pour les personnes handicapées (SCDAPH) s'est réunie à 16 reprises en 2021. Elle a rendu 1159 avis dont 1087 avis favorables. 107 demandes de dérogation à la réglementation accessibilité ont été examinées et 74 de ces demandes ont été suivies d'un arrêté préfectoral accordant les points de dérogation demandés.

La DDTM assure le suivi des 2308 agendas d'accessibilité programmée (Ad'AP) reçus dont 484 de longue durée ou impliquant un patrimoine immobilier important. L'ensemble représente un total de 5959 ERP venant s'ajouter aux 4525 attestations de conformité aux règles d'accessibilité reçues depuis 2015.

#### ZOOM : Un outil d'insertion par le sport des personnes handicapées : le parcours sport handicap insertion

L'État (le service départemental jeunesse, engagement et sport SDJES 22) et la MDPH ont souhaité mettre en place un parcours d'insertion socio-professionnelle à destination des jeunes (18/30 ans) en situation de handicap et en difficulté d'insertion du fait de leur handicap. Ce parcours a été lancé en novembre 2021. Il est géré administrativement par le groupement Handicap 22. Implanté à Ploufragan, au gymnase Marcel Paul, il se compose d'une demi-journée par semaine mêlant activités sportives et apports théoriques : confiance en soi, estime de soi, hygiène de vie, autonomie, maîtrise des techniques de recherche d'emploi et candidature, découverte du mouvement sportif local et des dispositifs de l'engagement, connaissance des acteurs de l'insertion... La dizaine de jeunes mobilisés sont identifiés par la MDPH et ses partenaires (APAJH notamment).

### Le travail en établissements spécialisés.

On compte, dans les Côtes-d'Armor :

- 1 167 places dans les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ;
- 13 entreprises adaptées (EA) qui bénéficient d'une aide de 6,1 M€ de l'État avec la prise en charge de 380 aides aux postes.

Par ailleurs, le Fonds d'accompagnement à la transformation des entreprises adaptées (FATEA) a été mobilisé à hauteur de 114 000 € pour 5 projets de diversification d'activité et d'augmentation de la production avec une amélioration des conditions de sécurité. Ces projets prévoient la création de 10 emplois.

L'entreprise adaptée de travail temporaire (EATT) Up Intérim, qui a démarré son activité en juillet 2020, compte 350 personnes inscrites pour 80 placées sur l'année.

Le rôle de l'État déconcentré concerne principalement les EHPAD qu'il s'agisse de leur financement pour la partie soins ou du contrôle de leur activité. Le département des Côtes-d'Armor comptait 95 EHPAD au 31 décembre 2021 représentant 8 906 places d'hébergement permanent et 252 d'hébergement temporaire.

## Une deuxième année marquée par la gestion de la crise COVID

Depuis le 1er mars 2020 et jusqu'au 29 décembre 2021, un total de 697 cas de COVID-19 dans les établissements costarmoricens accueillant des personnes âgées (EHPAD et autres EHPA) ont été signalés à Santé publique France. Parmi l'ensemble de ces cas, 55 résidents sont décédés dans les établissements et 21 à l'hôpital depuis le début de l'épidémie.

Ces établissements ont donc été particulièrement impactés par la crise sanitaire de la COVID.

Ils ont donc dû s'adapter continuellement pour faire face à l'évolution de l'épidémie, pallier le manque de personnel et éviter le plus possible la décompensation des personnes âgées liée à l'isolement social durant les périodes de confinement.

Cette crise a été en conséquence l'occasion d'innovations organisationnelles et a notamment permis d'accélérer le décloisonnement entre le secteur sanitaire et médico-social, de renforcer les filières gériatriques et d'étendre le dispositif des infirmiers hygiénistes dans les EHPAD.

## Les filières gériatriques des hôpitaux au service des personnes dépendantes à domicile et dans les établissements médico-sociaux.

Dans le prolongement du plan Ma santé 2022 et de la mesure 5 du pacte de refondation des urgences, 5,2 M€ ont ainsi été octroyés en décembre 2021 aux filières gériatriques bretonnes afin de renforcer leur appui aux établissements et services médico-sociaux de leur territoire, ce sont. Ces crédits doivent notamment permettre de pérenniser les

astreintes gériatriques mises en place durant la crise et d'étendre l'intervention des équipes mobiles de gériatrie et des équipes mobiles de soins palliatifs des Centres Hospitaliers aux établissements sociaux et médico-sociaux et au domicile.

## Le Ségur de la santé dans les Côtes-d'Armor pour moderniser les EHPAD

**Les opérations de reconstruction réhabilitation des EHPAD.** 21 M€ ont été engagés en 2021 dans les 4 départements bretons pour accompagner ces opérations en privilégiant celles qui visent à faire évoluer les modes de prise en charge des personnes âgées. Parmi ces crédits, 4,4 M€ ont été orientés vers le département des Côtes-d'Armor au profit de 5 projets. Entre 2022 et 2024, 48 M€ seront consacrés au soutien de nouveaux projets d'investissement pour les EHPAD bretons.

**Les investissements du quotidien.** 10,9 M€ ont été alloués en 2021 aux établissements sociaux et médico-sociaux de Bretagne. pour soutenir l'investissement courant au sein des EHPAD. Il s'agissait de financer des besoins en équipements et petits matériels, ou de petites opérations de travaux afin d'améliorer le quotidien des personnels et des personnes accueillies. 2,5 M€ ont été orientés vers les établissements costarmoricens.

pour le Département)

**Les investissements numériques.** Des crédits régionaux (2 Md€ à l'échelle nationale) seront également mobilisés pour les investissements numériques, à destination des établissements et services médico-sociaux.

## LA COHÉSION SOCIALE L'ÉGALITÉ FEMMES HOMMES

La politique en faveur des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes est la grande cause du quinquennat. Elle implique de lutter contre les violences sexistes et sexuelles, d'améliorer les droits sociaux des femmes et de diffuser une culture de l'égalité dans la société. L'État a consacré en 2021, dans le département, 186 877 € à la politique de l'égalité femmes hommes (contre 170 677 € en 2020) dont 79 % consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes.

### La prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes

**Une violence dont l'ampleur continue à se révéler depuis quatre ans.**

Le nombre de femmes victimes de violences intrafamiliales constaté par les forces de sécurité atteint 1499 (au 31/12/21) en 2021 contre 1325 en 2020, 1112 en 2019 et 979 en 2018 (soit +13 % par rapport à 2020 + 53% par rapport à 2018). 592 (au 31/12/21) faits de violences sexuelles ont été constatés en 2021 contre 441 en 2020 contre 418 faits en 2019 et 395 en 2018 soit + 34% par rapport à 2020 (+49% par rapport à 2018).

#### Des forces de sécurité qui s'engagent

En 2021, la gendarmerie des Côtes-d'Armor a créé la Maison de Confiance et de Protection des Familles (MPF). Située à Saint-Brieuc et composée de 5 sous-officiers, a un rôle majeur de prévention des violences faites aux femmes et d'accompagnement des victimes de violences conjugales (rappel systématique lors de l'enquête, stages de reprise de confiance en soi).

La Police Nationale a également renforcé son dispositif de lutte contre les violences intra-familiales en créant, en 2021, au sein de l'unité des atteintes aux personnes de la sûreté, un groupe de protection des familles (GPF) en charge d'un traitement resserré des violences conjugales.

#### Une politique articulée autour de trois axes

##### Mieux écouter :

Il s'agit de multiplier les lieux d'écoute et de dépôt de plainte. Au niveau des Côtes-d'Armor, les structures d'information et d'accompagnement sont très présentes aux côtés des femmes et ont maintenu leur activité durant les périodes de confinement.

L'AMISEP - Le Pas sur le territoire de Lannion Tregor communauté ou l'ADAJ au niveau Départemental ont amplifié leur présence sur le terrain grâce des financements complémentaires.

##### Mieux accompagner :

Une intervenante sociale supplémentaire a été recrutée et a pris ses fonctions le 1er janvier 2022 à la brigade de gendarmerie de Loudéac. Cela a permis de porter leur nombre à 5 sur le Département et d'avoir une bonne couverture de l'ensemble des territoires ; là où la cible nationale est à 2 par Département.

##### Mieux protéger :

Les Tribunaux de Saint-Brieuc et Saint-Malo disposent de 7 Bracelets anti-rapprochement. S'y ajoutent 18 Téléphone Grand Danger (TGD). Ces téléphones dotés d'un bouton d'urgence sont géolocalisés et permettent aux forces de l'ordre d'intervenir immédiatement à leur déclenchement. Protéger c'est aussi disposer de 84 places d'hébergement d'urgence spécifiquement dédiées à l'accueil des victimes de violences intrafamiliales, soit 8 de plus qu'en 2020.

### L'égalité des droits au travail

#### L'obligation de publier un index d'égalité professionnelle.

Au 1er mars 2021, toutes les entreprises comptant un effectif de plus de 50 salariés avaient l'obligation de publier leur index égalité professionnelle. Il s'agissait de la 2ème fois pour les entreprises de 50 à 250 salariés et de la 3ème fois pour les entreprises de plus de 250 salariés

Sur les 277 entreprises costarmoricaines qui ont publié leur index, 32 ont un index nécessitant la mise

en place d'un plan d'action par l'Inspection du travail, dont 1 entreprise de plus de 250 salarié.

Seules 16 entreprises n'ont pas répondu à leur obligation et font l'objet d'un rappel à l'ordre.

**En 2021, les services de l'État ont accompagné les entreprises vers une nouvelle évolution législative :** au 1<sup>er</sup> mars 2022 au plus tard, toutes les entreprises de 50 salariés et plus ont une obligation de **publication renforcée de leur Index de l'égalité professionnelle**.

Cette publication devra se faire sur le site internet de l'entreprise ou par tout moyen justifiant que les salariés ont pu en prendre connaissance.

Ces informations devront rester en ligne au moins jusqu'à la publication des résultats l'année suivante.

Le non-respect de cette obligation peut donner lieu à des pénalités financières.

### L'obligation de négociation collective

Le code du travail impose aux entreprises de plus de 50 salariés une négociation annuelle sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. En l'absence d'accord, l'employeur doit établir un plan d'action annuel. 26 mises en demeure ont été adressées en 2021 auprès d'entreprises non couvertes par un accord d'entreprise ou un plan d'action. (17 entreprises ont depuis régularisé ou sont en cours de régularisation, les autres sont en cours de négociation).

### Zoom : le renforcement de la culture de l'égalité

Face aux problématiques d'inégalités entre les filles et les garçons, aux discriminations, aux violences, les professionnels de l'animation enfance peuvent se sentir démunis dans leurs pratiques auprès des enfants. Ils cherchent régulièrement à renforcer leurs compétences (outils d'animation, gestion des situations...) pour être plus à même de les accompagner.

C'est pourquoi les services de l'État ont financé des actions de formation proposées aux professionnels de l'enfance des collectivités territoriales. 16 personnes, issues des 8 EPCI des Côtes-d'Armor, se sont vu proposer cette formation.

### Zoom : la création d'un Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales

Un Centre de prise en charge des auteurs de violences conjugales (C.P.C.A.) a été créé dans les Côtes-d'Armor en octobre 2021. Financé par l'État, ce dispositif a pour vocation d'intégrer les auteurs de violences conjugales dans un parcours de prise en charge sociale, médico-sociale, psychologique afin de travailler sur la reconnaissance des faits et ainsi mettre en place tous les soutiens nécessaires pour éviter la récidive.

Ce dispositif est porté par l'association ADAJ 22.

### L'accompagnement des entreprises

Afin de mettre en application cette législation, un séminaire sur l'égalité professionnelle s'est tenue à Lannion, réunissant les partenaires sociaux, en décembre 2021 afin de sensibiliser les employeurs des petites et moyennes entreprises et les aider à appréhender concrètement l'égalité professionnelle dans ses divers aspects (discrimination, égalité salariale, violence faite aux femmes...)



Yvette Chassagne a été la première femme préfète nommée en 1981. En 2021, 39 femmes préfètes sont en poste territorial, soit 30% de ces emplois.\*

**DISCRIMINATION, C'EST NON!**  
**Tous égaux à l'Intérieur**

[egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr](http://egalite-diversite.interieur.ader.gouv.fr)

Promouvoir l'activité physique et sportive pour toutes et tous, tout au long de la vie, répond à des enjeux éducatifs (à l'école et hors de l'école), de cohésion sociale et de santé. En apportant un soutien financier aux projets développés sur les territoires par l'ensemble des acteurs du monde sportif et par les collectivités, l'État contribue fortement à cet objectif.

## Le sport pour tous

### Une aide pour le financement des emplois d'éducateurs sportifs

La direction départementale de la cohésion sociale aide les clubs, à travers l'agence nationale du sport (ANS), à recruter des éducateurs sportifs professionnels. En 2021, 22 emplois d'éducateurs sportifs sont ainsi subventionnés par l'ANS pour un montant total de 223 200 €.

### Une aide pour le financement des projets portés par les clubs sportifs

290 850 € ont été attribués aux clubs et comités du départementaux dans le cadre des projets sportifs fédéraux (PSF) et 76 170 € ont été destinés au soutien des projets sportifs territoriaux (PST).

### Une aide à l'équipement des clubs offrant une pratique handi-sport

Les équipements sportifs pour la pratique du handi-sport sont coûteux. Un financement de 60 000 euros a été attribué au comité régional handisport (Ploufragan) pour l'achat de véhicules adaptés et matériel spécifique qui bénéficieront entre autres au comité départemental handisport des Côtes-d'Armor (seul comité handisport basé sur le même site de Ploufragan).

### Une aide au financement des équipements sportifs

755 698 € ont été attribués par l'ANS pour aider les collectivités territoriales à réhabiliter, à permettre

l'accessibilité ou à construire 10 équipements structurants ou équipements sportifs de proximité et d'accès gratuit. A cela s'ajoutent les crédits DETR 2021 pour un montant de 1,91 million d'euros.

## Le sport à l'école

### 74 sections sportives scolaires

Dans les Côtes-d'Armor, on dénombre 64 sections sportives scolaires en collège et 10 en lycée. 1052 élèves peuvent ainsi bénéficier, en plus des heures de cours d'EPS inscrites à leur emploi du temps, d'un complément de pratique physique dans 22 activités différentes et mener de front un double projet, scolaire et sportif.

### Le sport scolaire dans les écoles

L'Union sportive de l'enseignement du premier degré (USEP) propose aux élèves de pratique des disciplines sportives en parallèle du temps scolaire. Durant l'année scolaire 2020/2021, l'USEP des Côtes-d'Armor comprenait 72 associations, regroupant 6317 licenciés (321 adultes et 5996 enfants) et a organisé 73 rencontres en partenariat avec des comités départementaux.

### Le sport scolaire dans les collèges et les lycées

L'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) a regroupé durant l'année scolaire 2020/2021 24.98% de la population scolaire costarmoricaine, soit plus de 8410 licenciés avec près de 40.01% de filles. 1103 licenciés sont certifiés jeunes officiels (arbitre – juge – organisateur – coach – dirigeant) dont 1 ont le niveau national.

## ZOOM : Le pass 'Sport dans le département des Côtes-d'Armor

Le Pass'Sport est une nouvelle allocation de rentrée sportive de 50 euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive éligible et lui permettre de participer aux activités qu'elle organise de septembre 2021 à juin 2022. Il s'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de l'allocation de rentrée scolaire, soit de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé, soit de l'allocation aux adultes handicapés (à partir de 16 ans). Les 22 985 familles éligibles au Pass'Sport ont reçu à la rentrée 2021 un courrier les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50 € par enfant.

Elles devaient ensuite présenter ce courrier au moment de l'inscription dans la structure sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.

Dans le département des Côtes-d'Armor, 10 144 enfants ont bénéficié de cette aide de 50 € lors de leur inscription dans les clubs sportifs du département.

Service déconcentré de l'Etat en Région, la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) intervient aussi bien dans les domaines des arts du spectacle, de l'écrit et de l'image, de l'architecture, de l'urbanisme et du patrimoine, ...Au-delà du soutien financier accordé aux porteurs de projet, elle propose son expertise scientifique et artistique et veille notamment à l'aménagement culturel du territoire en encourageant l'accès aux offres et aux pratiques culturelles du plus grand nombre.

## Le « Pass Culture »

### Le bilan 2021

Les jeunes costarmoricains de 18 ans bénéficient déjà depuis le 4 juin 2019 de l'offre du Pass Culture. Ce Pass permet d'avoir accès, l'année de ses 18 ans, à une application sur laquelle chaque jeune dispose désormais de 300€ pendant 24 mois pour l'achat de billets (cinéma, spectacle, musée...), de biens culturels (livres, disques...), de cours de pratiques artistiques ou de services numériques (musique et presse en ligne, certaines plateformes de VOD, ...). En 2021, 6434 jeunes costarmoricains ont ouvert un compte, 79 structures ont proposé dans le département une offre culturelle pour les titulaires du Pass et 43 426 réservations d'offres culturelles ont été validées.



### Deux évolutions en 2022

La première permettra aux jeunes de moins de 18 ans, scolarisés ou non, de disposer d'un montant utilisable pour des pratiques culturelles autonomes entre 15 et 17 ans : 20€ l'année des 15 ans, 30€ l'année des 16 ans et 30€ celle des 17 ans.

La deuxième évolution a été expérimentée de septembre à décembre 2021 par trois établissements des Côtes-d'Armor (le collègue Jacques Prévert et le lycée Auguste Pavie de Guingamp, le lycée professionnel Rosa Parks de Rostrenen). Elle permet aux enseignants ayant conçu un parcours d'éducation artistique et culturelle pour leur classe, d'effectuer, sur le budget qui lui est alloué par le Pass culture, des réservations d'offres culturelles.

## Le soutien au spectacle vivant : 16,5 M€

Le Plan pour les Théâtres en région en 2021 ainsi que le Plan de Relance ont permis de renforcer le soutien de l'Etat à « La Passerelle », scène nationale de Saint-Brieuc et au « Carré Magique », pôle national de cirque de Lannion. La reconnaissance d'une nouvelle scène conventionnée d'intérêt national : « le théâtre du Champ au Roy » à Guingamp est en cours.

Le Logelloù – Fur ha foll, implanté à Penvenan (Lannion Trégor Communauté) est devenu Atelier de Fabrique Artistique en faveur de la musique contemporaine et des arts vivants.

La DRAC a également renforcé son soutien à la compagnie conventionnée « Galapiat Cirque » à Tréguier comme à « Quai des rêves », scène de territoire de Lamballe.

Deux équipes artistiques musicales ont obtenu une aide à la structuration pour deux ans « La compagnie des musiques têtues » à Rostrenen et l'artiste « Jean-Luc Thomas » à Plérin.

Une nouvelle compagnie chorégraphique s'est implantée à Pommerit-Le-Vicomte, la compagnie Didascalie dirigée par Marion Lévy.

La scène labellisée de musiques actuelles (SMAC) « Bonjour minuit » à Saint-Brieuc a pu être soutenue au titre de l'été culturel 2021 et dans le cadre du Plan de Relance pour ses opérations de rénovation énergétique.

Plusieurs lieux ou initiatives non labellisés mais réalisant un travail de grande qualité et structurant sur le territoire ont également bénéficié du soutien de l'État :

Les rencontres internationales de musique ancienne en Trégor à Lanvellec, le Festival des Arts de la Rue de Dinan, le « Petit écho de la mode » à Chatelaudren ou encore le Festival Art Rock à Saint-Brieuc, ont ainsi été accompagnés. La DRAC reste également attentive à la situation des équipes culturelles et artistiques costarmoricaines pour accompagner les reprises d'activité après la crise sanitaire.



## L'enseignement artistique et l'éducation artistique et culturelle (EAC)

### Les conservatoires classés par le ministère

Les 3 Conservatoires à rayonnement intercommunal classés de Lamballe, Dinan, Lannion ont été soutenus pour leurs actions notamment dans le cadre du plan chant choral.

### Le dispositif « Demos # 2 » dans le centre Bretagne

Associant l'école de musique du Kreizh Breizh et la Philharmonie de Paris le projet Démos a débuté à l'automne 2020. Ce très beau projet d'éducation culturelle et artistique impliquant 105 enfants de 7 à 12 ans de 23 communes permet de prêter pour 3 ans un instrument pour chaque enfant engagé dans une pratique artistique qui se conclura par un concert à la Philharmonie de Paris.

### L'INSEAC à Guingamp

L'Institut national supérieur de l'éducation artistique et culturelle – INSEAC – s'est installé à Guingamp dans l'ancienne prison, Cette structure nationale de recherche a accueilli ses premiers étudiant en Master à la rentrée de septembre 2021.

## Une lecture publique dynamique

Plusieurs bibliothèques construites avec le soutien de l'Etat au titre de la Dotation générale de décentralisation (DGD) ont ouvert leurs portes en 2021 : à Bégard, Plouaret et Plumaugat. Le montant total des aides versées par l'Etat en faveur des projets d'investissement des bibliothèques costarmoricaines s'élève à 1 078 518 € en 2021. Par ailleurs, dans le cadre du contrat territoire-lecture qu'elle a conclu avec la DRAC, Dinan Agglomération s'est engagée dans la mise en réseau de ses équipements de lecture publique.

### ZOOM : les Micro-folies costarmoricaines, pionnières en Bretagne

Porté par le Ministère de la Culture, le projet « Micro-folie » a pour objet d'offrir dans un même lieu un accès aux chefs-d'œuvre de grandes institutions grâce à un musée numérique, des espaces de créations, de pratique, d'échange et de convivialité. Chaque Micro-Folie conçoit un projet artistique et culturel unique adapté à son territoire.

Souvent installées dans les murs d'une bibliothèque, d'une médiathèque ou d'un centre culturel, les Micro-folies fonctionnent en synergie avec l'équipement qui les accueille.

Celles de Lannion installées dès janvier 2021 dans l'espace Saint-Anne dans une ancienne abbaye et celles de Loudéac ouvertes en mars 2021 ont été pionnières en Bretagne et ont reçu la visite de nombreux responsables culturels et élus désireux de développer ces services au sein de leur collectivité.

## LA COHESION NATIONALE LE VIVRE ENSEMBLE

Penser la cohésion nationale, c'est inclure tous les hommes et toutes les femmes dans la démocratie, leur garantir les mêmes droits et les mêmes devoirs en s'inscrivant dans l'identité forte de notre pays. Pour cela, l'État soutient les associations, mais aussi les collectivités locales et les établissements publics qui s'orientent vers l'accompagnement des jeunes que ce soit par le service civique ou des missions d'accueil et d'information. Il soutient également ceux qui s'engagent dans le devoir de mémoire et dans la lutte contre la haine.

### Le soutien aux associations

#### La Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA).

Les 11000 associations costarmoricaines trouvent auprès de cette mission de la DDCS un accompagnement et des réponses à leurs questions.

#### Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA).

177 associations costarmoricaines ont bénéficié en 2021 de ce fonds pour leurs projets pour un montant total de 412 950 €.

### L'engagement citoyen et civique dans les Côtes-d'Armor

#### Le service civique

Au 31 décembre 2021, 150 structures - qu'il s'agisse d'associations, de collectivités ou d'établissements publics - disposaient d'un agrément pour accueillir des jeunes en mission de service civique sur des missions aussi variées que l'éducation pour tous, la solidarité, la culture et les loisirs ou le sport.

Tout au long de l'année, 374 jeunes ont été dans une mission service civique (dont 129 sur la base d'un agrément local). Indemnisés à hauteur de 473 €, ces volontaires du service civique ont 21 ans en moyenne, sont issus à 7% de quartiers politiques de la ville et à 6 % de zones de revitalisation rurales. Ils bénéficient de formations civiques et citoyennes.

#### La première session du service national universel dans le département

Après une première expérimentation en 2019 ayant rassemblé 2000 jeunes dans 13 départements et une édition 2020 fortement perturbée par la crise sanitaire, l'année 2021 a été l'année de déploiement

du service national universel (SNU) sur l'ensemble du territoire.

Ainsi, 204 jeunes costarmoricains ont participé à un séjour de cohésion de deux semaines pendant le mois de juin dans un département en dehors de leur département d'origine. Et à l'inverse, 217 volontaires SNU venant des autres départements bretons ont été accueillis au Lycée agricole de Pommerit-Jaudy où ils ont été encadrés par une équipe de 34 membres. La promotion des valeurs républicaines et l'éducation à la citoyenneté, dans le cadre d'une expérience de la vie collective, sont au cœur des finalités du séjour de cohésion. Il s'agit développer une culture de l'engagement, de garantir un brassage social et territorial de l'ensemble d'une classe d'âge et de renforcer l'orientation et l'accompagnement des jeunes dans la construction de leur parcours personnel et professionnel.

Une fois le séjour de cohésion réalisé, les volontaires du SNU vont effectuer une mission d'intérêt général (MIG). Chaque mission doit correspondre à un engagement minimum de 84 heures répartie au cours de l'année suivant le séjour de cohésion.

### Le travail de mémoire

L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre remplit trois missions principales : la reconnaissance et la réparation, la solidarité, et la mémoire.

#### Reconnaissance et réparation

En 2021, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG) a assuré la gestion du suivi de 201 dossiers de cartes et titres (combattants, reconnaissance de la nation, veuves, pupilles, invalidité ...) et de 45 retraites du combattant, permettant l'accès à la reconnaissance et à un certain nombre de droits.

## Solidarité

En 2021, six commissions de solidarité se sont déroulées en distanciel et présentiel. 235 dossiers de ressortissantes et ressortissants (anciens combattants, veuves, pupilles, victimes des attentats...) ont bénéficié de l'aide sociale.

## Mémoire

Dans le contexte de l'épidémie de COVID 19, les journées nationales commémoratives se sont déroulées pour une grande partie des 14 cérémonies départementales et locales de l'année avec des jauges limitées mais avec cependant le retour progressif de l'ouverture au public.

Les volontaires de l'ÉPIDE de LANRODEC se sont engagés sur la collecte du 11 novembre 2021. De manière plus générale, 243 collectes ont été effectuées par les collectivités territoriales et les associations dans les Côtes-d'Armor marquant ainsi le retour progressif à une activité solidaire

L'année mémorielle fut marquée par le 150e anniversaire de la guerre de 1870-71. Dans la continuité de l'année 2020, une exposition numérique réalisée par l'ONACVG recensait les noms des rues de GUINGAMP en lien avec ce conflit. Les panneaux étaient accessibles au public sur le site internet de la municipalité jusqu'en mai 2021.

Un parcours mémoriel a été organisé dans les rues de SAINT-BRIEUC avec des classes du Collège RACINE (REP). Les jeunes ont découvert l'histoire des personnages marquants et des lieux majeurs marqués par les conflits depuis la Grande Guerre jusqu'aux OPEX.

Du 11 au 19 septembre 2021, à la Foire exposition de SAINT-BRIEUC, l'ONACVG a présenté des expositions relatives à l'action du Bleu de France, aux missions liées à la mémoire et à la solidarité. 48 000 visiteurs ont fréquenté cet événement majeur du département.

## L'intégration et la lutte contre la haine

### La lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT

La Délégation interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'antisémitisme et la haine anti-LGBT (DILCRAH) a contribué au financement de 6 projets dans le département pour un montant de 11 000 €. Cet appel à projets visait à soutenir des actions selon les deux dispositifs : « la lutte contre le racisme et l'antisémitisme » (77 % des projets soutenus) et « la lutte contre la haine et les discriminations anti-LGBT » (23 % des projets soutenus).

## L'accueil des étrangers dans la citoyenneté française

Acquérir la nationalité française est un moment important pour la République. Les cérémonies d'accueil dans la citoyenneté consacrent aux nouveaux concitoyens leur appartenance officielle à la communauté nationale.

En 2021, 163 demandes de naturalisation ont reçu à un avis favorable à l'acquisition de la nationalité française : 80 par décret, 76 par mariage et 7 par ascendant ou fratrie.

Dans le contexte de l'épidémie de COVID 19 de l'année 2021, une unique cérémonie solennelle de naturalisation a pu être organisée en préfecture, le 2 décembre 2021 et présidée par le préfet des Côtes-d'Armor et qui a concerné une quarantaine de nouveaux français.



On distingue traditionnellement, parmi les aides versées par l'État aux collectivités, les dotations qui sont libres d'emplois et les subventions d'investissements attribuées sur projet. Il faut y ajouter en 2021, les dispositifs exceptionnels mis en place par le Gouvernement pour garantir l'équilibre des ressources des collectivités dans le cadre de la crise sanitaire

## Les dotations de l'Etat aux collectivités locales

### Les aides au fonctionnement

En 2021, l'État a contribué pour un montant total de 400 M€ au financement des dépenses de fonctionnement des collectivités costarmoricaines contre 396 M€ en 2020. Cette augmentation est liée à la hausse de certaines dotations (ex.allocations compensatrices, fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

### Une dotation globale de fonctionnement (DGF) 2020 stable au plan national comme dans le département des Côtes-d'Armor

Au plan national, le montant global de la DGF attribuée aux collectivités est équivalent en 2021 au montant 2020. Dans les Côtes-d'Armor, la DGF du département est stable et atteint 89 885 459 €. La DGF des communes et des intercommunalités est en légère augmentation et s'élève à 193 687 000 € (contre 192,5 Me en 2020) : 147 600 488 € pour les communes et 46 086 512 € pour les 8 intercommunalités du département.

### Un effort accru pour les communes les plus pauvres

Les dotations de péréquation versées aux communes augmentent au total de 2,44% par rapport à 2020. La dotation de solidarité urbaine (DSU) augmente de 4,1% et la dotation de solidarité rurale (DSR) de 4,3%. La dotation nationale de péréquation (DNP) baisse, elle, de 3,1%. Au total, les dotations de péréquation représentent 40,8% de la DGF des communes. Ces évolutions traduisent l'effort de solidarité qui se poursuit en faveur des communes les plus fragiles, que celles-ci soient de petites communes rurales ou des communes urbaines confrontées à d'importants défis urbains

## Les subventions d'investissement

En 2021, le montant total des subventions d'investissement accordé aux collectivités du département (communes, EPCI et Conseil départemental) s'est élevé à 32,6 M€, en soutien à 339 projets. Il est en augmentation de 51,71 % par rapport à 2019 (année de référence avant le 1er plan de relance en 2020) au regard du plan de relance 2021.

### Le maintien des subventions traditionnelles à l'investissement des collectivités : 21,1 M€

La **DETR** – dotation d'équipement des territoires ruraux - a permis de financer 191 projets, sur les 293 demandes reçues, pour un total de 11,4 M€.

La **DSIL** – dotation de soutien à l'investissement local - s'est élevée à 6,2 M€, hors plan de relance. 56 projets en ont bénéficié.

La **DSID**- dotation de soutien à l'investissement des départements - a permis de financer la réhabilitation d'un collège à hauteur de 1,9M € .

A ces aides, s'ajoutent 1,6 M€ de Fonds national d'aménagement du territoire (FNADT), finançant 19 opérations pour des collectivités lauréates des appels à candidatures « Bourgs / Villes ».

Au total, l'ensemble de ces aides s'est élevé à 21,1 M€. Elles ont financé 267 projets représentant 107,5 M€ d'investissements.

## La contribution exceptionnelle du Plan de Relance : 11,5 M€

Pour faire face à la crise sanitaire, 11,5 M€ de DSIL et la DSID relance «rénovation énergétique des bâtiments publics» ont abondé ces aides classiques afin d'accompagner la relance dans les territoires et reconstruire une économie forte, écologique, souveraine et solidaire.

72 opérations ont ainsi été soutenues. Elles ont représenté un investissement de 132,3 M€.

## Les dispositifs d'aides à l'équilibre du budget et garanties des ressources fiscales

En 2021, plusieurs dispositifs introduits en 2020 ont été reconduits, permettant aux collectivités de s'adapter au contexte sanitaire (téléconférence, fonds de solidarité déclinés territorialement ...), et de nouveaux dispositifs exceptionnels ont été créés.

### La garantie de ressources fiscales et domaniales reconduite en 2021

L'article 21 de la 3ème loi de finances rectificative pour 2020 a défini un mécanisme de garantie de recettes pour le bloc communal, qui a été reconduit par l'article 74 de la loi de finances initiale 2021. Ce dispositif exceptionnel garantit à chaque commune et EPCI à fiscalité propre que ses ressources fiscales et domaniales de 2021 ne seront pas inférieures à la moyenne de celles perçues entre 2017 et 2019. 28 ressources sont prises en compte dans le calcul de ce mécanisme de compensation.

Un acompte a été versé en décembre 2021 sur la base d'un calcul prévisionnel de la DDFiP et le solde sera calculé en 2022 à partir des données définitives issues du compte de gestion 2021.

### La compensation des pertes de recettes subies en 2020 par les services publics locaux

L'article 26 de la loi du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a institué une dotation visant

à compenser certaines pertes de recettes (pertes tarifaires et pertes de recettes de redevances versées par les délégataires de service public) subies en 2020 par les services publics locaux (services publics industriels et commerciaux et services publics administratifs). Cette dotation a été versée aux collectivités concernées en décembre 2021.

### La compensation des abandons définitifs de loyers consentis par les collectivités

Enfin, l'article 20 de la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour l'année 2021 a instauré un prélèvement exceptionnel sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales et leurs groupements, qui ont consenti des abandons définitifs de loyers au titre du mois de novembre 2020 en faveur d'entreprises qui remplissent plusieurs conditions cumulatives. Après vérification par la DDFiP du respect de ces critères, le versement sera effectué auprès des collectivités début 2022.

### Les dispositifs comptables et budgétaires d'aides à l'équilibre du budget

3 mécanismes de traitement budgétaire et comptable des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire ont été mis en place :

- l'assouplissement de la procédure d'étalement des charges par la création d'un compte dédié visant à suivre les dépenses de fonctionnement ayant donné lieu à un étalement sur plusieurs exercices (à l'exclusion des dépenses de personnel)
- la création d'une annexe budgétaire dans le CA 2020 permettant de retracer les dépenses liées à la crise (frais de nettoyage des bâtiments et des transports en commun, soutien au tissu économique et aux associations...)
- l'assouplissement du dispositif de reprise des excédents de fonctionnement capitalisés

Pour conforter la redynamisation des campagnes et soutenir les initiatives locales, le gouvernement a mis en place en septembre 2019 un plan d'action en faveur des territoires ruraux. Cet « agenda rural » a pour ambition de réduire les inégalités territoriales et de faire de nos campagnes des territoires d'avenir.

## Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE), un outil au service du développement des territoires ruraux

### 8 CRTE signés en 2021

D'une durée de 6 ans, calée sur celle du mandat municipal, ces contrats ont pour objectif d'accompagner les projets des collectivités et de favoriser la convergence et la visibilité des politiques de l'État vers les territoires, dans un cadre unifié. Ils constituent un cadre intégrateur puisqu'ils partent du projet de développement du territoire et prennent en compte l'ensemble des outils contractuels que l'État a pu engager sur le territoire concerné.

Dans les Côtes-d'Armor, 8 CRTE ont été signés, entre le 12 juillet et le 29 décembre 2021, 7 avec les communautés de communes ou d'agglomération et 1 avec le Pays du Centre-Ouest Bretagne. L'ensemble du territoire du département est donc couvert par un CRTE.

### 19,2 millions d'euros de subventions en 2021

Ces contrats permettent de prioriser, au profit des actions portées par les CRTE, les crédits de soutien de l'État à l'investissement des collectivités locales. Ils succèdent aux contrats de ruralité qui ont pris fin au 31 décembre 2020. C'est ainsi qu'ont été mobilisés sur le territoire des communautés de communes ou d'agglomérations signataires, en 2021, 19,2 millions de subventions sur les ressources de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement rural (DSIL) hors plan de relance et le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT).

## La création des espaces France Services

### Un socle de services de 9 opérateurs publics

Faciliter l'accès des citoyens à un panier de services publics de qualité à proximité de chez soi, telle est l'ambition des espaces France services. Nos concitoyens y trouvent un socle de services : celui offert par les 9 opérateurs qui participent à ce projet (CAF, CARSAT, CPAM, MSA, Pôle Emploi, La Poste, ministères de l'Intérieur, des Finances et de la Justice). Ils sont accompagnés dans leurs démarches par des agents spécialement formés sur l'ensemble de ces démarches et peuvent, si nécessaire, obtenir des rendez-vous physiques ou dématérialisés avec les services des 9 opérateurs susmentionnés.

### 26 espaces France Services au 1er janvier 2022 et bientôt 32 ...

La préfecture accompagne les porteurs de projets (14 portés en 2021 par des communes ou EPCI, 1 par La Poste) sur les diverses phases de labellisation : le montage du dossier, l'audit mis en place par l'AFNOR et la bonne organisation des formations obligatoires des agents France Services. Au 1er janvier 2022, vingt-six structures sont labellisées. L'objectif est de

### Zoom : le plan de relance en faveur des communes rurales

Pour faire face à la crise sanitaire, 7,7 M€ de DSIL relance ont abondé en 2021 les subventions d'investissement de droit commun pour les collectivités locales. Cet abondement a bénéficié à 48 projets en milieu rural, soit 69,5 % des projets programmés.

Les subventions versées à ces communes se sont élevées à 4,5 M€ pour un investissement total égal à 10,8 M€. Le taux de subvention moyen a donc été de 41,6 %.

## ZOOM : le volontariat territorial en administration

Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de l'Agenda rural, un nouveau dispositif porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été lancé en 2021 à destination des territoires ruraux : le volontariat territorial en administration (VTA).

Le VTA vise à renforcer l'ingénierie dans les territoires ruraux (principalement les EPCI ou les communes). Sur le même modèle que le volontariat territorial en entreprise (VTE), il permet à de jeunes diplômés âgés de 18 à 30 ans, d'un niveau Bac+2 minimum, d'effectuer une mission au service du développement des territoires ruraux.

Le contrat du VTA prend la forme d'un contrat à durée déterminée, de type contrat de mission, de 12 à 18 mois pour remplir une mission qui doit porter sur un apport en ingénierie pour la collectivité territoriale, comme la réalisation d'un plan stratégique

d'investissement pluriannuel, la consolidation d'un projet de territoire (notamment dans le cadre de la mise en œuvre des CRTE), le soutien au déploiement des programmes de l'ANCT (petites villes de demain, inclusion numérique, agenda rural), la préparation des dossiers de subvention des différents financeurs (État, Union européenne, collectivités locales, etc.), l'appui des équipes et des élus dans le montage de projets, etc. Au-delà de ces quelques exemples, toute forme d'appui en ingénierie à des territoires ruraux est éligible au dispositif.

L'État accompagne le recrutement d'un VTA par le versement d'une aide forfaitaire de 15 000 euros par VTA.

Début 2022, 11 collectivités ont demandé à en bénéficier et 5 ont signé un contrat avec un jeune volontaire.

couvrir le département de 32 espaces France Services courant 2022.

### Des conseillers numériques dans les espaces France Services

Partant du constat que 13 millions de français sont éloignés des nouvelles technologies, l'État a décidé faciliter le recrutement et la formation de conseillers numériques en les subventionnant via l'ANCT à hauteur de 50 000 € pour deux ans. Le département des Côtes-d'Armor dispose de 36 conseillers numériques dont 10 sont déjà installés dans des espaces France Services.

### Le maintien d'une école rurale de qualité

#### Une moyenne d'élèves par classe inférieure à 20 élèves

41% des écoles publiques costarmoricaines sont en zone rurale. Elles accueillent un peu moins de 28% des élèves, mais mobilisent 31 % des moyens en enseignement du département des Côtes-d'Armor. Cela se traduit par une moyenne d'élèves par classe à hauteur de 19,66 en ruralité contre 20,55 pour l'ensemble du département, marquant là la volonté d'accompagner l'école rurale.

### Le dédoublement des classes en éducation prioritaire

Les classes de CP et CE1 ont été dédoublées sur les deux REP ruraux et celles de grande section le seront

à la rentrée de septembre 2022.

### L'appel à projet « socle numérique de base »

Il s'agit de doter en outils numériques les écoles qui ne sont pas à ce jour équipées. Il s'agit pour l'essentiel d'écoles en milieu rural. 120 dossiers ont été déposés et retenus dans le département en 2021. Cela représente 157 écoles. Le montant alloué a été de 1 221 528 euros dont 85 % bénéficient à des communes rurales.

### Un référent ruralité à la DSDEN.

Pour accompagner la réalisation de projets pédagogiques et pour créer du lien entre diverses écoles, un enseignant référent ruralité est financé depuis deux ans. Cet enseignant est déchargé de cours et s'investit auprès de ses collègues, pour soutenir différents projets (par exemple, une webradio ou une radio hertzienne qui diffuse des supports pédagogiques).

### L'attention apportée aux communes rurales dans l'ensemble des actions portées par l'éducation nationale.

**Le label euroscol.** Deux écoles rurales font l'objet d'un accompagnement particulier pour qu'à terme, elles bénéficient d'un label euroscol, qui valorise l'ouverture à l'international. Les enseignants proposent ainsi des cours en langue étrangère, ainsi qu'une sensibilisation à la culture du pays. Il s'agit des

communes de Mellionec et Trévou Tréguignec.

**Les langues et cultures régionales.** 5 écoles proposent des filières bilingues et un travail particulier se développe pour 4 ouvertures ou accompagnement du déploiement des filières existantes.

**Le programme « vacances apprenantes ».** Il a été également déployé en ruralité, offrant ainsi des opportunités aux enfants du territoire, de bénéficier d'activités artistiques, culturelles et sportives durant les vacances, tout en travaillant les fondamentaux en français et en mathématiques (école lesMarmotiers, collège de Callac avec 4 écoles qui se sont associées au projet: Callac, Maël Plestivien, Calanhel, Carnouet, collège de Plémet avec 4 écoles associées: La ferrière, Plémet, La Chèze, La Prenessaye, Collège de Pontrieux avec 6 écoles associées).

## Les maisons de santé de santé disciplinaire pour lutter contre les déserts médicaux

### Un contexte en profonde évolution.

La démographie médicale est en baisse alors que les besoins médicaux augmentent : la population vieillit, les pathologies évoluent avec notamment plus de maladies chroniques. Dernière évolution : les jeunes médecins souhaitent travailler davantage en équipe et recherchent un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle.

### L'intérêt des maisons de santé pluridisciplinaire (MSP).

Ces maisons présentent de nombreux avantages : elles facilitent l'installation des professionnels de santé dans des conditions plus attractives. Elles permettent d'améliorer la qualité de la prise en charge des patients parce qu'elles regroupent dans un même établissement une pluralité d'activités médicales et paramédicales. Elles sont enfin une réponse de proximité pour les patients.

### Les maisons de santé pluri-professionnelles en fonctionnement (MSP).

Au 31 décembre 2021, on comptait dans le département des Côtes-d'Armor 23 MSP contre 20 en 2020. 6 projets des MSP sont par ailleurs en cours d'accompagnement par l'ARS ainsi que 3 projets d'Equipe de Soins Primaires (ESP).

## Zoom : la définition de l'espace rural et des zones de redynamisation rurale

### La définition de l'espace rural par l'INSEE.

Depuis novembre 2020, la grille communale de densité, composée de 4 niveaux, remplace une ancienne définition de l'INSEE, basée sur les unités urbaines, qui considérait que les communes rurales étaient celles n'appartenant pas à une unité urbaine.

Désormais, une commune rurale est une commune peu dense ou très peu dense au sens de la grille communale de densité, alors que les communes denses ou de densité intermédiaire sont dites urbaines.

Dans le département, 323 communes sont considérées rurales, soit 19 nouvelles communes par rapport à l'ancien zonage. Les deux tiers de la population résident dans cet espace rural. Le département des Côtes-d'Armor est le plus rural de Bretagne et le 17ème département le plus rural de France.

### La définition des zones de revitalisation rurale (ZRR).

Ce zonage vise à aider le développement des territoires ruraux à travers principalement des mesures fiscales et sociales mais aussi par des mesures spécifiques en faveur du développement économique. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'État au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Depuis une réforme entrée en vigueur en 2017, les critères sont désormais examinés à l'échelon intercommunal et entraînent le classement de l'ensemble des communes d'une intercommunalité. La mise en place de cette réforme s'est accompagnée de dispositions transitoires, prolongées deux fois, permettant aux communes sortantes du dispositif en 2017 de continuer à en bénéficier jusqu'au 31 décembre 2022.

Dans le Département, ce sont donc 106 communes qui bénéficient de ces mesures, dont 70 répondent aux nouveaux critères et 36 aux dispositions transitoires.

## LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers les habitants des quartiers les plus défavorisés. Elle vise à restaurer l'égalité républicaine et à améliorer les conditions de vie des habitants. Il y a dans les Côtes-d'Armor 7 quartiers de la politique. Près de 11 000 habitants y résident.

### Trois contrats de ville pour 7 quartiers et près de 11 000 habitants

Trois contrats de ville signés en 2015  
Trois contrats de ville ont signés en 2015 en faveur de 7 quartiers des villes de Saint-Brieuc, Ploufragan, Lannion et Dinan. Ces contrats regroupent l'ensemble des acteurs de la politique de la ville et ont pour objet de financer et de coordonner leurs actions dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).

### Un maintien des crédits consacrés par l'État aux quartiers de la politique de la ville

Les crédits dédiés de l'État consacrés en faveur des quartiers prioritaires se sont élevés en 2021 à plus d'un million d'euros.

L'effort budgétaire en faveur des quartiers s'est ainsi réparti de la manière suivante :

- 500 000 € au titre des crédits spécifiques de la politique de la ville
- 74 654 € ont été affectés en 2021 en faveur des dispositifs « Quartiers d'été » et « Quartiers solidaires »
- 400 000 € au titre des crédits dédiés au financement total de 20 postes d'adultes relais pour des missions de médiation sociale
- 42 000 € en faveur de 6 postes d'animateurs financés par le fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire

A cela, il faut ajouter le Programme de Réussite Educative, qui consiste à proposer des parcours individualisés à des enfants en grande difficulté scolaire (300 enfants suivis). Le montant de la subvention s'élève à 208 000 €.

### 20 postes d'adultes relais

Leurs missions consistent notamment à concourir au lien social et renforcer la vie associative de proximité. Ils sont répartis sur les territoires au sein de cinq

collectivités et de douze associations. Leur effectif est stable depuis 2020.

### La labellisation «Cité de l'Emploi»

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt en mars 2021, la candidature de Saint-Brieuc Armor Agglomération a été retenue parmi les 60 nouvelles cités de l'emploi. Cette labellisation ouvre droit à l'attribution d'un financement dédié d'un montant annuel de 100 000 € pendant 2 ans (sur 2021 et 2022) afin de financer 3 grandes catégories d'actions : l'animation territoriale, la coordination de parcours et l'ingénierie dédiée pour un public pré-identifié.



### La crise sanitaire dans les quartiers de la politique de la ville : le rôle essentiel des associations

Depuis le début de la crise sanitaire, les associations sont très présentes pour favoriser les actions de solidarité entre les habitants et pour maintenir des projets de médiation, d'information et d'animation. 79 % des crédits « quartiers solidaires » et « quartiers d'été » ont été attribués à 17 associations, investies dans les quartiers. Très actif, le secteur associatif a ainsi porté 36 opérations différentes, soit une subvention moyenne par opération de 2 073 €, autour d'ateliers aussi divers que des stages cinéma, du jardinage, du sport ou encore des sorties.

## Zoom sur le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles- CIDFF- toujours actif malgré la crise sanitaire

Le CIDFF engage régulièrement des actions en faveur des femmes monoparentales, allocataires des minimas sociaux. L'action « Femmes en Réseau », réalisée à Saint-Brieuc, a commencé en 2020 et s'est poursuivie en 2021. Pendant 5 mois, un nouveau groupe de douze femmes s'est constitué. Elles ont été accompagnées dans leur parcours d'insertion professionnelle avec une progression par étapes : réduction des freins à l'emploi, identification des compétences, utilisation de l'informatique, élargissement des choix professionnels, y compris vers des métiers connotés « masculins ».

À l'occasion de divers stages, de rencontres de professionnels, de participation à des plateaux techniques, certaines d'entre elles se sont orientées vers les emplois de la logistique ou la menuiserie en intégrant des filières de formation dans ces métiers. Forte de son succès, l'action est reconduite en 2022.

## La rénovation urbaine des quartiers : une implication forte de l'Etat

### Le programme national de rénovation urbaine (PNRU)

Il concernait les quartiers de l'Europe, Ginglin, la Croix-Saint-Lambert et Waron à SAINT-BRIEUC et le quartier de Roudourou-Gourland à GUINGAMP. Ces programmes se sont achevés. Au total, 203,1 millions d'euros auront été consacrés à la rénovation urbaine depuis 2007 et l'Etat y aura contribué à hauteur de 53,2 millions d'euros via l'agence nationale de la rénovation urbaine.

### Le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU)

Le NPNRU concerne deux quartiers.

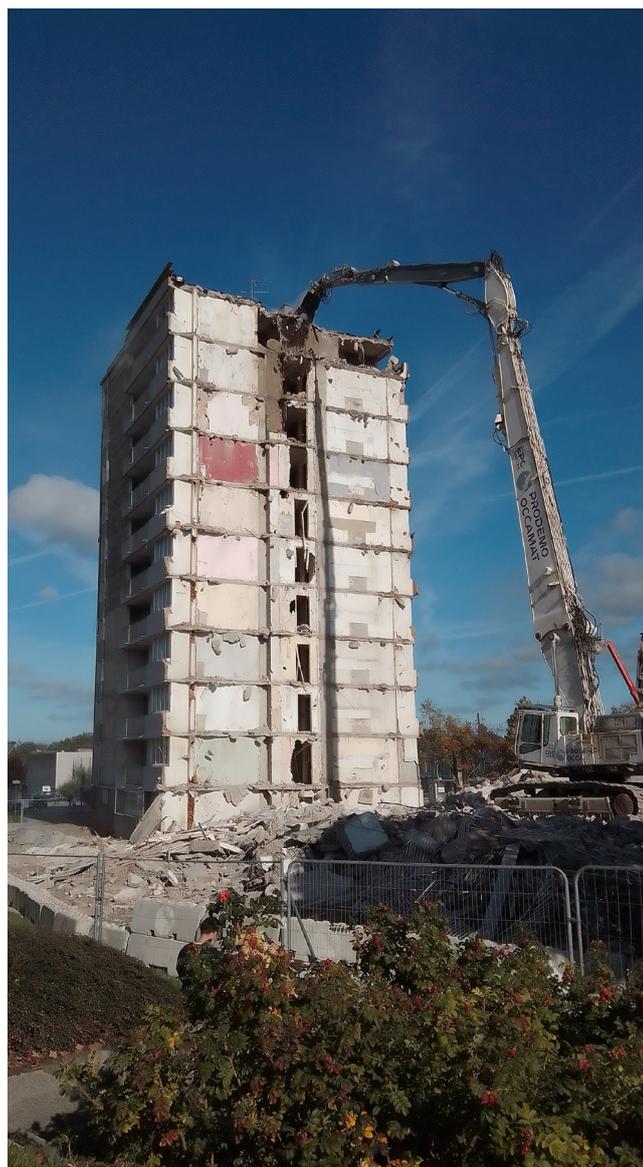
- Le quartier de l'Iroise à PLOUFRAGAN : l'ANRU y a consacré 608 046 € de subventions et 315 000 € de prêts bonifiés. Les deux opérations de démolition de 120 logements locatifs sociaux du quartier de l'Iroise et de construction de la salle polyvalente du Grimolet sont achevées et ont été soldées en 2021.

- Le quartier Balzac / place de la cité à Saint-Brieuc : 7 400 000 € de subventions et 3 600 000 € de prêts bonifiés doivent être affectés par l'ANRU à ce quartier. La déconstruction des quatre tours du quartier Balzac a été engagée en décembre 2020 : 2 des tours ont été déconstruites et la totalité des relogements a été réalisée. Les 2 dernières tours seront déconstruites en 2022.

Un nouveau projet d'aménagement, validé par l'ensemble des partenaires, a été défini en 2021. Il a fait l'objet d'un avis favorable du comité d'engagement

de l'ANRU du 6 septembre 2021 et des financements complémentaires sont attendus.

Le programme de reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux sur l'agglomération briochine s'est affiné avec l'identification de nouvelles opérations dont les premières reconstructions ont débuté en 2021.



## ACTION COEUR DE VILLE

Depuis les années 1970, aucun programme global n'avait été engagé en faveur des villes « moyennes », malgré leur importance démographique et leur rôle essentiel dans la cohésion des territoires. Avec le programme « Action Cœur de ville » puis le programme « Petites villes de demain », l'État souhaite conforter tout à la fois les villes moyennes ainsi que les petites villes qui se situent dans leur environnement.

### Deux contrats « Action Cœur de Ville »

222 villes ont été retenues au niveau national dans le cadre du programme Action cœur de ville. Saint-Brieuc et Lannion en font partie.

Ces deux communes ont signé en 2018 une convention avec l'État, leur établissement public de coopération intercommunale et l'ensemble des autres partenaires du programme, dont l'ANAH, la Banque des territoires, l'établissement public foncier de Bretagne ou encore Action logement.

Ces contrats ont pour objet de favoriser l'attractivité de l'habitat en centre-ville, de développer le commerce et l'artisanat en centre-ville, de développer les mobilités et les connexions entre les quartiers, de requalifier les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine et enfin d'améliorer l'accès aux services publics (et notamment de santé).

Leur périmètre d'action a été étendu en 2019 à certains secteurs de Tréguier, Plouec-L'hermitage et Quintin.

### Zoom : 26,2 M€ déjà mobilisés dans le cadre d'Action cœur de ville

- St-Brieuc : 42 actions programmées pour 40,7 M€ ; 31 actions engagées dont 7 achevées ; montants déjà engagés par les partenaires : 17,9 M€.
- Lannion : 20 actions programmées pour 42,4 M€ ; 14 actions engagées dont 6 achevées ; montants engagés par les partenaires : 8,4 M€.

### Zoom : les 26 petites villes de demain

- Rostrenen, Saint-Nicolas-du-Pélem, Maël-Carhaix
- Dinan, Caulnes, Matignon, Plancoët, Broons
- Guingamp, Paimpol, Callac, Bégard
- Lanvollon, Chatelaudren-Plouagat, Plouha
- Loudéac, Merdrignac, Guerlédan (mûr-de-bretagne), Plémet
- Tréguier, Plestin-les-Grèves, Plouaret
- Lamballe-Armor, Jugon-les-lacs-commune-nouvelle
- Quintin, Ploec-l'hermitage

### 26 « Petites Villes de Demain »

Avec le programme Petites Villes de Demain (PVD), l'État apporte un soutien à la redynamisation des petites centralités de moins de 20 000 habitants en les accompagnant dans leur projet de développement territorial. Il s'agit en fait d'accompagner des villes ayant une fonction de centralité mais qui présentent également des difficultés structurelles que le programme pourra aider à résoudre.

1 000 communes et intercommunalités seront ainsi soutenues jusqu'en 2026 pour un montant total de 3 milliards d'euros.

Dans les Côtes-d'Armor, 26 petites villes ont été retenues et ont signé au début de l'année, avec leurs intercommunalités, une convention d'adhésion. Elles ont désormais 18 mois pour passer aux travaux pratiques et signer une convention d'opération de revitalisation territoriale (ORT). Ces petites villes bénéficient du recrutement de 11 chefs de projets pris en charge par des opérateurs de l'État (l'ANCT, l'ANAH et la Banque des territoires) pour conduire et animer les travaux nécessaires à la définition de leur projet, rédiger la convention d'ORT et la mettre en œuvre.

L'État s'est engagé à garantir un accès à un internet très haut débit et à la 4G pour tous. Trois plans sont en cours de déploiement au plan national en général et dans les Côtes-d'Armor en particulier : le plan France très haut débit, le plan France Mobile et le plan inclusion numérique

### **Le plan France très Haut débit pour Internet**

Ce plan consiste à déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire d'ici 2022 et à généraliser la fibre optique jusqu'à l'abonné sur l'ensemble du territoire d'ici 2025.

#### **Dans les zones dites AMII (appel à manifestation d'intention d'investissements)**

Dans ces zones, les opérateurs privés se sont engagés à déployer les réseaux de desserte dit fibre jusqu'à la maison ou FttH (Fiber to the home). Dans les Côtes-d'Armor, 15 communes sont concernées. A la fin de l'année 2021, 92,46 % des locaux ont été raccordés (fibre jusqu'au pied de l'immeuble). L'objectif est d'atteindre les 100 % à la fin 2022.

#### **Dans les zones dites à RIP (réseaux d'initiative publique)**

Dans les territoires non couverts par les AMII, les réseaux de desserte FttH seront déployés par les collectivités.

En Bretagne, le Réseau d'Initiative Publique correspond au projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD), dont la maîtrise d'ouvrage a été confiée au syndicat mixte Mégalis Bretagne. Ce syndicat regroupe l'ensemble des collectivités territoriales (région, départements, agglomérations et EPCI soit 64 collectivités bretonnes). Il couvre, dans les Côtes-d'Armor 333 communes.

Ce projet BTHD qui consiste à déployer environ 1,45 millions de prises FttH sur trois phases est évalué à 1,66 milliards d'euros. L'État financera ce projet à hauteur de 232,1 millions d'euros. Il est le premier contributeur public avec le Conseil régional de Bretagne.

A la fin de l'année 2021, 8,55 % des locaux étaient raccordés dans les Côtes-d'Armor.

### **Le plan France Mobile pour la téléphonie mobile**

Ce plan consiste à mettre en œuvre les engagements

pris par les opérateurs privés en janvier 2018 en faveur d'un investissement massif dans l'amélioration et l'extension de leur réseau mobile.

Dans les Côtes-d'Armor, le déploiement de ce plan s'est engagée dès l'été 2018. Au 31 décembre 2021, des arrêtés ministériels prévoient la construction de 22 pylônes sur 19 communes, afin qu'elles puissent bénéficier d'une couverture 4G de qualité assurée par les quatre opérateurs. 6 de ces pylônes sont déjà en état de fonctionnement. Enfin, 5 communes ont déjà été sélectionnées de la même manière en 2022.

### **Le plan inclusion numérique**

Dans le cadre du plan France Relance, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé permettant aux collectivités territoriales, à leurs groupements, ainsi qu'aux acteurs à statut privé (associations...) d'embaucher des conseillers numériques afin de combler le déficit constaté de professionnels de l'accompagnement au numérique. L'État apporte un soutien financier à hauteur de 50 000 euros par poste, sur deux ans (poste à temps plein) et prend en charge à 100 % des frais de formation initiale et/ou continue. Ces conseillers numériques ont trois missions : soutenir les habitants dans leurs usages quotidiens du numérique (travailler à distance, consulter un médecin, vendre un objet, acheter en ligne, etc.), sensibiliser aux enjeux du numérique et favoriser des usages citoyens et critiques (s'informer et apprendre à vérifier les sources, protéger ses données personnelles, maîtriser les réseaux sociaux, suivre la scolarité de ses enfants, etc.) et rendre autonomes nos concitoyens pour réaliser des démarches administratives en ligne : connaître les sites des services publics, s'inscrire, payer en ligne, etc.

36 conseillers numériques seront déployés dans les Côtes-d'Armor. A la fin de l'année 2021, 25 étaient déjà formés et en poste. Ils seront peu à peu mis en contact avec toutes les autres structures costarmoricaines assurant du soutien numérique, pour des synergies fructueuses au profit de nos administrés.

Le conseil aux collectivités locales, notamment aux plus petites d'entre elles, est une mission essentielle des services de l'État dans le département. Ce conseil prend diverses formes : juridique, financier ou technique.

### **Le conseil financier du comptable public et du conseiller aux décideurs locaux (CDL)**

**Le comptable public et le CDL en matière de conseil budgétaire et fiscal**

En 2021, 50 analyses financières ont été réalisées par les services de la DDFiP et 135 documents de valorisation financière et comptable ont été produits dans le département des Côtes-d'Armor.

#### **Le Compte Financier Unique (CFU)**

La loi de finances pour 2019 a prévu la mise en place d'une expérimentation concernant le Compte Financier Unique (CFU) qui a vocation à se substituer au compte administratif établi par l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public.

Dans les Côtes-d'Armor, deux collectivités sont retenues pour la «seconde vague » de l'expérimentation (le Conseil Départemental des Côtes-d'Armor et la Communauté de Guingamp Paimpol Agglomération). Elles procéderont à la mise en œuvre du CFU à compter du 1er janvier 2022 avec en préalable le passage à un nouveau référentiel budgétaire et comptable unique (M 57) qui étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions (gestion pluriannuelle des crédits, fongibilité des crédits, etc.). Compte tenu de son caractère transverse et dans un souci de simplification de gestion, ce référentiel a vocation à remplacer au 1er janvier 2024, les instructions M14 ( COMMUNES, CDE, CCAS/CIAS), M52 (DPT), M61 (SDIS), M71 (REGION), M831 (CNFPT) et M832 (CDG).

### **Le comptable public et le conseiller aux décideurs locaux, soutien à la dématérialisation des échanges et à la modernisation des moyens de paiement**

A la fin de l'année 2021, le taux d'adhésion à la signature électronique est de 96,8 % tandis que le taux de dématérialisation complète des échanges pour les dépenses des budgets principaux («full démat») est de 93%. La DDFiP renforce son offre de services dématérialisés avec le déploiement du PES ASAP ORMC, un service gratuit permettant aux collectivités d'éditer et de postaliser les avis des sommes à payer sur rôles.

En outre, la DDFiP poursuit son engagement dans la gestion dématérialisée des recettes encaissées par les collectivités avec un développement important d'offres de services à l'utilisateur facilitant l'encaissement des recettes (PES ASAP avec talon de paiement au centre d'encaissement et dispositif PAYFIP qui offre la possibilité à l'utilisateur de payer en ligne par carte bancaire ou prélèvement).

La commande publique s'est également modernisée avec la création et l'alimentation du portail [www.marches-publics.gouv.fr](http://www.marches-publics.gouv.fr) répertoriant l'ensemble des marchés publics ouverts.»

### **Zoom : le rescrit fiscal**

Les collectivités ont la possibilité d'opérer des demandes de rescrit afin de sécuriser juridiquement leurs décisions notamment en termes de mécénat. Le rescrit consiste en une demande écrite à l'administration des finances publiques sur son interprétation des règles fiscales. La réponse engage l'administration sur sa décision et dégage le demandeur de sa responsabilité.

## Le conseil juridique dans le cadre du contrôle de légalité

Sur les 54 336 délibérations sous format papier et 38 493 délibérations dématérialisées transmises à la préfecture, 8 467 ont été contrôlés dans le cadre du contrôle de légalité. Les principaux secteurs concernés par ces activités de contrôle et de conseil : la fonction publique territoriale, les marchés publics, l'évolution des intercommunalités, l'urbanisme.

### En matière de fonction publique territoriale

Au cours de l'année 2021, l'attention des collectivités locales et de leurs groupements a été attirée sur les dispositions de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 relative à la fonction publique territoriale dont la mise en oeuvre devait intervenir au plus tard le 1er janvier 2022 :

- L'harmonisation de la durée légale du travail : elle doit être désormais fixée pour l'ensemble des collectivités locales et de leurs établissements à 1607 heures et ne peut plus être inférieure à ce volume ;
- Le déploiement du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) : les collectivités ont été invitées à délibérer pour la mise en place de ce régime indemnitaire dès lors qu'il a été institué pour les corps homologues de la fonction publique de l'Etat et déterminer les plafonds applicables à chacune des deux parts du RIFSEEP ;
- Les instances de dialogue social : les commissions administratives paritaires seront désormais communes à tous les agents et les comités techniques et comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail fusionnent au sein d'une instance unique, le comité social territorial. Ces mesures de renouvellement du dialogue social seront mises en oeuvre à l'issue des élections professionnelles de 2022;
- L'obligation pour les collectivités locales de plus de 20 000 habitants de mettre en oeuvre un plan d'action pluriannuel visant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes : le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par une pénalité financière.
- La mise en oeuvre du télétravail : les employeurs territoriaux devaient initier des négociations avant la fin de l'année 2021 en vue de la conclusion d'un accord relatif au télétravail.

### En matière d'évolution des intercommunalités

Les services de l'Etat ont accompagné les élus dans leur choix de dissoudre le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du pays de Guingamp et celui de Saint-Brieuc et de créer, concomitamment, le 1er janvier 2022, un syndicat mixte du pays de Guingamp et un syndicat mixte de la baie de Saint-Brieuc. Ces projets, qui avaient pour objet de simplifier le fonctionnement institutionnel tout en attribuant les compétences au niveau le plus pertinent, ont reçu l'avis favorable de la commission départementale de la coopération intercommunale lors de sa séance du 25 novembre 2021.



### En matière d'urbanisme et d'assainissement

Dès lors qu'un manquement aux prescriptions encadrant les systèmes d'assainissement est constaté, l'État, les EPCI et les communes doivent veiller collectivement à ce qu'une autorisation d'urbanisme ne puisse intervenir que lorsque les conditions de collecte ou de traitement des eaux usées redeviennent conformes à la réglementation en vigueur. Ces dispositions résultent directement du code de l'urbanisme, du règlement national d'urbanisme, du code de l'environnement et du code de la santé publique.

Les services de l'État dans le département ont partagé le 26 mars 2021 avec les EPCI une note de consignes sur la façon de traiter les actes d'urbanisme au regard des cas rencontrés : non-conformité majeure ou mineure du système d'assainissement, actes d'urbanisme déjà pris, programmation des travaux sur le système d'assainissement.



## Le conseil technique des services de l'Etat

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) a été mobilisée pour accompagner et conseiller les collectivités dans l'élaboration de leurs PLUi et PLH. Elle les accompagne également dans l'application de réglementation sectorielle – la transition énergétique – ou pour des réponses à des appels à projets ou des projets complexes qui nécessitent des autorisations multiples et doivent tenir compte de réglementations croisées.

L'UDAP se mobilise également en proximité, en lien et en concertation avec les collectivités locales compétentes, dans le domaine des autorisations du droit des sols en instruisant les permis de construire, de démolir ou d'aménager sur les projets localisés en espaces protégés.

## ZOOM : les outils d'information à destination des élus mis en place par la préfecture

Les réunions dites COVID. Avec la survenue de la crise sanitaire en mars 2020, la Préfecture a été fortement sollicitée et mobilisée par les collectivités aux fins de répondre aux nombreuses questions relatives à la mise en œuvre des mesures dérogatoires dans ces diverses matières.

Des réunions hebdomadaires ont été organisées avec les présidents d'EPCI et le président de l'association des maires des Côtes-d'Armor tout au long des années 2020 et 2021. 40 réunions se sont ainsi tenues en 2021.

La lettre d'information destinée aux maires sur la COVID. Une lettre d'information sur la COVID 19 a été adressée à l'ensemble des maires du département et aux présidents des intercommunalités. Elle a compté 97 numéros en 2020. et 51 numéros en 2021. La lettre des services aux élus. Créée en septembre 2020, cette lettre a un objectif : permettre un accès régulier à l'actualité des politiques publiques et donner aux élus toute l'information nécessaire et utile pour l'exercice de leur mandat. Initialement, elle est vite devenue bi-mensuelle. 21 numéros ont été diffusés en 2021.

## L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les services de l'État dans les Côtes-d'Armor accompagnent les territoires dans leurs actions en faveur de la transition énergétique. L'année 2021 a été marquée par le début du chantier en mer du parc éolien en baie de Saint-Brieuc.

### L'accompagnement des territoires pour la transition énergétique

Sept EPCI sont concernés dans les Côtes-d'Armor par l'obligation de mettre en place un plan climat air énergie territorial (PCAET). De nombreux groupes de travail et d'échanges avec les collectivités ont été tenus en 2021 dans le cadre de l'élaboration de ces plans. Saint-Brieuc Armor Agglomération est le premier EPCI à avoir adopté un PCAET en septembre 2019. Leff Armor Communauté a validé son projet en conseil communautaire le 25 février 2020. Le 20 avril 2021, Guingamp Paimpol Agglomération a délibéré pour arrêter son projet.

### La rénovation énergétique des bâtiments

#### Les aides apportées par l'Agence nationale de l'habitat (Anah) : 12,9M€

Les aides de l'ANAH qui concernent la rénovation énergétique et qui sont gérées au niveau départemental, ont représenté 10,2 M€ de subventions. Elles ont permis de rénover 871 logements pour un montant total de travaux de 19,9 millions €.

#### Le plan France Relance au service de la rénovation énergétique : 36 M€

**MaPrimeRénov' pour les particuliers.** À la fin de l'année 2021, 7 662 ménages avaient déposé une demande de MaPrimeRénov' depuis le lancement du plan France Relance. Ils avaient obtenu à ce titre 21,3 M€.

**La rénovation énergétique du patrimoine des collectivités locales.** Les communes et les intercommunalités ont bénéficié de 7,8 M€ de subventions de l'État pour conduire 69 opérations de rénovation énergétique sur leur patrimoine. L'État a également versé 3,7 M€ au profit du conseil départemental pour trois opérations de rénovation énergétique.

#### La rénovation énergétique des bâtiments de l'Etat.

1,9 M€ du plan France Relance ont été consacrés à la rénovation énergétique des bâtiments de l'État dans le département. 26 sites ont été concernés. Le plus important de ces chantiers est celui qui concerne le siège du groupement de gendarmerie départementale.

**La rénovation lourde des logements sociaux.** Les bailleurs sociaux ont pu conduire 18 opérations de rénovation énergétique sur leur patrimoine et bénéficié à ce titre de 1,3M€.

#### La mise en place du service public à la rénovation énergétique

Pour les particuliers et le petit tertiaire, le service public de conseil et d'accompagnement à la rénovation énergétique des Côtes-d'Armor est constitué de cinq structures, dont deux couvrent le territoire de plusieurs EPCI. Elles sont notamment financées par le programme SARE (Service d'accompagnement à la rénovation énergétique) depuis 2020, avec une logique de rémunération à la performance. 500 000 € seront versés, sur justificatifs, à ces services via le dispositif CEE SARE porté par l'État au titre de l'année 2021.

#### Le décret tertiaire : la rénovation énergétique des bureaux

Le dispositif « Éco énergie tertiaire », parfois appelé « décret tertiaire » a pour objectif de réduire la consommation d'énergie du parc tertiaire de plus de 1 000 m<sup>2</sup>. Propriétaires et exploitants ont une obligation de déclaration et de réduction de leurs consommations d'énergie finale. L'obligation de déclaration initialement fixée au 30 septembre 2021 a été reportée en 2022.

## Les énergies renouvelables dans les Côtes-d'Armor

### L'aide à l'émergence et à l'instruction pour les projets de production d'énergie renouvelable : éolien à terre, photovoltaïque au sol, méthanisation

Les services de l'État (DDTM, UD DREAL) participent à l'émergence des projets de production d'énergie renouvelable grâce à leurs contacts réguliers avec les porteurs de projets ou en menant des études afin de faciliter le développement des projets ?

Ils procèdent à l'instruction des dossiers d'énergie renouvelable et mettent en place des lieux d'échanges entre les services instructeurs et services contributeurs. Fin 2021, 14 projets de parcs éoliens à terre et 4 projets d'unité de méthanisation étaient en cours d'instruction.

### Le parc éolien en mer de la baie de Saint-Brieuc

**Les travaux en mer.** L'année 2021 a été une année charnière pour la construction du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc puisque les travaux en mer ont débuté en mai 2021. L'opérateur a réalisé des opérations de préparation des fonds marins, de pré-tranchage pour l'installation des câbles sous-marins, de forage et de scellement des pieux. Au total, 10 pieux ont été installés.

Des suivis environnementaux, renforcés à la demande du préfet sur l'acoustique sous-marine et la turbidité, sont réalisés et les résultats sont partagés avec le comité de gestion et de suivi du parc (CGS).

**Les travaux à terre.** Ces travaux doivent permettre de raccorder le parc au réseau de RTE. Ils ont également bien avancé, avec l'extension du poste électrique d'HENANSAL, le déroulage des câbles souterrains et l'atterrage des câbles sur la plage de Caroual à ERQUY.

**Une concertation permanente.** L'État a conduit une concertation permanente avec les acteurs concernés. Deux comités de gestion et de suivi ont été réunis par le préfet durant l'année 2021. Le préfet maritime a été en relations constantes avec les pêcheurs pour définir les limites du périmètre du chantier. De très nombreuses techniques se sont tenues avec notamment le comité départemental des pêches, les élus ou encore France nature Environnement. La réunion de l'instance de concertation et de suivi a été programmée au début de l'année 2022 compte tenu de la situation sanitaire.

Les services de l'État continuent sous l'autorité du préfet et du préfet maritime à suivre le déroulement du chantier et préparent, pour 2022, les prochaines étapes d'installation du parc et de son raccordement.



### Le parc démonstrateur hydrolien de Paimpol-Bréhat

Le site du plateau de la Horaine, au nord est de l'île de Bréhat, a été identifié comme un gisement intéressant de courants marins. EDF a été autorisé en 2011 à y aménager un site d'essai. Les sociétés Construction Mécaniques de Normandie et HYDROQUEST se sont rapprochés d'EDF pour y tester leur hydrolienne pendant 24 mois, étudier son comportement en termes de maintenance et réaliser des suivis environnementaux. Cette hydrolienne, installée en 2019, a été retirée en septembre 2021. En 2022, une technologie hydrolienne de la société Minesto, constituée d'un cerf-volant poussé par les courants, sera testée pendant deux mois, permettant ainsi à ce site de maintenir sa vocation de site d'essai dans les Côtes-d'Armor.

## LES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)

L'inspection des installations classées exerce des missions de police environnementale auprès des établissements industriels, des élevages et des industries agroalimentaires (IAA) visant à prévenir et à réduire les dangers et les nuisances afin de protéger l'environnement, la sécurité et la santé publique.

### La prévention : l'instruction préalable des dossiers d'enregistrement et d'autorisation

Dans le secteur des élevages et de l'industrie agroalimentaire, 335 dossiers ont été reçus pour être instruit par les services de la DDPP. 25 dossiers ont donné, au cours de l'instruction, à une consultation du public. 166 projets ont fait l'objet d'une présentation au conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques.

Dans le secteur de l'industrie, 31 arrêtés préfectoraux ont été signés par le préfet sur proposition du rapport de l'Inspection des Installations classées assurée par l'UD DREAL :

- 10 pour autoriser l'exploitation d'ICPE (carrières, parcs éolien..);
- 21 pour adapter les prescriptions techniques imposées aux ICPE en exploitation notamment suite à des projets de modifications.

### Le contrôle des ICPE : 571 inspections

Dans le secteur des élevages et de l'industrie agroalimentaire, 436 élevages costarmoricains et 15 industries agroalimentaires ont été inspectés par la DDPP dans le cadre d'inspections programmées ou inopinées à la suite de plaintes (une cinquantaine par an). Un travail en partenariat avec l'Office Français de la Biodiversité (OFB) et la Police de l'Eau (DDTM) est réalisé dans ce cadre.

Ces contrôles ont donné suite à 79 arrêtés de mise en demeure, 24 procès verbaux (élevage) et trois amendes administratives. Enfin, deux procédures d'astreinte journalière ont été mises en place à l'encontre de deux installations d'élevages industriels pour lesquelles le retour à la conformité n'avait pas pu être constaté dans les délais prévus par la mise en demeure.

Dans le secteur de l'industrie, l'UD DREAL a réalisé,

en 2021, 120 inspections, inopinées ou non. Elles ont donné lieu majoritairement à des rappels réglementaires, dont une trentaine par voie d'arrêté de mise en demeure.

La mise en place d'un partenariat avec la cellule «atteintes à l'environnement» de la gendarmerie 22 a permis de réaliser 6 contrôles conjoints sur des sites illégaux de stockage de déchets et de dépollution de véhicules hors d'usage. Ils ont donné lieu à des sanctions administratives et pénales.

### Retour d'expérience suite à l'accident de Lubrizol (26 septembre 2019)

L'accident « Lubrizol » à Rouen a marqué un nouveau tournant dans l'appréhension sociétale des risques technologiques. L'inspection des installations classées a mené plusieurs contrôles de terrain dès fin 2019 sur les thématiques soulevées par l'accident Lubrizol : connaissance des produits stockés, moyens de lutte contre l'incendie, voisinage autour des sites Seveso, etc.

En 2021, une action nationale post Lubrizol concernant le contrôle des ICPE présentes dans un rayon de 100 m autour des ICPE Seveso a été réalisée (6 contrôles réalisés sur les 8 sites concernés). Elle n'a pas donné lieu à de sanctions.

### ZOOM : la mise en place du guichet unique numérique (GUN)

L'Inspection des installations classées poursuit sa transformation numérique. Après le dépôt en ligne des demandes d'autorisation en décembre 2020, les inspections sont préparées et restituées selon un standard numérique national déployé depuis le 2 novembre en vue d'une publication des rapports à compter de 2022. Le déploiement progressif de cet outil numérique GUNEnv est un chantier d'envergure. La phase 3 du déploiement est prévue pour début 2022.

Le domaine public maritime naturel est un espace sensible et convoité à l'interface de la terre et de la mer. L'État en assure la gestion en veillant prioritairement au maintien de son caractère public (accessible à tous) et de son état naturel.

## La gestion du domaine public maritime

Le préfet des Côtes d'Armor a approuvé en février 2019 la stratégie départementale de gestion du domaine public naturel des Côtes-d'Armor, qui comporte 36 actions opérationnelles structurées en cinq thématiques (occupation du DPMn, évolution du rivage, cultures marines, plaisance et mouillages et enfin activités de loisirs). Cette stratégie constitue la feuille de route de l'État en matière de gestion du DPMn pour les prochaines années.

## La gestion du trait de côte

La DDTM a élaboré un projet de stratégie départementale de gestion du trait de côte qui a été soumis à l'avis des services et établissements publics de l'État puis aux collectivités territoriales, aux organismes socio-professionnels et aux principales associations du département. Quatre réunions de présentation du projet de stratégie se sont tenues en mars 2021, présidées par les sous-préfets. Ces réunions ont permis de présenter le projet de stratégie départementale et de recueillir les propositions et observations des partenaires. Après cette large consultation, la stratégie départementale doit être approuvée en tout début d'année 2022.

L'adoption de cette stratégie départementale interviendra quelques mois après l'adoption de la loi « Climat et Résilience » du 22 août 2021, qui comporte plusieurs dispositions relatives à la gestion du trait de côte. Certaines communes, dont la liste sera fixée par décret, auront l'obligation d'inscrire le recul du trait de côte dans leurs documents d'urbanisme, avec des règles d'urbanisme strictes. En contrepartie, ces communes auront accès à de nouveaux outils de gestion du trait de côte, créés par la loi (droit de préemption spécifique au recul du trait de côte, ...). L'objectif du Gouvernement est d'adopter la liste par décret au printemps 2022, après la consultation des communes (en cours dans le département).

La servitude de passage des piétons le long du littoral (SPPL) et le sentier du littoral

Dans les Côtes-d'Armor, le sentier côtier parcourt plus

de 90 % des 507 km de côtes. Ce sont donc 460 km qui sont ouverts.

Au-delà des événements climatiques qui peuvent mettre à mal le sentier (notamment durant l'hiver 2020-2021), et qu'il faut rénover, l'État a décidé en 2021, à travers le plan France Relance, de soutenir, les collectivités qui souhaitent entretenir et développer leur sentier littoral. Il a donc lancé l'appel à projet « France vue sur mer ». Cet appel à projet donne la priorité aux projets qui s'inscrivent dans la durabilité, la sobriété des installations, l'intégration paysagère et le respect de la biodiversité.

Dans les Côtes-d'Armor, 7 dossiers ont été subventionnés en 2021 pour un montant de plus de 166 000 €. D'autres dossiers ont été déposés et seront examinés en 2022.

## ZOOM : La gestion des mouillages

Le département compte d'une part près de 3 700 mouillages hors port dont les trois quarts en zones de mouillages et d'équipements légers (ZMEL) et d'autre part environ 900 mouillages faisant l'objet d'autorisations individuelles. Conformément aux orientations nationales et à la stratégie départementale de gestion du domaine public maritime naturel des Côtes-d'Armor, la DDTM a engagé une action importante pour inciter les communes concernées à mettre en place une gestion collective de ces mouillages (« zones de mouillages et d'équipements légers » ou ZMEL).

Trois communes (L'ILE-DE-BREHAT, PAIMPOL et PLOUBAZLANEC) représentant 60 % des mouillages individuels. Elles se sont déjà engagées dans la démarche, avec le recrutement d'un bureau d'étude, avec l'aide financière et l'appui technique de l'État (cahier des charges type, aide à la sélection des offres). Les diagnostics ont été réalisés en 2021 et les bureaux d'études doivent remettre leurs propositions auprès des communes en mars 2022.

Par ailleurs, 10 collectivités ont lancé en 2021 l'étude de renouvellement de leur ZMEL, ce qui représente au total 915 mouillages soit près d'un tiers des mouillages collectifs hors ports.

Enfin, en 2021, les opérations de contrôles sur les mouillages se sont poursuivies, avec 540 contrôles et 145 mises en demeure.

L'État participe par ses actions de police de la nature à la préservation des espaces naturels et des grands équilibres naturels entre les populations animales et végétales, de manière à préserver la biodiversité et la qualité des milieux, gage d'un environnement préservé pour les Costarmoricains.

## La gestion de la biodiversité

### La restauration de la continuité écologique des cours d'eau

La restauration de la continuité écologique des cours d'eau est une des conditions pour atteindre le bon état des masses d'eaux et protéger la biodiversité. Le déploiement de cette politique est basé sur une concertation entre l'ensemble des usagers des cours d'eau, porteurs d'enjeux parfois antagonistes : pêcheurs, pratiquants de sports d'eau vive, propriétaires de moulins, pisciculteurs, producteurs d'eau potable, etc.

Par ailleurs, la loi climat et résilience du 22 août 2021 impose désormais la sanctuarisation du potentiel, en particulier hydroélectrique, des moulins à eau. Trois ouvrages prioritaires ont été effacés ou équipés en 2021 et l'instruction de plusieurs dossiers devrait aboutir en 2022 à la réalisation de travaux importants.

### La protection des espèces protégées

19 dossiers ont été instruits au titre des dérogations à la destruction des espèces protégées.

Des expertises en amont, ne se traduisant pas par une dérogation, ont également été menées.

Trois dossiers importants ont marqué l'année 2021 :

- la régulation de la population de choucas des tours ;
- le parc éolien en mer en Baie de Saint-Brieuc au titre de l'avifaune et des mammifères marins ;
- la gestion et le suivi de dossiers de la mise à 2x2 voies de la RN 164 sur ce volet espèces protégées au titre de l'autorisation environnementale.

### La police de la chasse

Cinq sessions de la commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDFCS) ont été organisées, conduisant à l'élaboration des dates d'ouverture, des conditions spécifiques d'exercice de la chasse, des barèmes et dossiers d'indemnisation

des dégâts agricoles (la gestion des plans de chasse petit et grand gibier a été transférée à la Fédération départementale des chasseurs le 1er janvier 2020). L'État a également instruit 220 autorisations individuelles de destruction d'espèces classées nuisibles qui ont permis la régulation de 7 158 corneilles. 103 autorisations de battues administratives ont été délivrées permettant la régulation de 12 blaireaux et 78 sangliers.

### Zoom : la croissance des dégâts causés par les sangliers

Il a été constaté une forte croissance des dégâts agricoles dus à un accroissement de la population de sangliers et une multiplication des dégâts de sangliers en zone urbaine et péri-urbaine (DINAN-SAINT-BRIEUC-PLERIN) impliquant une multiplication des interventions de l'ovétole.

### La police de la pêche en eau douce

L'État a encadré l'élaboration des réglementations départementales annuelles d'ouverture de la pêche, et a également instruit 18 demandes d'autorisation de captures exceptionnelles d'espèces piscicoles (pêche de sauvegarde ou d'inventaires).

## La gestion des espaces naturels protégés

### Un département riche de ses espaces naturels protégés

Les Côtes-d'Armor comprennent 2 réserves naturelles nationales (RNN), 3 réserves naturelles régionales, 23 sites Natura 2000 et 6 sites protégés par arrêté préfectoral de protection de biotope.

## Le réseau Natura 2000

Le réseau Natura 2000 du département compte 17 sites d'importance communautaire au titre de la directive « Habitats » (dont 4 sites interdépartementaux) et 6 zones de protection spéciale au titre de la directive « Oiseaux ».

L'État participe à leur animation au travers des comités de pilotage, à l'instruction des contrats Natura 2000 et au portage de la politique d'évaluation d'incidences. La DDTM a notamment en charge l'instruction des dossiers animation cofinancée par le FEADER.

Six contrats pour un montant de 148 000 € et 10 dossiers d'animation (10 sites et 8 animateurs) pour un montant de 258 000 € ont été financés en 2021 sur fonds État et Union européenne.

25 études d'incidence de travaux dans les sites Natura 2000 ont été instruites en 2021.

## Zoom : l'extension de la Réserve naturelle nationale des Sept Îles

Créée en 1976, la Réserve Naturelle Nationale des Sept-Îles couvre l'ensemble des îles et îlots de l'archipel situé au large de Perros-Guirec. Sa superficie terrestre est actuellement de 40 ha, sa zone maritime d'environ 280 ha. Le projet d'extension à plus de 17 000 ha de cette zone refuge pour de nombreuses espèces d'oiseaux marins (plus de 25 000 couples et 11 espèces nicheuses régulières) a pour objectif de mieux protéger les espèces menacées et de créer une zone de quiétude pour les Fous de Bassan. Une vingtaine de réunions de travail et de concertation ont été organisées depuis 2018 sous le pilotage direct du sous-préfet de Lannion, en lien étroit avec le préfet maritime de l'Atlantique et la DREAL et le gestionnaire de la réserve naturelle, l'association la « Ligue pour la Protection des Oiseaux » (LPO). Suite à l'avis d'opportunité favorable émis à l'unanimité par le Conseil national de la protection de la nature (CNP) le 19 avril 2021, l'enquête publique s'est déroulée du 20 octobre au 20 novembre 2021 et a permis de recueillir 1185 contributions. L'avis du commissaire enquêteur est attendu pour le début de l'année 2022. Au printemps, le projet sera présenté aux membres de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) et à ceux de la Commission Départementale Espaces Sites et Itinéraires (CDESI). Il sera ensuite soumis, avant l'été, au Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP).

## Zoom : La police de la publicité

L'État a instruit 141 demandes d'installation d'enseignes portant sur 191 dispositifs d'enseignes ont été déposées auprès du service. Au 31 décembre 2021, 146 enseignes ont été autorisées et 45 ont été refusées.

## La préservation de l'environnement marin

La préservation de l'environnement marin est assurée notamment par les directives « Natura 2000 » (Directive « Oiseaux » de 1979 et Directive « Habitats » de 1992), ainsi que par divers outils nationaux ou locaux, parmi lesquels les réserves naturelles.

L'année 2021 a été particulièrement marquée par :

- l'avancée du projet d'extension de la réserve naturelle nationale des Sept-Îles (enquête publique du 20/10 au 20/11 avec de nombreux échanges consents), qui devrait se concrétiser en 2022 ;
- la validation en décembre des diagnostics (niveaux d'enjeux) et des objectifs à long terme pour les sites Natura 2000 « Baie de Saint-Brieuc Est » et « Cap d'Erquy / Cap Fréhel » ;
- le lancement en mai 2021 de la démarche Natura 2000 pour les sites « Baie de Lancieux, baie de l'Arguenon, archipel de Saint-Malo et Dinard » et « Îles de la Colombière, de la Nellière et des Haches », avec un portage transitoire de l'État (DREAL Bretagne et OFB), le temps de la création du parc naturel régional de la Rance Côte d'Emeraude.



L'État est impliqué depuis plus de vingt ans dans la reconquête de la qualité de l'eau face aux pollutions agricoles, industrielles et urbaines, et dans la préservation des milieux aquatiques. La mission inter-services de l'eau et de la nature (MISEN) assure la coordination des actions en matière de police de l'eau et d'environnement. La lutte contre les algues vertes demeure une priorité de l'action de l'État.

## La lutte contre les pollutions en nitrates

### Le suivi des flux d'azote dans le cadre du programme d'actions régional nitrates

Depuis 2014, toute personne morale ou physique épandant des fertilisants azotés sur une parcelle située dans le département, ou dont l'activité génère un fertilisant azoté, a l'obligation d'effectuer chaque année une déclaration des quantités d'azote de toutes origines épandues ou cédées. La référence pour les Côtes-d'Armor est de 173,1 unités d'azote par hectare de SAU.

L'exploitation des résultats de la septième campagne a été réalisée début 2021. La pression d'azote total épandu s'établit à **167,6 uN/ha de SAU** contre 171,5 lors de la campagne précédente. Elle reste donc inférieure à la valeur de référence et se répartit comme suit : pression d'azote organique issu des effluents d'élevage : 108,7 uN/ha de SAU et pression d'azote autre (minéral, produits normés ou homologués) : 58,9 uN/ha de SAU.

### Les contrôles du respect des exigences de la directive « nitrates »

204 inspections en exploitations agricoles ont été réalisées en 2021. 116 (57 % des contrôles en exploitations) étaient conformes, 60 (29%) ont donné lieu à un rappel réglementaire, 28 (14 %) à un arrêté de mise en demeure. Il faut y ajouter 36 contrôles documentaires ayant donné lieu à 18 rappels réglementaires et 3 mises en demeure.

52 exploitations en situation de non-conformité ont été pénalisées au titre de la conditionnalité des aides de la politique agricole commune (PAC) pour défaut de stockage des effluents avec déversement direct dans le milieu, absence de déclaration des flux d'azote ou de documents de fertilisation erronés.

11 exploitations ont fait l'objet de suites administratives lors de contrôles du respect de

l'obligation d'implanter un couvert végétal en période hivernale, dont 3 en bassins versants algues vertes.

### Le plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) 2017-2021

**Des échouages précoces et importants.** L'État est partenaire du deuxième plan de lutte contre la prolifération des algues vertes. L'année 2021 a été marquée par des échouages à la fois précoces et très importants du fait notamment d'une reprise des écoulements en juin et juillet (pluviométrie élevée). 24 000 tonnes ont été ramassées par les collectivités (contre 9 800 t en 2020 et 26 500 t en 2019) : 11 500 t sur la Lieue de Grève, 12 500 t en Baie de Saint-Brieuc).

**Le volet curatif du PLAV.** Les collectivités ont la responsabilité des opérations de ramassage et de traitement des algues vertes mais l'Etat participe au financement de ces opérations à hauteur respectivement de 100 et de 50%. Le montant total des subventions qu'il a versées en 2021 aux collectivités sur le volet curatif s'est élevé à 1 067 000 €.

**Le volet préventif du PLAV.** Il s'agit d'agir à la source du problème. L'État finance ainsi les semis de couverts végétaux pour limiter le lessivage hivernal de l'azote. Ces couverts ont concerné en 2021 près de 7 050 ha sur les trois baies algues vertes du département pour un montant de subvention de 353 000 €. Un dispositif dit « boucle vertueuse » a été également financé sur le bassin de la Lieue de Grève.

**Le renforcement du PLAV.** Le rapport conjoint de la Cour des comptes et de la Chambre régionale des comptes de Bretagne sur la gestion du plan algues vertes et le jugement du Tribunal administratif de RENNES du 4 juin 2021, ont conduit à revoir le cadre général du PLAV. Le préfet de région a signé le 18 novembre 2021 un arrêté modificatif du sixième programme d'actions régional (PAR6), qui prévoit de nouvelles mesures réglementaires de gestion de l'azote et des cultures et la mise en oeuvre d'un



programme d'action dans le cadre de la procédure «zone soumise à contrainte environnementale» (ZSCE). La définition de ces plans d'action a été engagée en 2021 et sera finalisée à l'été 2022 par un arrêté préfectoral pour chaque baie algues vertes.

## L'eau et l'assainissement

### Les milieux aquatiques et la police de l'eau

L'État a instruit 159 déclarations (dont 6 ont fait l'objet de prescriptions spécifiques) et 4 dossiers d'autorisation.

Une vingtaine de pollutions accidentelles de cours d'eau ou plans d'eau ont été signalées à la DDTM en 2021 (rejet d'hydrocarbures ou d'écoulement de jus de matières organiques en grande majorité). Les contrôles et les enquêtes de terrain (impact sur le milieu) sont réalisés le plus souvent par l'Office français de la biodiversité.

### La cartographie des cours d'eau du département

Elle a été achevée en 2021. Elle est disponible sur le site des services de l'état en Côtes-d'Armor. Le linéaire total est d'environ 12 000 km, contre 8 000 km pour les cours historiquement référencés sur les cartes IGN.

### La gestion de la ressource en eau

Le département des Côtes-d'Armor a de nouveau été épargné par la sécheresse en 2021.

**L'arrêté cadre sécheresse.** Le comité de gestion de la ressource en eau (CGRE) a entamé la révision de l'arrêté cadre « sécheresse » pour mieux prendre en compte les besoins des milieux aquatiques. Le premier CGRE s'est réuni le 2 juillet.

**La protection des captages d'eau potable.** Sur l'ensemble de l'année 2021, deux périmètres de protection des captages d'eau potable ont fait l'objet d'un contrôle conjoint par l'ARS et la DDTM. Sur les huit nouveaux captages prioritaires définis dans le SDAGE Loire-Bretagne, cinq arrêtés de délimitation

des aires d'alimentation ont d'ores et déjà été pris. Les diagnostics des pressions réalisés en 2021 ont permis de finaliser des plans d'action de reconquête de la qualité de l'eau, qui commenceront à se mettre en œuvre en 2022. Pour les trois autres captages, les démarches de délimitation, de diagnostic et plan d'actions sont encore en cours et devraient être finalisées courant 2022.

### L'assainissement collectif

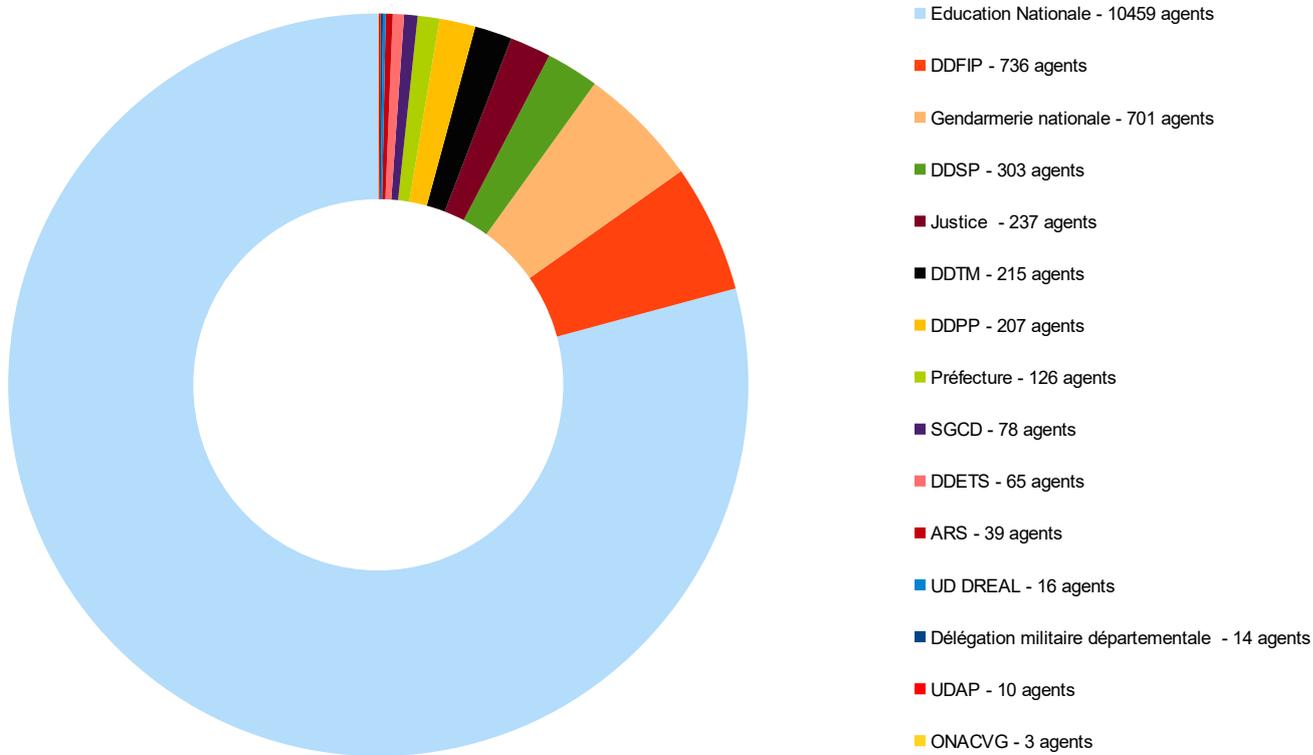
Les difficultés d'assainissement peuvent, sur certains territoires s'accompagner de restrictions dans les permis de construire et les autorisations d'aménagements. C'est pourquoi, une stratégie départementale a été formalisée et communiquée aux élus. Elle présente et clarifie les conséquences que les différentes situations de non-conformités des systèmes d'assainissement collectif peuvent avoir sur les actes d'urbanisme délivrés par les élus. Deux dossiers d'autorisation de renouvellement d'autorisation de station d'épuration, et trois dossiers en déclaration, ont été déposés et instruits en 2021, ainsi que 246 bilans annuels de fonctionnement de station de traitement des eaux usées.

### Zoom : les aides accordées par l'agence de l'eau Bretagne Loire

L'agence de l'eau Loire-Bretagne a attribué en 2021, aux collectivités locales costarmoricaines et aux autres acteurs locaux, plus de dix sept millions d'euros d'aides pour des projets d'un montant total de plus de trente-trois millions d'euros : 5,9 M€ dans le cadre de la lutte contre les pollutions, 8,1 M€ au titre de la gestion de l'eau, la protection et la restauration des milieux aquatiques, 0,4 M€ d'actions d'études, de communication et de surveillance et 2,5 M€ dans le cadre du plan France Relance.

## DES HOMMES ET DES FEMMES AU SERVICE DE L'ETAT DANS LES COTES D'ARMOR

13 209 agents de l'État au service des costarmoricains



## IMPLANTATION DES SERVICES DE L'ÉTAT DANS LE DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Implantation des services de l'État dans le département des Côtes-d'Armor

COTES-D'ARMOR Implantation des services publics au 1er janvier 2022

